

Présentation du corpus

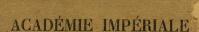
Le projet de numérisation et de valorisation des collections anciennes, présenté par la Bibliothèque Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Nancy et porté par l'Université de Lorraine, concerne un programme de numérisation en Arts, Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

Ce projet, piloté par la Direction de la Documentation et de l'Edition de l'Université de Lorraine, présente un ensemble d'ouvrages édités aux XIXème et XXème siècles, en relation avec l'histoire, la littérature et les sciences humaines.

Plus qu'un simple catalogue d'ouvrages anciens et intéressants à plus d'un titre, c'est une véritable démarche scientifique que la Bibliothèque Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Nancy met en œuvre.

L'Université de Lorraine prend ainsi pleinement part à un vaste projet national de constitution d'une bibliothèque numérique patrimoniale et encyclopédique.





DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE NORMANDIE

DEPUIS SA TRANSLATION A CAEN, AU MOIS DE JUIN 1589, JUSQU'A SON RETOUR A ROUEN, EN AVRIL 1594;

PAR M. JULES LAIR.

AVOCAT À LA COUR IMPERIALE DE PARIS, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Ouvrage conronné par l'Académie impériale des sciences, arts et belies-lettres de Gaen, le 26 novembre 4858.



CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE FROIDE, 2.

1861.

ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE NORMANDIE

DEPUIS SA TRANSLATION A CAEN, AU MOIS DE JUIN 1589, JUSQU'A SON RETOUR A ROUEN, EN AVRIL 1594;

PAR M. JULES LAIR,

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS, ANGIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Ouvrage couronné par l'Académie impériale des sciences, arts et belles lettres de Caco, le 26 novembre 1858.

CAEN.

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE FROIDE, 2.

1861.

ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

PRIX

FONDÉ PAR PIERRE-AIMÉ LAIR.

CONCOURS DE 4858.

Tiré à 300 exemplaires, dont cent vingt-cinq seront mis dans le commerce.

ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE NORMANDIE

DEPUIS SA TRANSLATION A CAEN, AU MOIS DE JUIN 4589, JUSQU'A SON RETOUR A ROUEN, EN AVRIL 1594;

PAR M. JULES LAIR,

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS, ANGIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Ouvrage couronné par l'Académie impériale des sciences, arts et belles lettres de Caco, le 26 novembre 1858.

CAEN.

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE FROIDE, 2.

1861.

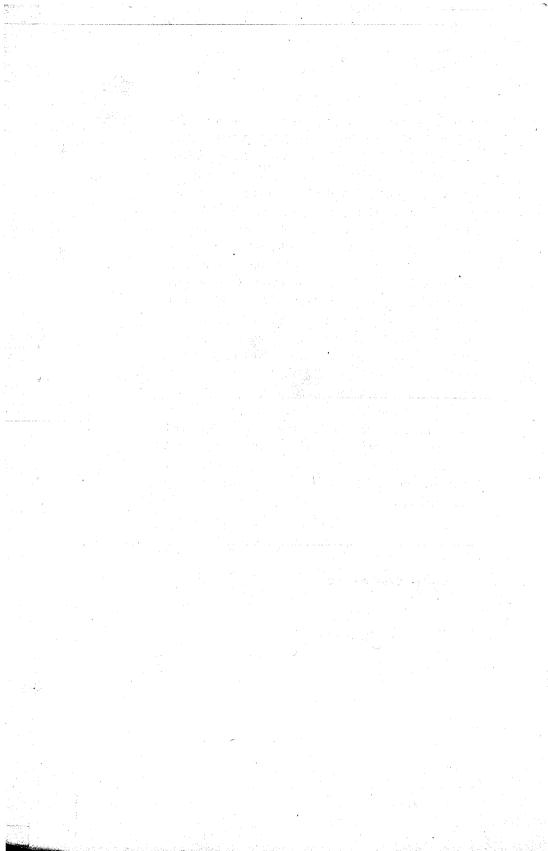
Une interprétation libérale des volontés de M. Pierre-Aimé Lair a décidé l'impression de ce Mémoire, et la même fondation qui a provoqué ce travail par l'ouverture d'un concours, en assure aujourd'hui la publication. Je suis donc doublement obligé envers le généreux donateur et envers l'Académie. Aussi je souhaiterais vivement de pouvoir présenter en retour une œuvre moins imparfaite, et qui trahît moins l'inexpérience de son auteur. Deux années d'étude, ajoutées aux deux précédentes, et l'impression, même avant le grand jour de la publicité, m'y ont fait voir bien des côtés faibles; autant que j'ai pu, je les ai fortifiés. Mais je ne laisse pas de sentir combien j'ai besoin encore que le public prenne exemple sur l'Académie, et tienne compte avant tout du bon vouloir et des efforts consciencieux. Devant déjà beaucoup à cette critique qu'un homme d'un goût sûr et d'un esprit délicat, M. Andrieux, appelait « la critique avant la lettre », lui devant d'autant plus qu'elle a été tout ensemble bienveillante et sincère, j'attends du lecteur de semblables leçons, toujours prêt à les écouter, toujours prêt à en profiter.

C'est un bonheur pour moi, plus encore qu'un devoir, de témoigner ici ma reconnaissance à toutes les personnes à qui cette œuvre est redevable, qui m'ont mis à même de l'entreprendre et que je voudrais appeler mes commanditaires, en donnant à ce mot un sens plus élevé. En effet, c'est avec leurs fonds que j'ai travaillé. Sans doute, elles n'ont point fait cet ouvrage; autrement il serait meilleur; mais je n'aurais pu le faire sans elles, sans le goût du travail que je tiens de mon cher maître, M. Charles Marie, professeur au lycée de Caen, qui m'a toujours ouvert les trésors de son savoir et de son âme excellente; sans le goût de l'histoire que M. Puiseux sait d'autant mieux inspirer qu'il le possède à un plus haut degré; sans le goût des lettres que se sont efforcés de développer en moi, par leurs leçons, par leurs récompenses, par leurs exemples, tant d'autres maîtres que je remercie du fond du cœur. Je ne puis les nommer tous; mais je veux citer au moins M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et du Conseil de l'École des chartes, dont je devrai sans cesse rappeler le nom, car il n'a jamais cessé de me prodiguer ses bienveillants conseils; M. Bertrand, qui, maire de la ville de Caen et doyen de la Faculté des lettres, sachant à ce double titre combien l'amour des choses de l'intelligence honore une cité, invite si bien les jeunes gens à ce noble culte; M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, à qui le manuscrit de ce Mémoire a dû beaucoup depuis le concours, à qui la publication ne devra pas moins.

Pourrais-je oublier un maître bien cher, dont la haute position et l'éminent savoir commandent le respect, dont l'intérêt porté jusqu'au dévouement ne peut être égalé par la reconnaissance de ceux qu'il protége, si affectueux surtout et si tendre qu'ils ne peuvent trop l'aimer en retour, M. le conseiller d'État Boulatignier? Ou'il me soit permis enfin dans ce jour où. publiant mon premier travail sous les auspices de plusieurs de mes éminents concitoyens, je crois me placer sous une heureuse protection en invoquant ces noms chéris et respectés; qu'il me soit permis de nommer mon père et ma mère, car sans eux encore, sans leur labeur, sans leurs sacrifices, aurais-je recu cette seconde vie que donne l'instruction? aurais-je pu entrer dans la douce voie de l'étude? En présence de toutes ces dettes, que je voudrais, je ne dis pas acquitter, mais reconnaître plus dignement, je sens plus que jamais l'insuffisance de cet humble Essai. Puisse le public, par un indulgent accueil, venir en aide à ma reconnaissance! et puissé-je moi-même, un jour, en donner des gages plus sérieux!

JULES LAIR.

Paris, le 4er. décembre 4860.



INTRODUCTION.

1562-1589.

État de la France à la fin du XVI. siècle. — État particulier de la Normandie (1562-1576). — Origine de la Ligue (1576). — Ses progrès en Normandie. — Opinion et conduite du Parlement. — Claude Groulart nommé premier président (1584). — Son caractère et ses principes. — Déplorable situation de la Normandie en 1576 et pendant les années suivantes. — Désordre et incurie de l'Administration. — Le duc d'Épernon nommé gouverneur de la province. — Harangue menaçante du grand-pénitencier Dadré. — Séjour de Henri III à Rouen après sa fuite de Paris. — Soulèvement en Normandie. — Groulart se retire de Rouen. — Journée des Barricades à Rouen. — Scission entre les membres royalistes et les membres ligueurs du Parlement.

Au mois de février de l'année 1589, le Parlement de Normandie, établi à Rouen depuis plusieurs siècles, fut tout à coup, par lettres-patentes du roi Henri III, transféré dans la ville de Caen. L'esprit d'insurrection, qui, dans ces temps-là, courait par tout le royaume, après avoir fait explosion à Paris, ébranlait la France entière

de ses violentes secousses, et Rouen venait d'avoir, à son tour, sa journée des Barricades (4 fév. 1589). Des membres du Parlement restés fidèles à la royauté, les uns fuyant devant la Ligue, les autres chassés par elle, erraient pour la plupart dispersés dans la province, lorsque ces lettres-patentes leur donnèrent un séjour légal où ils pourraient travailler encore au bien de l'état et au salut de la monarchie. Je dirai leurs rudes travaux, la lutte de quatre années soutenue par ces hommes infatigables, leurs glorieuses misères, leur dévouement enfin couronné de succès: mais on ne saurait comprendre ce récit sans rechercher d'abord la cause de ces grands événements, et par quelle triste voie notre pays fut traîné jusqu'à cet abîme où peuples et rois, prêtres et magistrats, tombés d'une chute commune, furent plongés trop long-temps.

Vers la fin du XVIe. siècle, la France, ensanglantée par vingt ans de guerres religieuses, épuisée dans ses forces matérielles, non moins troublée dans ses forces morales, était entrée dans une de ces tristes périodes de la vie des nations où le citoyen honnête, s'interrogeant sur la ligne à suivre au milieu d'une fausse situation, hésite, contraint de choisir entre deux devoirs qui devraient se confondre, mais dont les passions humaines ont fait deux ennemis, devoirs également sacrés, également impérieux : la fidélité à son prince et la fermeté dans sa foi. Tout ébraulait les plus résolus. Les protestants avaient été si cruellement traités, tant de fanatisme avait souillé la vérité catholique, le sceptre était tombé dans des mains si indignes, et cependant cette même rovauté était si resplendissante encore de la majesté de ses souvenirs, si fortement assise sur ses bases dix fois séculaires, tant de périls menaçaient la vieille foi du royaume.

et la Réforme s'avançait si menaçante, sous la conduite d'un prince à la loyauté au moins suspectée, qu'on comprend cette incertitude des meilleurs esprits, les seuls qui, ne se laissant pas emporter à leurs passions ou à leurs intérêts, se préoccupaient encore du juste et du bien. A plus de deux siècles de ces événements, à peine sommes-nous d'accord sur leur portée et sur l'appréciation d'idées ardemment débattues alors, souvent reproduites depuis, sans qu'aucune d'elles ait définitivement prévalu. Libre arbitre, droit divin, souveraineté du peuple, qu'est-ce en effet qu'une autre expression de ces mêmes idées, la Réforme, la Royauté, la Ligue?

Il n'appartient pas à l'histoire seule de traiter à fond ces matières; mais elle peut et doit aider à leur étude en montrant les faits, leurs causes, leurs développements, leurs résultats. C'est ce qu'on voudrait faire dans cette histoire, où moins d'hommes, agissant dans un cadre plus étroit, laisseront plus facilement saisir leurs mouvements et le jeu de leurs passions au milieu de ces luttes vives et ardentes qu'ils termineront par une transaction, laissant à la postérité, comme nous le ferons sans doute nous-mêmes, le soin de trancher la question, si elle peut être tranchée ici-bas.

Dans cette situation générale de la France, la Normandie, ravagée et pillée plus qu'aucune autre province, troublée par les mêmes discordes, souffrait des mêmes misères que le pays entier. La Réforme, reçue d'abord avec faveur, surtout par la noblesse, n'y garda point long-temps son prestige (1). Ses adhérents, persécutés

(4) « L'humeur raisonneuse de la Normandie accueillit d'abord la Réforme, puis il semble que le génie artiste et idéaliste de cette ingénieuse contrée ait réagi contre le calvinisme. » Henri Martin, Hist. de France, t. X, p. 123, édit. 1844.

dans le principe, oppresseurs à leur tour en 1562, avaient été, dix ans après, égorgés en masse par le fanatisme que surexcitait une politique perfide. Sans doute, en 1572, toutes les villes ne se souillèrent point du sang des réformés; mais dans quelques-unes, à Rouen plus gu'ailleurs, la cruauté du massacre révéla l'exaspération des esprits. Un signe plus grave encore, c'est le peu d'écho que trouvèrent dans les cœurs les cris des victimes. On vit, dans ce même Rouen, par les rues encore sanglantes, la foule aller en procession, et, dans ses cantiques, remerciant Dieu de la bonne justice qu'avait exercée le roi de France, le prier de poursuivre l'œuvre si bien commencée, « affin que son peuple pust vivre tout d'une mesme foy (1). » L'audacieuse prise d'armes des huguenots Montgommery et Colombières, la barbarie de leurs soldats, en enlevant à leur parti la sympathie qu'inspira d'abord son malheur, redoublèrent les défiances et la haine qu'il excitait déjà. En Normandie, de 1572 à 1576, dans le Parlement, dans les Chapitres de cathédrales, au milieu du public, au sein des familles, on ne voit qu'abjurations arrachées par force, sourdes colères fermentant dans les âmes, plans d'oppression, plans de résistance, violentes passions enfantées par de grands malheurs et en préparant pour l'avenir de plus grands encore (2).

Si l'on avait voulu, par le massacre de la St.-Barthélemy, porter en France un coup mortel au Protestan-

⁽¹⁾ Reg. capit. eccl. Rotom., 14 nov. 1572. Floquet, Hist. du Parl. de Norm., t. III, p. 137. V. aussi Cantique general des catholiques sur la mort de Gaspard de Coligny, jadis admiral de France, advenue à Paris le XXIIII. jour d'aoust 1572. Bibl. imp. Imprimés LB34, 385.

⁽²⁾ Floquet, Hist. du Parl, de Norm., t. III, p. 145 et suiv.

tisme, on obtint un résultat tout contraire, et ses rameaux, vivifiés par cette rosée de sang, prirent alors une plus grande extension (1). Atterrés d'abord au point de n'oser se défendre, les réformés avaient bientôt repris courage: renfermés dans La Rochelle, ils y tinrent en échec toutes les forces du royaume, et arrachèrent une paix avantageuse qu'on feignit de leur accorder. Battus en Normandie avec Montgommery, ils n'avaient pas tardé à reprendre l'offensive; unis au duc d'Alençon et aux Politiques, ils imposèrent à Henri III une trève suivie bientôt de l'édit de 1576, qu'on décora du nom pompeux d'Édit de la pacification des iroubles, et qui cependant donna naissance à la Ligue.

Dans une lettre que le Roi envoyait dans les provinces en attendant l'enregistrement de l'édit par les parlements, il l'annonçait comme devant faire vivre « tous ses subjets, tant catholiques que de la religion prétendue réformée, les uns avec les autres en bonne paix, union et concorde, sous son authorité et obéissance. » Quelques jours après, l'édit lui-même était publié par toutes les villes de Normandie (2), où, comme dans la France en-

Déclaration de la volonté du Roy sur la pacification des troubles de son royaume, en attendant la publication de l'édict.—Caen, Bénédic Massé, 4576. Mai.

L'édit fut publié le 44 mai 4576, à Paris; le 23 mai, à Caen; le 45 juin, à Bayeux.

Ces détails, qui peuvent donner une idée du temps qu'on mettait alors

⁽¹⁾ On vit même des catholiques embrasser la Réforme, par horreur pour la St.-Barthélemy. V. Mém. de Turenne, p. 57.

⁽²⁾ Édict du Roy sur les plaintes, doléances et supplications des habitants de La Rochelle pour la pacification des troubles, publié à Caen, le lundi, dernier jour d'aoust, l'an mil cinq cent soixante et treize.—Caen, Bénédic Massé, imprimeur du Roy.

tière, il excita l'attention des moins curieux et souleva en sens contraire les esprits passionnés. Les protestants obtenaient la liberté du culte public, l'admission à toutes les charges de l'état, des places de sûreté, enfin l'égalité à peu près complète avec les catholiques. On peut pratiquer aujourd'hui cette tolérance. L'esprit du temps y répugnait encore. Quinze années de guerre religieuse n'avaient pas suffi pour apprendre aux hommes que la conscience a des droits inviolables, et qu'il n'est force au monde qui puisse commander à la foi. Les protestants ne virent dans l'édit qu'un acheminement à une domination absolue; les catholiques s'alarmèrent du péril qu'allait courir leur religion, et, comme le pouvoir semblait leur refuser son appui, ils résolurent de s'unir et la Ligue fut formée (1).

On ne sait au juste où elle prit naissance; mais, dès son origine, elle fit de rapides progrès en Normandie. L'édit de pacification avait été mal reçu à Rouen. A la première nouvelle qu'il en eut, le Chapitre de la cathédrale avait en toute hâte envoyé vers son archevêque, le cardinal de Bourbon, pour qu'il obtînt l'exemption de prêche, et, peu de temps après, le cardinal lui-même,

à expédier les affaires, sont tirés d'un exemplaire imprimé de l'édit, celui-là même qui servit à le publier à Bayeux. Édict du Roy.... Caen, Bénédic Massé, 4576. Il nous a été prêté par M. Travers, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen, dont la bibliothèque renferme tant de trésors qu'il communique avec une rare obligeance.

(4) H. Martin, Hist. de France, t. X, p. 506. Édit. de 4844. Cette tolérance était si peu en harmonie avec les idées du temps, que le roi de Navarre lui-même disait : « Je scays que pour la conservation et tranquillité publique, il y a des choses qui ont été accordées à ceulx de la religion par l'édit de pacification qui ne peuvent sortir leur effet, et doivent être diminuées et retranchées.—Lettres missives de Henri IV, t. 1°r., p. 447.

assisté de plusieurs conseillers au Parlement, allait à St.-Hilaire disperser les huguenots et chasser leurs ministres (1). Ceux-ci ne s'en réunirent pas moins dans toute la province, et à Dieppe leur rentrée affecta des airs de victoire (2). A ce spectacle, l'indignation des catholiques ardents fut au comble, et, craignant que les réformés, déjà leurs égaux, ne devinssent bientôt leurs maîtres, redoutant des représailles (3) et inquiets pour leur foimenacée, ils s'unirent non plus pour opprimer, mais pour se défendre au besoin.

Sans posséder l'acte qui constitua la Ligue en Normandie, nous sommes certain qu'il ressemblait à ceux des autres provinces qui nous sont parvenus. Son but et ses principes, ceux de la Ligue purement religieuse, étaient sincères, avouables, et se résumaient ainsi: conserver intacte la religion catholique; rester fidèle au roi, si lui-même il restait fidèle à son serment; rendre aux provinces leurs franchises et leurs vieilles libertés. Aussi, ces idées répandues par le haut clergé; par le cardinal de Bourbon, à Rouen; par Claude de Sainctes, le fougueux évêque, à Évreux; dans tous les diocèses, par les prédicateurs, tantôt dans des sermons publics à l'éloquence vive et populaire, tantôt au sein des confréries, dans le secret même des confessionnaux, furent-elles reçues avec transport par le clergé tout entier; par les nobles, non par le plus grand nombre, mais par les plus puissants et les mieux suivis d'entre eux : les de Vicque, les Longchamps, les Longaunay, les Médavi, grands

⁽⁴⁾ Floquet, t. 11I, p. 466.

⁽²⁾ Mém. chronolog. pour servir d'histoire de Dieppe. 1775, t. II, p. 232.

⁽³⁾ Mém. de Nevers, t. 1er., p. 704.

seigneurs irrités de la faveur prodiguée aux mignons, et qui, attendant une meilleure fortune de la révolution présente, allaient soutenir contre la royauté une lutte à la fois religieuse et féodale (1); par bon nombre des bourgeois des villes, gens de mâle vertu, affectionnés à la foi catholique, mais religieux jusqu'à l'intolérance et grands ennemis des huguenots. C'est ainsi que l'Union prit naissance, grandit et se développa, en attendant qu'elle dominât, à Rouen, au Havre, à Gournay (2), à Évreux (3). Non moins bien reçue en Basse-Normandie, elle se propagea rapidement dans Lisieux (4), dans Honfleur (5), dans Falaise (6), à Argentan, à Domfront, à Séez, où les chanoines de l'évêché étaient ouvertement ligueurs (7). Moins chaudement accueillie dans le bailliage de Caen, elle avait plus de succès à Coutances, à Granville (8), et dans tout le diocèse d'Avranches. Ces villes seules échappèrent à son influence, où les protestants étaient plus nombreux, comme à Dieppe, à Caen,

- (1) La vie et faits notables de Henry de Valois. Paris, 1589, p. 19. Avant le 27 février 1577, bon nombre de gentilshommes du bailliage de Rouen avaient signé l'acte d'union, « s'offrant d'y employer eulx et leurs biens et jusqu'à l'extrémité de leurs vies, ». Reg. de l'hôtel-de-ville de Rouen, 24 février 1577.
 - (2) L. Du Bois, Recherches sur la Normandie, p. 227.
 - (3) Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, chap. XXXIX,
 - (4) Hist. de Lisieux , par L. Du Bois, t. Ier., p. 192.
 - (5) Hist. de Honfleur, par Labutte, p. 43.
- (6) Langevin, Recherches historiques sur Falaise, p. 381-392; Galeron, Statistique de l'arrondissement de Falaise, t. 1er., p. 126-127.
- (7) Mémoires sur Alençon et ses seigneurs, par Odolant Desnos, t. II, p. 343.
 - (8) Hist. des villes de France (Normandie), p. 731.

à Alençon (1), et, sur les confins de la Bretagne, à Pontorson, si important comme position militaire, et, en quelque sorte, la clef des deux provinces. Il était indispensable de montrer ces progrès de la Ligue dans les lieux soumis à la juridiction du Parlement. Sans doute, elle n'y triompha pas tout d'un coup; mais l'esprit de révolte fermente, l'impulsion est donnée, et, le jour venu, le mouvement éclatera, d'autant plus violent qu'il aura été plus long-temps comprimé.

Arrêtée dans son principe, l'Union des catholiques pouvait n'être que salutaire à la France, si, avant qu'on la détournat de son but et qu'on faussat ses tendances. un gouvernement sage et vigoureux tout ensemble lui eût enlevé sa raison d'être, en donnant satisfaction à ses légitimes demandes. Mais, au contraire, tandis que l'ambition saisissait ce spécieux prétexte, la royauté se montrait de plus en plus incapable de diriger les affaires et de veiller à son propre salut. L'ignominie, après avoir souillé la cour sous Charles IX, avait déshonoré le trône lui-même, lorsque s'y assit Henri III, prince misérable. Abandonné aux plaisirs et à la débauche, entraîné de plus en plus dans ses goûts dépravés par des mignons « qui n'avaient pas plus de sens que de barbe au menton (2)». hypocrite et rusé, mais sans plan de conduite, fertile en ces subterfuges qui détournent le mal un instant, mais inhabile à cette forte et loyale politique qui domine et maîtrise les événements, il venait de soulever contre lui la moitié de ses sujets, et, aussitôt, il mettait l'autre moitié en défiance, en approuvant un archevêque qui, à Rouen, transgressait l'édit de paix et l'insultait en public.

⁽⁴⁾ Histoire des villes de France (Normandie), p. 602.

⁽²⁾ Négociations des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 507.

Ce qui fait le sujet de cette histoire et ce qui n'était point alors la question la moins importante, c'est l'attitude que le Parlement de Normandie, ce premier corps de la province, tenait au milieu de si graves conjonctures. Elle se ressentait forcément des incertitudes de la royauté et n'était ni très-hardie ni même nettement dessinée. En vain Charles IX avait-il proclamé les parlements de province les égaux de celui de Paris, ils n'étaient toujours que les instruments dociles de la volonté royale, qui réprimait sur-le-champ, et parfois avec rudesse, toute tentative d'indépendance de leur part. Nommés par le roi, attachés à lui par la reconnaissance, retenus encore par le sentiment de leur impuissance à lutter contre lui, présidents et conseillers étaient dans sa main, forts quand il était fort lui-même, mais, aussi, faibles de ses faiblesses et troublés par ses trop fréquentes incertitudes (1). En envoyant l'édit de 1576 à son Parlement de Normandie, le roi lui avait enjoint de l'enregistrer; le Parlement le reçut donc sans contrôle, jura de l'observer, et, quatre jours après, le mit en pratique en recevant un conseiller protestant qu'il avait chassé jadis (2). La Ligue apparaît, mais les prudents conseillers, ignorant encore la secrète pensée du roi, attendent qu'elle se soit déclarée. Cependant les événements marchent et se pressent, et, dès 1577 (8février), Henri III,

⁽¹⁾ a Les parlements ne sauraient rien oser contre la volonté du roi, car c'est le roi qui nomme à ces places; les uns par reconnaissance, les autres dans l'espoir de plus grands avantages, d'autres enfin pour ne pas perdre leur temps dans une entreprise inutile et impossible, laissent faire ceux qui ont le pouvoir en main. » Relat. des ambassad. vénitiens, ad ann. 4577, t. II, p. 503.

⁽²⁾ Registre secret, 26 et 28 juillet 1576; — Floquet, Hist. du Parlément, t. III, p. 162.

révoquant son édit, déclarait ne vouloir en France qu'une religion « catholique, apostolique et romaine », et, par une politique plus funeste encore que raffinée, donnait à la Ligue une entière adhésion. Par là sans désarmer les catholiques sincères, toujours défiants, il se livrait aux chefs ambitieux du parti.

Le premier point de sa déclaration entrait assez dans les doctrines de la plupart des magistrats rouennais pour être bien accueilli par eux, mais le second les frappa d'étonnement et de tristesse. Ils comprenaient mieux que le roi, qu'il ne saurait y avoir dans un état bien réglé d'autre association politique que celle de tous les citoyens, sous l'autorité légitime; et s'ils durent enregistrer la déclaration, dont l'un d'entre eux avait à Blois condamné les principes, ils refusèrent de signer l'Union, et surent, cette fois du moins, résister au roi et le servir malgré lui (1). Mais le faible prince n'avait pas eu le temps de faire exécuter ses ordres qu'il les révoquait déjà, allant toujours d'un extrême à l'autre, rendant le Parlement, qui blâmait ses excès, également suspect à tous les partis, et, plus grande faute ! jetant parmi les conseillers le germe de ces discordes qui devaient y altérer la communauté de pensée et de dévouement.

Tout corps particulier d'un état renferme les mêmes éléments que le corps général. Parmi les membres que comptait le Parlement de Normandie, on reconnaîtra, si l'on y prend garde, les nuances d'esprit et d'opinion qui coloraient alors, en les distinguant, les divers partis. On y voyait d'abord ces conseillers fanatiques, qui avaient,

⁽¹⁾ Reg. secret., 13 février 1577. — Floquet, Hist. du Parl. de Norm., t. III, p. 474.

avec une rigueur impitoyable, persécuté la Réforme naissante, moins juges que bourreaux, et portant leur robe teinte, non de pourpre, mais de sang. Ceux-là n'avaient point l'âme ouverte à la tolérance; toutefois, si jusque-là leur tâche avait été facile, grâce aux ordres non moins sévères du pouvoir, ils allaient se trouver pris entre leurs deux principes d'intolérance religieuse et de soumission absolue au roi. A leurs côtés, mais bien différents de conviction, siégeaient d'autres magistrats, esprits déjà livrés à l'indifférence religieuse, avant pris au commerce des anciens une honnêteté sceptique et ne connaissant guère d'autre dieu que la loi dont le prince était l'image sur la terre, comme ils étaient eux-mêmes dans les provinces l'image du souverain. Entre ces deux classes bien distinctes, s'en plaçait une troisième, composée d'hommes moins exaltés que les uns, plus croyants que les autres, bons serviteurs de Dieu et du Roi, décidés à mourir pour eux et à ne pas plus pactiser avec l'hérésie qu'avec la révolte, pénétrés des pensées du chancelier de L'Hôpital, comme lui, devançant peut-être un peu leur temps, mais aussi l'entraînant à leur suite, grands cœurs du reste et souvent héroiques, martyrs du devoir, dont on peut critiquer les actes parfois, jamais la droiture ni les intentions.

De cette diversité de caractères sortaient des opinions différentes. Le Parlement venait de refuser en corps son adhésion à la Ligue; mais, dès le mois de juillet 1576, deux maîtres des requêtes et quinze conseillers de la Grand'Chambre accompagnaient le cardinal de Bourbon allant, au sein même du prêche St.-Hilaire, protester contre l'édit. De jour en jour, la Ligue faisait des progrès, et ceux qui l'avaient jurée, par le commandement

du roi, ne consentaient pas toujours, sur son contreordre, à révoquer leur serment (1). Le peuple, accablé de misères, en cherchait le soulagement même dans l'inconnu, prêtait l'oreille à ces doctrines nouvelles, les pratiquait à sa manière en refusant de payer les impôts, et insultait la puissance royale (2). A Martragny, dans le bailliage de Caen, on vit les paysans se soulever, chasser les sergents, attaquer les soldats envoyés pour les soutenir, et cette révolte prit un caractère assez grave pour que le roi envoyât le maître des requêtes, Séguier, en informer sur les lieux.

Tout allait de mal en pis. Parmi les gens chargés de rendre la justice sous la surveillance du Parlement, régnait une sorte d'anarchie, et tandis qu'ils s'occupaient moins d'accorder les parties que de se quereller entre eux, greffiers, tabellions, sergents commettaient impunément leurs exactions et leurs « faulsetés qui sont fort fréquentes et comme ordinaires en ce pays » (3). Le désordre avait envahi jusqu'au Parlement: on ne s'y acquitte plus avec conscience des obligations de sa charge; les jeunes conseillers manquent de respect aux

⁽¹⁾ Le maître des requêtes, Séguier, envoyé en Normandie pour faire un rapport au roi sur l'état de la province, lui disait : « Plusieurs se souviennent du serment qu'ils ont presté contraire à ce que l'on peult désirer d'eux; cela leur fera ozer ce qu'aultrement ils n'eussent jamais entrepris. » Sur les désordres arrivez en Basse-Normandie, au sujet des tailles, au mois de novembre 1579. — Bibl. Imp., S. G. F. 4256, f°. 45.

⁽²⁾ Il semble même qu'ils attaquaient le droit divin, car Séguier leur disait, qu'en fait de lois : « Dieu en ordonne, le Roy seul en dispose; il le fault laisser faire. » Sur une espèce de sédition arrivée à Martragny. — Bibl. Impériale S. G. F. 4256, f°. 47 v°.

⁽³⁾ Rapport au Conseil du Roy, etc., fo. 53 vo.

conseillers plus âgés; point de discipline, point de mercuriales; rien ne rappelle plus à leurs devoirs les magistrats oublieux (1). Le premier président d'alors, esprithonnête, mais trop faible, laissait tomber toute autorité de ses mains défaillantes. Les choses en étaient là lorsqu'il mourut, en 1584, et l'on dut aviser alors à le remplacer, à donner une tête à ce corps, choix difficile et de grande importance à la veille des jours d'épreuve et de péril.

Ce choix fut heureux. Qu'elle soit due à l'influence de Joyeuse ou au discernement du prince, la nomination de Claude Groulart comme premier président fut un bonheur pour la royauté, qui se donna dans cette province un intrépide et fidèle défenseur. Né en Normandie, mais ayant connu tout jeune les rigueurs de l'exil, nourri des plus fortes études par les plus savants maîtres, possédant parfaitement les langues, érudit déjà renommé, il allait abandonner ces calmes travaux de la science pour les agitations de la vie publique. C'est d'ailleurs tout préparé pour la lutte qu'il descendait dans l'arène. et l'on reconnaîtra même qu'il possédait en un haut degré les qualités dont sa cause avait le plus grand besoin. Les rois et le peuple avaient perdu leur respect pour les parlements, et il était, lui, tout pénétré de l'importance de sa charge et de cette idée que « le magistrat est lieutenant de Dieu. » Aussi, simple et modeste dans son extérieur (2), il savait prendre en public cette attitude sévère et cette majesté dont la tradition ennoblit le visage des consuls romains. On attaquait la

⁽¹⁾ Floquet, Hist. du Parlement de Normandie, t. III, p. 214 et suiv.

⁽²⁾ Moréri des Normans. M. de la bibl. de Caen, vo. GROULART.

personne du roi, le principe même de son autorité, et lui il portait au prince un dévouement absolu, parfois timide, toujours sincère et exempt de flatterie (1). Sobre et discret de langage, mais trouvant au besoin ces accents vigoureux qui abattent ou relèvent selon l'occasion. strict observateur du devoir et ne pardonnant pas à ceux qui l'oubliaient, trop dur même à leur égard et d'un stoïcisme un peu orgueilleux (2), au demeurant plein de justice et d'équité, tel nous le verrons opposer sa prudence aux piéges de l'ennemi, son courage à ses menaces, se multiplier avec les besoins de sa cause, courir au-devant de tous les périls portant le remède à la main. Dans cette confusion des affaires, il fut envoyé au Parlement, navire battu par l'orage sur une mer semée d'écueils, comme un habile et courageux pilote, décidé à mourir à la barre plutôt que de céder aux vents et d'abandonner son vaisseau.

Chose étrange pour qui ne connaîtrait pas les hommes! les qualités du premier président semblèrent lui nuire tout d'abord. La crainte d'un chef trop rigide, quelques défiances au sujet des opinions religieuses d'un magistrat, protestant dans sa jeunesse, élevé et instruit par des protestants, ayant abjuré depuis, il est vrai, mais sans manifester cette ardeur ordinaire aux nouveaux convertis, firent accueillir froidement Groulart; il ne tarda pas toutefois à prendre sur le Parlement l'autorité de son rang, à se concilier l'estime du plus grand nombre, à forcer au respect les moins bienveillants. Il ne se dissimula point

⁽¹⁾ Discours préparé pour être prononce devant le Roi en 1589: « Mais en l'ayant trouvé si colère, je changeai tout. » OEuvres manuscrites de Groulart. — Bibl. de Rouen, 68, III, Y. f°. 401.

^{(2) «}Les vanitez de la Courne m'ont jamais enflé...» (Mém. de Claude Groulart, chap. xv). Il faut se défier de certaines modesties.

le danger; du premier coup-d'œil, reconnaissant sa position, il prit pour maxime: « Faire toujours le bien » (1), et se traça une ligne de conduite dont il ne se départit jamais: « Maintenir les bons subjects sous l'obéissance du roi, procéder vigoureusement à l'encontre des autres » (2). Le temps n'allait pas tarder à venir où il lui faudrait mettre en pratique ces vigoureuses maximes. La Ligue, jusque-là contenue et presque ignorée, était sur le point d'éclater dans toute son énergie. Deux causes, indépendamment de sa raison d'être, l'avaient développée dans notre province: la première, commune à tout le royaume, l'incroyable incapacité des gouvernants; l'autre, plus particulière à la Normandie, la misère effrayante qui la désolait depuis tant d'années.

L'édit du 7 juillet 1585, dont la rigueur faisait reculer la France aux jours de l'intolérance la plus cruelle, fut reçu avec joie à Rouen par le Parlement, par les bourgeois et par la foule du peuple (3). Nous savons qu'à St.-Lo, entre autres villes, on l'appliqua strictement : les réformés durent comparaître devant le bailli et l'official, abjurer ou sortir du royaume (4). Cette sévérité ne pouvait qu'accroître encore le fanatisme des ligueurs, la haine des protestants forcés de trahir leur conscience, le mépris de tous pour un roi faible et déloyal, qui ne servait les partis qu'avec l'intention de les tromper et ne recueillit même pas le profit de ses trahisons.

⁽¹⁾ Αίεν ἀριστευεΐν. Cette devise se trouve à la fin de presque tous les Mémoires de Groulart.

⁽²⁾ OEuvres manuscrites de Groulart, fol. 76.

⁽³⁾ Floquet, Hist. du Parl., t. III, p. 230.

⁽⁴⁾ Toustain de Billy nous a conservé de curieux détails sur cet épisode de notre histoire. Les réformés paraissaient à St.-Lo devant les lieutenants du bailli de Cotentin; le greffier dressait procès-verbal de

Peudant que Henri III faisait ainsi les affaires de la Ligue, la misère, ce puissant agent des révolutions, rendait le peuple irritable et tout prêt à chercher dans les hasards d'un changement quelque remède à ses maux. Les cahiers des États tenus dans ce temps-là, les récits, les lettres des contemporains sont remplis des plus lamentables descriptions de ces souffrances. On n'ose compter les victimes de ces vingt années de guerres religieuses. Le seul diocèse de Coutances avait perdu plus de douze mille de ses habitants; celui d'Avranches, plus de quinze mille (1). A ce compte, la Normandie avait perdu plus de cent vingt mille hommes; la France, plus d'un million (2). Les campagnes, veuves de leurs habitants, sont abandonnées aux ronces; le blé vaut plus de cent francs l'hectolitre en monnaie et à la mesure de

leurs déclarations et leur en délivrait copie après l'avoir signée avec eux. Ceux qui voulaient garder leur religion, se retiraient vers Longaunay, lieutenant du roi en Basse-Normandie, et en recevaient un passeport pour quitter le royaume; ceux, au contraire, qui préféraient leur patrie à leur religion, abjuraient et recevaient un certificat de catholicisme après avoir prêté serment de fidélité au roi et au royaume; beaucoup faussèrent leur serment, bien peu quittèrent leur pays. Toust de Billy., Mémoires sur le Cotentin, manuscrit de la bibliothèque de Caen, fol. 479.

(1) Aux États de Melun, le cahier des doléances portait à 12,082 personnes le nombre des victimes des guerres religieuses, parmi lesquelles on comptait 128 gentilshommes catholiques et 162 gentilshommes protestants. Le Canu, Histoire des évêques de Coutances, p. 320.

Aux États de Blois, en 1588, il fut constaté que les guerres religieuses dans ce diocèse avaient coûté la vie à 28 prêtres, à 10 religieux, à 160 nobles catholiques, à 180 nobles protestants, à 7,100 soldats catholiques, à 6,700 soldats réformés et à beaucoup de particuliers.—Annales civiles et militaires de l'Avranchin, p. 380.

(2) C'est aussi le chiffre que donnent plusieurs contemporains.

nos jours : la disette assiége les meilleures maisons ; les pauvres gens meurent de faim (4). Le marchand n'est pas plus heureux que le laboureur, et le commerce est mort dans les villes dépeuplées (2). A Rouen, les drapiers, réduits à cinquante, de trois cents qu'ils étaient, ne peuvent plus payer leurs impôts (3). A Dieppe, le commerce ressent le contre-coup des querelles religieuses, et les négociants, catholiques et réformés, se faisant une aveugle concurrence, achèvent leur ruine commune au profit des Anglais qui envahissent les marchés (4). Tous les fléaux semblent déchaînés sur cette malheureuse province. A Mantes, à Elbeuf, à Jumiéges, à Lisieux, à Caen, à Argentan, à Coutances, la peste sévit avec violence et enlève ceux qu'ont laissés la famine et la guerre (5). Quand on sait combien l'esprit de la multitude, une fois aigri par la souffrance, est prompt

⁽¹⁾ Laurent, Notice sur l'abbaye de Ste.-Cluire d'Argentan, p. 34-35.

[«] La charté est si grande par deça que le monde commence à y mourir de faim... Le bled vault par deça 52 et 53 sous le boisseau. » Lettre des échevins de Caen à M. Maizet, député aux États de Blois. — Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Caen, 8 janvier 1587.

⁽²⁾ A Mantes, la plupart des habitants durent quitter leurs maisons; les seigneurs défendirent à leurs fermiers d'y rien porter.—Archives de l'Empire, K. 404.—47.

⁽³⁾ Registres de la Chambre des comptes de Normandie, Ve. vol. ad ann. 1587. Archives de la Seine-Inférieure.

⁽⁴⁾ Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe, t. I^{er}., p. 230, ad ann. 1572. En 1584, les Anglais fournissaient de drap toute la Normandie. — Discours de Séguier, Bibl. imp., S.G.F., 1256, f°. 146 v°. Ce discours très-curieux renferme un appel à la protection du commerce.

⁽⁵⁾ A Jumiéges, la peste, apportée en 1585 par les soldats, y enleva plus de 1,200 personnes. *Hist. de Jumiéges*, par Deshayes, p. 129. Diminution de 666 écus, faite par Henri III, sur la contribution des habitants de Mantes, « à cause du passage des gens de guerre et de la contagion dont

à accuser de ses maux ceux qui la gouvernent, qu'on juge des colères soulevées par une administration aussi déplorable que celle de Henri III.

Si l'on ne pouvait sans injustice l'accuser des malheurs apportés par les fléaux naturels, il en était d'autres qui avaient pris leur source dans ces désordres dont elle s'efforcait tardivement d'arrêter le cours et qui amassaient sur elle la malédiction des peuples. Mal commandés, plus mal payés encore, les gens de guerre épuisent les uns sous prétexte de les défendre et s'en vont de là piller les autres (1); mais ce qui, par-dessus toutes choses, exaspérait ces gens si rudement éprouvés. c'était de voir le peu qu'ils sauvaient de tant de désastres, arraché par des sergents pillards et voleurs, enrichir les collecteurs d'impôts ou les mignons du roi. Ce qu'on sait du désordre des finances est presque incroyable. Répartiteurs, percepteurs, du petit au grand, chacun volait. Les élus épargnent leurs amis, ceux qui les gagnent par des présents, les nobles qu'ils craignent, puis rejettent le fait sur les plus pauvres paroisses. Là, l'asséeur les imite en accablant les plus misérables parmi les misérables, et ceux-ci, ruinés, maltraités, à demimorts de faim et de misère, se ruent de désespoir sur

la ville est atteinte. » Août 1583.—Archives de l'Empire, K. 101-97. Hist. de la ville d'Elbeuf, par Guilmeth, p. 576.—Octroi de 400 écus à Lisieux pour y former un hôpital de pestiférés, 1584.—Reg. de la Chambre des comptes, t. V. III.— A Argentan, peste en 1588.—Notice sur l'abbaye de Ste,-Claire, p. 34.

^{(1) «} Ils (les gens du plat pays de Normandie) sont travaillez principalement du passage et sejour des gens de guerre, nommement de ceulx que l'en fait vivre par estappes et munitions. » Rapport du M°. des requêtes, Séguier, au Conseil d'Etat. M°. de la Bibl. imp. S. G. F. 1256, f°. 54.

les arquebuses et sur les piques des soldats, aimant mieux mourir tout d'un coup (1).

La vue de cette désolation effravait quiconque osait la contempler en face, et Groulart, dont l'œil vigilant observait l'état de la Normandie, avait senti plus qu'aucun autre tout ce qu'il v avait là de révoltes en germe, et combien l'autorité serait difficile à maintenir au milieu de populations exaspérées. Déjà les paysans se levaient dans toute la province, s'organisaient en bandes sinistres, s'enhardissaient au combat et contraignaient les membres du Parlement, chargés de les poursuivre, d'abandonner leur mission. Il y avait quelque chose de si terrible dans le soulèvement de ces affamés, qu'à leur vue seule un conseiller expira de fraveur (2). Aussi Groulart résolutil de mettre à nu devant le roi ces vieilles blessures et ces plaies hideuses du pays. Humble et flatteur au début de son discours, félicitant la France d'avoir au moins dans ses malheurs un prince si juste et si sage, il trouva bientôt des accents plus fermes, d'une éloquence un peu rude, mais robuste et virile. Il montra les travaux suspendus, le peuple épuisé, la province en disette; trois fléaux, la famine, la guerre, la peste, dévorant la Normandie; ses habitants contraints, pour vivre, de se faire voleurs. Puis, dans sa péroraison, toute grave et toute triste, il rappela au roi qu'il avait dû lui parler avec cette franchise pour l'acquit de sa conscience et de sa charge, lui laissant entrevoir que, si l'on ne trouvait dans un changement de conduite un soulagement à ces maux, il ne répondait pas de l'avenir (3). Mais le faible prince, qui

⁽¹⁾ Rapp. de Séguier, l. c.

⁽²⁾ Floquet, Hist. du Parl., t. III, p. 242.

⁽³⁾ M. de Groulart, fo. 149.

croyait « qu'en fermant les yeux pour ne point voir le mal, il ne le sentirait pas » (4), s'irrita de ses remontrances (2), et répondit par l'apologue du bon pilote qui, dans une tempête, « jette à la mer partie des biens et marchandises pour sauver le navire ». L'histoire a dit ce qu'il sauva.

Par elle-même, la Ligue trouvait de nombreux partisans en Normandie; par les Guises, qui avaient décidément pris la direction du mouvement, elle en accrut encore le nombre : les derniers, d'autant plus redoutables à la puissance royale que leurs intentions étaient moins pures. Dans les villes, les Guises avaient mis des gouverneurs de leur choix, gagné la plupart des chapitres des cathédrales, rallié plusieurs évêques à leur cause. La foule, en cette province comme partout ailleurs, était idolâtre de ces princes (3). En 1587, à l'assemblée des États de Normandie, un grand nombre de députés refuserent leur concours à un acte qui pouvait déplaire au duc. Il avait des partisans jusque dans le sein du Parlement et qui n'en étaient plus à dissimuler leur pensée, mais l'exposaient hautement, prêts à passer de l'opposition sourde et contenue à la révolte ouverte et à l'attaque.

Si le roi conservait encore des illusions sur l'esprit hostile de la Normandie, elles durent tomber lorsqu'il nomma son favori d'Épernon, en remplacement de

⁽⁴⁾ Mézeray, Grande Histoire, t. III, p. 333, édit. 4654.

⁽²⁾ M^s. de Groulart. « Le roi fut très-irrité. » Note de Groulart lui-même, en marge du manuscrit, f°. 419.

⁽³⁾ V. Documents inédits pour servir à l'Histoire de France. Mém. des ambassadeurs Vénitiens, t. II, p. 643;— Le Laboureur, Addition aux Mém. de Castelnau, t. I^or., p. 380-381, 517.

Joyeuse, gouverneur de la province (1). La défiance de la plupart des villes, la rébellion de quelques-unes, les harangues où frémissait déjà la sédition, ne purent être couvertes par l'éclat des réceptions officielles (2). A Rouen surtout, la Ligue se dressa devant lui, non pas celle qu'avait formée l'ambition des Guises et que soutenaient leurs partisans, mais la Ligue populaire et religieuse, irritée des malheurs passés, de l'hypocrisie présente, de l'avenir menaçant pour la foi. En recevant d'Épernon à Notre-Dame de Rouen, le grand-pénitencier Dadré lui fit entendre des paroles hardies et véhémentes, expression vive de la pensée de son parti.

Il lui déclara que lui et les siens seraient ses serviteurs, s'il venait pour leur donner la paix, non pour les travailler; qu'il n'était province en ce royaume qui eût plus à se plaindre que la Normandie, où de récents impôts avaient mis le comble à la misère du peuple (3);

- (4) Cette nomination fut critiquée par les royalistes (V. Brantôme, Éloge de Montpensier), et à plus forte raison par les ligueurs: « Vous délibériez, dites-vous, de faire la guerre en Guienne contre les hérétiques, mais vous faisiez toujours marcher vos forces en Picardie et Normandie. » Réponse aux justifications prétendues par Henri de Valois. Mém. de la Lique, t. III, p. 497.
- (2) « Le gouverneur du Havre s'est bravement maintenu contre Espernon et n'en a voulu ouir parler du roi. Celui de Caen l'a voulu recevoir le plus fort dans son château » Lettre du duc de Guise. Mém. de la Ligue, t. II. Le gouverneur du Havre était Villars; celui de Caen, La Vérune.
- (3) Il veut parler des droits sur le sel, qui en avaient tant élevé le prix « que le peuple n'en peut avoir pour sa nécessité. » Nous retrouvons la même plainte dans les archives de la ville de Caen. Lettre d M. Maizet, député aux États de Blois, 8 janvier 1589. Reg. 27, f°. 63. C'était d'Épernon lui-même qui avait les profits de la gabelle. Mém. de Villeroy, ancienne collection, t. LXI, p. 205.

que la religion s'en allait de jour en jour, méprisée par l'audace des hérétiques, qui, grâce aux politiques leurs alliés, contre l'édit de réunion, contre toutes les lois divines et humaines, vivaient opiniâtres, en liberté et sans recherche, plus assurés, plus impudents, plus effrontés que jamais; qu'il fallait que le clergé de cette province si éprouvée, que tous les bons catholiques se ressentissent de sa venue; qu'il ne laissât point les loups avec les brebis, les renards avec les poules, les hérétiques avec les catholiques, « comme veulent persuader au roi ceux qui ont été nourris à l'école de cet athéiste Machiavel »; enfin qu'il mît en pratique l'édit de réunion, seul moyen de faire renaître la première splendeur de l'Église. « Certes, ajouta l'ardent orateur, s'inspirant de souvenirs présents à toutes les mémoires, il ne faut laisser passer sans grande remarque que vous avez fait votre entrée ce jour de l'Invention Ste.-Croix, auquel les réformés, il y a vingt-six ans, firent une entrée en cette ville même, cruelle et violente; cela nous fait désirer que vous en faciez votre profit et que tout ainsi qu'elle fut funeste et malheureuse pour la ville, la province et la religion, et apporta un commencement à sa désolation, celle-ci nous soit autant avantageuse, sinistre et pernicieuse aux hérétiques, et un commencement de leur ruine et confusion. » Puis il termina par ces brusques paroles, qui peignaient la situation : « Comme vous nous maintiendrez en paix, et serez affecté vers notre état et celui de l'Église, nous prierons pour vous » (1).

⁽¹⁾ Harangue ou remontrance faite au duc d'Épernon par le pénitencier Dadré. Recueil alphabét. Paris, 1770, lettre K, p. 1. Elle fut publiée dès l'année 1589, et eut même plusieurs éditions.

Surpris à cette harangue si fière, où la Ligue se dressait avec toute son énergie religieuse, le duc ne fit qu'une réponse évasive. Dadré paraît aujourd'hui intolérant, mais alors il était difficile à d'Épernon de n'être pas frappé par ces idées. Il sentait, d'ailleurs, la terre se dérober sous ses pieds. A Rouen, l'esprit de révolte était dans l'air (4). On savait qu'à Paris se préparaient de graves événements. Une lettre du roi, en date du 42 mai, annonçait aux échevins des villes l'entrée d'un corps de troupes suisses dans Paris, et commandait de faire bonne garde (2). Ce jour-là même, Henri III, trop amolli pour mener à bien un parti vigoureux, victime de son coup-d'état, était pris dans sa capitale et contraint à la fuite devant ses sujets révoltés.

Encore que l'événement n'eût en soi rien d'imprévu, on ne l'attendait pas de si tôt, et il fut suivi dans la province d'un instant de surprise et d'indécision. Le roi fugitif, cherchant un asile d'où il pût travailler à rétablir ses affaires, jeta les yeux sur Rouen, attiré sans doute par la fidélité de Groulart et de la majeure partie du Parlement. Néanmoins, de Thou fut envoyé en avant pour reconnaître le pays et sonder les intentions. Son voyage à travers la Normandie produisit peu de résultats avantageux à la cause royale (3). Il trouva la pro-

⁽⁴⁾ Lettre du sieur Demoustier vux échevins de Caen (avril 1588). Archives de la ville, reg. 27, f°. 42: « On doute beaucoup une sedition en notre ville, et est tout en alarme, par en ça, qui sera fin. »

⁽²⁾ Archives de la ville de Caen. Reg. 27, f°. 54.

⁽³⁾ Sans partager l'avis de Davila, qui n'est jamais favorable à Groulart, on pourrait croire que ce dernier et de Thou ne sympathisaient pas. De Thou, dans son *Histoire*, n'attaque pas Groulart, mais laisse planer quelques doutes sur la sincérité de ses convictions. C'est peutêtre sur ces doutes que Davila a élevé son accusation.

vince en partie soulevée, en partie indécise; les royalistes eux-mêmes désespéraient de leur chef (4). Une seconde mission d'Émery de Villers avança un peu plus les choses, et bientôt Henri III faisant, mais trop tard, quelques concessions à la Ligue, entra dans Rouen.

Chose digne de remarque, et qui prouve bien le caractère essentiellement religieux de la Ligue populaire, la veille encore, la majeure partie des Rouennais était décidée à la révolte, et le roi, alarmé par de sinistres avertissements, fut sur le point de s'arrêter (2). Et cependant, à la seule vue de son roi, ce même peuple sentit se renflammer son ancien enthousiasme, et Groulart crut pouvoir assurer au prince que les habitants de la ville et les conseillers du Parlement, « tous animez de grand zèle et dévotion, » persisteraient en ces sentiments jusqu'au dernier jour de leur vie. L'oreille favorable que Henri III prêta aux réclamations, sa dévotion simulée, l'édit qu'il décréta, lui concilièrent un instant l'affection de tous. Mais à le voir continuer ses parades religieuses, les quitter pour courir aux bals, aux concerts, aux combats sur l'eau, se plonger dans l'oisiveté, « comme si le royaume eût joui de la paix la plus profonde, roulant au jour la journée » (3), la défiance reprit le dessus, et le dévouement, de plus en plus ébranlé, fit pour toujours place au mépris. Quand le roi quitta la ville pour aller à Blois ajouter le crime à la honte, les ligueurs firent courir sur son séjour à Rouen des bruits peut-être faux, mais que ne justifiaient que

⁽⁴⁾ Mém. de Thou, collect. Mich. XI, p. 327.

⁽²⁾ Journal de Pierre Fayet. Tours, 1852, p. 45.—Groulart, Voyage en Court, chap. 1er.

⁽³⁾ De Thou, *Hist.*, t. IV, lib. xcr, p. 604. — Le même, *Mém.* l. C.— D'Aubigné, *Hist.*, t. III, liv. II, ch. π, p. 414, édit. 1620.

trop son déplorable passé et les débauches de sa cour (1).

Cependant la Ligue avait pris une franche et fière attitude. Le bureau de Paris, écrivant à toutes les villes pour les entraîner dans son alliance, n'oublia pas celles de Normandie, et tout laisse à croire qu'il recut de la plupart d'entre elles une réponse favorable (2). Aussi, quand éclata la nouvelle de l'assassinat des Guises, quand on sut que le pouvoir l'avouait et s'en faisait honneur, Groulart, toujours fidèle, toujours veillant au salut de la province, découvrant aux gouverneurs des villes les dangers dont ils étaient menacés (3), ne put empêcher que bon nombre de places ne se soulevassent, et qu'au sein même du Parlement, plusieurs conseillers ne témoignassent leur indignation. Pour lui, il leur lanca quelques paroles fort aigres, donnant à penser qu'il ne blâmait point Henri III; non pas sans doute que sa loyale conscience ne répugnât au meurtre; mais il était, comme tant d'autres, dominé par les idées du temps sur la toute-puissance des rois, affranchis des règles de la justice commune (4).

Son premier président parti, le Parlement, abandonné, déjà séparé par les opinions, ne tarda pas à se disjoindre complètement aux violentes agitations de l'émeute. Le

- (1) « Disant (les Rouennais) que la dernière fois qu'il y fut, il leur apporta tant d'incommodités et au plat pays (sans parler de leurs femmes) qu'ils s'en ressentaient encore. » Coppie des mémoires secrets envoyés de Blois à un politique par un sien ami de Paris.—1589.—S. L. p. 4.
- (2) Capefigue, La Ligue, t. V, p. 20, 26, cite notamment les lettres envoyées à Rouen et au Havre.
- (3) Peu de choses s'étaient passées en Normandie, dont il n'eut eu soudain advertissement et donné advis lui-même en diligence à ceulx qui levoient les plans et qui s'en étoient souvent bien trouvez. »—Remont. de Groulart à Henri III.—Août 1587.—Floquet, t. III, p. 284.
 - (4) Reg. secret. du Parl. 26 fév. 1593. Nous retrouvons ce sentiment

peuple, maître de Rouen, y créa lui-même une administration; soutenu par la présence du duc de Mayenne, il voulut contraindre le Parlement d'adhérer à l'Union. et d'en souscrire le formulaire; sous l'action d'ambitieux qui le détournaient de son but, il se souleva, brutal et sauvage, massacra les religionnaires, et, pendant deux mois, imposa sa tyrannie aux conseillers menacés de mort. Enfin arriva le moment où la Ligue, déclarant Henri III déchu du trône, nomma Mayenne lieutenantgénéral de la couronne de France. Devant ces violences, la plupart des magistrats, dans le vain espoir de rétablir l'ordre, au prix de quelques concessions, avaient hésité; devant la question de principe, il n'y eut plus d'incertitude possible, et il fallut se prononcer. C'est alors qu'eut lieu la scission définitive entre les deux parties du Parlement.

Les uns se déclarèrent pour la Ligue. Ce n'est pas ici le lieu de raconter leur histoire, ni de rechercher quels mobiles les poussèrent en ce sens; peut-être trouverat-on que la rancune royaliste a trop dominé dans les jugements portés d'abord contre eux, et que ce n'est pas la seule ambition qui leur fit abandonner leurs biens des champs, comme les autres abandonnaient leurs biens des villes, s'enfermer dans une place assiégée, lutter à la fois contre les usurpateurs qui surgissaient dans leur propre parti, et contre le prince dont la domination leur semblait dangereuse à leur foi (1).

exprimé dans une brochure du temps, imprimée à Caen, et qui paraît être l'œuvre d'un conseiller du Parlement. V. De Thou, Hist. mei temp. lib. xcv. sub fine. — La noblesse, disons-le à son honneur, s'indigna d'un acte aussi lâche. D'Aubigné, Histoire, t. 111, p. 454.—V. encore, sur ces deux justices, un passage des Mémoires de Groulari, ch. v.

(1) Il n'est pas sans importance d'étudier l'histoire de l'opinion sur

Les autres, au contraire, les plus nombreux et les mieux recommandés, résolurent de suivre l'exemple de leur président, de sortir d'une ville rebelle, où leur vie était en péril, et leur liberté d'action enchaînée. Ils n'avaient aucune crainte pour le catholicisme, soit qu'ils fussent déjà de cette religion plus tiède qui commençait de naître et délaissait le dogme pour s'en tenir aux lois morales (1), soit plutôt que, restés fidèles à leurs croyances, mais séparant la Religion de l'État, ils ne vissent aucun péril pour l'une à ce qu'un hérétique gouvernât l'autre: idée nouvelle et peu répandue, dont l'application, impossible alors, est encore difficile de nos jours (2). Máis ce qui les entraînait surtout, c'était leur amour pour la royauté. Au milieu de ces conjonctures,

la Ligue. Les premiers historiens, Mathieu, de Thou, Péréfixe, ont toute l'hostilité de réactionnaires et confondent la Ligue religieuse et la Ligue politique. Daniel et, plus tard, Anquetil, effrayés par les idées démocratiques qu'ils rencontrent, osent à peine indiquer cette distinction. Charles Labitte, n'ayant guère étudié que les meneurs et les gens exaltés, porte sur l'ensemble un jugement trop absolu. Autre réaction en sens contraire par de Bonald, par Lamennais, par le R. P. Lacordaire, qui à leur tour donnent à leur éloge un caractère trop général. La critique moderne, plus calme et plus juste, fait la part du bien et du mal, et sépare de l'ambition des chefs la foi simple du peuple. Citons en ce sens l'Histoire de la Ligue, par M. de Chalambert; La Réforme et la Ligue en Anjou, par M. E. Mourier; thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, 1856, p. 494, 288.

- (4) C'étaient, nous aurons lieu de le voir, les principes du roi de Navarre : « Ceulx qui suivent tout droict leur conscience sont de ma religion; et moi je suis de celle de tous ceulx-là qui sont braves et bons. » Lettres missiv., t. Ier., p. 422. Ann. 4577.
- (2) La plupart des nations exigent encore un roi de leur religion, ou dont les enfants sont élevés dans leur religion : en Suède , en Grèce , en Angleterre.

le Parlement se souviendra toujours de ses antiques prétentions et n'y dérogera pas. Aux jours de bonheur et de prospérité, il a revendiqué sa part de la puissance royale et proclamé avec orgueil que le Parlement c'était le Roi, et maintenant que cette puissance est attaquée, chancelante, avilie, lorsque ce roi sera assassiné, cet autre errant autour de son trône usurpé, il répétera avec une fierté plus grande encore, devant les révoltés menacants, ou dans les misères de l'exil : Le Parlement c'est le Roi! Et tandis que le souverain actif bataillera à travers la France avec un pourpoint troué, les magistrats du Parlement, cet autre souverain, garderont le calme de leur dignité, et se drapant dans l'écarlate pâlie de leurs vieilles robes, prendront cette attitude toujours inflexible, un peu raide parfois, mais qui, dans la gravité des événements, s'élèvera souvent à la véritable grandeur.

Résumons en peu de mots cet exposé, indispensable pour une connaissance exacte de l'histoire qui va suivre. Un pays depuis long-temps désolé, des campagnes où le laboureur a fui devant les soudards, des villes où grandit la misère, tel en sera le théâtre; la haute noblesse divisée d'opinion, la petite restant « casanière » ou préférant le pillage au combat; un clergé ligueur, ici publiquement, là en secret; des bourgeois timides, interrogeant l'avenir pour s'attacher au parti que favorisera la fortune; un peuple irrité par de longues souffrances, se croyant menacé dans le seul bien qui lui reste, la religion de ses pères; au-dessus de tous, quelques hommes de guerre éminents, force active, et les légistes du Parlement, force morale des deux partis; tels sont les acteurs qui, pendant ces cinq années, vont déployer,

selon leur rôle, l'audace, la prudence, la trahison, la fidélité, une ambition coupable, ou ce sincère et courageux amour du bien du pays, qui finit toujours par forcer la victoire.

HISTOIRE

DŪ

PARLEMENT DE NORMANDIE

PENDANT SON SÉJOUR A CAEN.

1589-1594.

CHAPITRE I°.

Destinée du Parlement pendant la Ligue.— Dispersion des conseillers royalistes du Parlement de Normandie.—Le Roi transfère à Caen le Parlement de Rouen.— Situation de Caen en 1589. — Arrivée à Caen des membres de la Cour.— Le Parlement se constitue et s'établit aux Cordeliers. — Serment exigé de la noblesse par Montpensier, gouverneur de la province. — Serment exigé par le Parlement de tous les fonctionnaires. — Arrêt contre les ligueurs. —les Ligueurs de Bernay enlèvent l'original des lettres—patentes de translation. — Situation générale. — Le Parlement reçoit la nouvelle de l'assassinat de Henri III. — Indignation qu'elle soulève.

FEVRIER-AOUT 1589.

Le sort du Parlement de Normandie, sa division en conseillers ligueurs et conseillers royalistes, la fuite, la dispersion de ces derniers, étaient en ce temps-là

la destinée commune de tous les Parlements. Presque partout ils avaient dû se retirer devant l'émeute et laisser la Ligue triomphante. La royauté cependant, dans une guerre où les principes n'avaient pas moins de force que les armes, ne pouvait se passer du concours de ces grands corps, qui représentaient la puissance morale, puissance nécessaire surtout en Normandie, pays d'ordre et de légalité, que sa situation, d'ailleurs, entre Paris et la mer, rendait, au point de vue politique, une des plus importantes provinces du royaume. Dans les troubles de la Ligue, comme dans tous les temps de révolution, c'est aux hommes de guerre, c'est à la force brutale qu'appartient toujours le commandement; mais tel est le pouvoir de l'intelligence, si faible, si désarmé, en secret même si méprisé qu'il soit, que, dans ce temps-là même, elle s'imposait à la force, et que les gens de guerre voulaient au moins paraître marcher en son nom, dans l'intérêt du droit. Dispensateurs de la justice, surveillants de l'administration, modérateurs du pouvoir, les Parlements, malgré la nature précaire de leurs attributions politiques, étaient, après les États-Généraux, les corps qui pesaient du plus grand poids sur les affaires de l'État. Chaque parti se disputait leur concours. Dans ces innombrables libelles qu'on se lançait chaque jour, avec autant d'acharnement que de profusion, les « sacrés Parlements, colonnes de l'État, propugnacles de la Royauté, fortes barrières de la France », sont loués, flattés par tous les partis. Chacun se vante de les avoir de son côté, chacun reproche à ses adversaires leur peu de respect pour eux. Au fond, les gens de guerre ne les aimaient pas, la noblesse les méprisait; mais on voulait encore, tout en maltraitant les hommes, conserver l'appui moral de leur présence et de leur adhésion. Ces

idées nous expliqueront toute l'histoire du Parlement de Normandie pendant les années de son séjour à Caen (1).

Les promesses de la Ligue étaient séduisantes. Aux Parlements, si maltraités par le roi, elle promettait une autorité plus étendue, surtout mieux respectée. C'est par là qu'elle avait su rompre chez un grand nombre de conseillers leur antique attachement à la royauté, et rester maîtresse absolue dans la plupart des chefs-lieux de juridiction, à Rouen, par exemple, où le Parlement ligueur continuait de rendre la justice et y donnait à la Ligue un caractère de légalité. Cependant, les membres les plus considérables de la Cour, ceux qui en étaient comme l'essence et l'âme, ne siégeaient plus au palais; mais, dispersés dans leurs retraites, sans unité, sans moyens d'action, ils perdaient tout le prestige de leur autorité et ne pouvaient plus aider Henri III que de leurs efforts individuels et impuissants.

Cette perte était trop grave et trop évidente pour ne point frapper le gouvernement royal. Aussi, dès le mois de février, avait-il cherché une autre résidence pour son Parlement de Normandie. Le choix était restreint. Il ne

^{(1) «}II (le roi) n'a que deux Parlements, Rennes et Bordeaux, encore catholiques et retenus par force; les catholiques en ont six. » Lettre d'un ligueur. Mem. de la Ligue, IV, 202. Lettre d'un lieutenant-général de province aun des premiers magistrats de France. Paris, Math. Juin, 4589, in-8°., p. 3. V. collect. de Mesmes. M^s. 8934, f°. 67, Bibl. imp. — Dans une lettre d'un certain Godefroy au duc de Nevers, sur le projet d'établir un parlement à Nevers, on trouve ces curieux détails: « Vous n'ignorez qu'il y a des esprits subtils en telle compagnie, peu désireux du bien et advancement, du lustre et grandeur des princes, leurs voisins; ils pourront vous contraindre à endurer un juge dans Nevers. » Bibl. imp. M^s. 909, ancien fonds, f°. 58.

restait dans la province de villes fidèles et un peu importantes que Dieppe, place bien fortifiée, sous le gouvernement d'un homme sûr, mais située à l'extrémité de la province, prise entre les ligueurs de Rouen et du Havre qui dominaient le cours de la Seine; Alençon, ville trop voisine du Maine, alors révolté, et Caen que tout, au contraire, désignait au choix du Conseil royal.

Comme position militaire, point capital, la ville était protégée par son château, alors célèbre, et par une enceinte de fortifications déjà respectables et qu'on augmentait tous les jours. Assez éloignée des forces des ligueurs pour être à l'abri d'un coup de main, posée entre elles comme un obstacle à leur réunion, facile à ravitailler par la rivière, en cas de siége, on pouvait s'en servir, soit comme d'une excellente place de défense, soit comme d'une base d'opérations non moins bonne, au cas où, Dieppe manquant, il aurait fallu y venir prendre les secours d'Angleterre. En 1563, Ouistreham, petit port voisin, à l'embouchure de l'Orne, avait servi au débarquement des Anglais. Par la suite, Henri IV eut l'intention de s'en servir pour recevoir les secours d'Élisabeth, et l'on reconnut maintes fois que « sans cette ville, capitale de la Basse-Normandie, tout le pays aurait été occupé par les ligueurs et rebelles » (1).

A un point de vue moins militaire et se rapprochant plus des besoins d'une cour de Parlement, la ville de Caen n'était pas moins propre à cette destination. Quoiqu'elle portât encore les nombreuses marques des ravages des réformés en 1562 (2), par ses quartiers commerçants, « par les hautes et magnifiques maisons » où

⁽¹⁾ Reg. secr. du Parl. roy., 4 août 1589.

⁽²⁾ De Bras, Antiq. de Caen, p. 251-259, édit. 4833.

logeaient les gens de justice, par la splendeur incomparable de ses monuments religieux, elle comptait dès-lors parmi les plus belles villes du royaume.

La situation politique, sans être bonne, y était préférable encore à celle de beaucoup d'autres villes, de Rouen surtout. Bon nombre de Caennais penchaient en secret pour la Ligue; le clergé, alors très-nombreux, ne voyait pas sans répugnance l'avènement prochain d'un prince protestant (1). Mais ce parti était contenu par la haute bourgeoisie, presque toute royaliste, par les réformés, égaux alors au tiers de la population, et qui, par leur opulence et la modération de leur conduite, jouissaient d'une influence considérable. On n'y remarquait pas surtout cet esprit d'intolérance, si vivace et parfois si cruel dans les autres cités. Ces longues années de discorde et de barbarie réciproque y avaient éteint l'ardeur des passions religieuses; elles avaient causé même, dans la foi de la plupart des catholiques, un refroidissement et une indifférence que remarquaient avec peine les vieillards attristés (2).

Caen présentait, de plus, un avantage particulier. Son Université, ses nombreux colléges, ses réunions littéraires en avaient fait la capitale intellectuelle de la province. On y comptait un grand nombre de lettrés et de savants, monde sympathique aux conseillers du Parlement. Élevés dans les mêmes principes, rapprochés par leurs études, ils avaient pris à ce contact une certaine communauté d'idées que des relations fréquentes, des bons offices prêtés et rendus, avaient transformée en

⁽⁴⁾ Reg. secr., 4 août 1589. - 26 novembre 1589.

⁽²⁾ M. de Bras dit, en parlant du peu de zèle des habitants pour les cérémoules religieuses : « Voire aucuns se truffent et moquent d'aussi honorables processions et ceremonies. » — Antiq., p. 67.

une sorte d'amitié. Les circonstances la rendront plus ou moins vive; elle subsistera toujours (1).

Cette haute bourgeoisie, n'avant jamais joui de la liberté communale si étendue qu'avait possédée Rouen, ne brûlait pas des mêmes passions démocratiques. Contente de ses priviléges municipaux, elle ne visait qu'à leur augmentation. Doués de cette prudence clairvoyante qui les éloignait de tout excès et leur montrait dans l'avenir la tournure des affaires, les échevins de Caen n'avaient pas cru au succès politique des ligueurs; ils ne partageaient ni l'ambition des uns, ni l'enthousiasme exalté des autres. Depuis le commencement des troubles, ils s'efforcaient seulement de maintenir leurs concitovens dans le devoir, protestant sans cesse de leur dévouement au roi (2), et fermant l'oreille aux sollicitations de leurs confrères des villes révoltées. Le Conseil de l'Union de Rouen leur écrivit une lettre pressante; ils gardèrent la lettre dans leurs archives, mais ne remuèrent pas (3). Sachant, d'ailleurs, que les princes ne sont jamais plus accessibles qu'au jour du malheur, ils avaient demandé déjà, en récompense de leur fidélité, l'octroi de nouveaux priviléges et la confirmation des anciens (4). C'est alors qu'on leur offrit un avantage d'une bien plus grande importance, et tel qu'en d'autres temps ils n'auraient osé seulement l'espérer.

- (1) En 1588, le sieur Bauché, envoyé de Caen à Rouen au devant du duc d'Épernon, se loue beaucoup de la bonté de M. de Lisores, président au Parlement. Reg. 28, f°. 43. Nous voyons, pendant ces quatre années, le conseiller Boislévêque loger chez le caennais de Cahaignes. Elogia.
- (2) 25 mars 1589. On exhorte le peuple à garder la foi promise au roi. Reg. 28, f°. 60, f°. 177.
 - (3) Arch. de Caen. Reg. 29, fo. 48.
 - (4) Arch. de la ville de Caen. Reg. 28, fo. 176.

C'était au mois de février qu'on avait chassé de Rouen les magistrats royalistes. Dès le 11 mars, M. d'O. l'ancien gouverneur de Caen, écrivit aux échevins qu'on allait transférer dans leur ville le Parlement de Normandie, la Cour des aides, la Chambre des comptes, les trois plus grands corps de la province. Il ajoutait cette flatteuse espérance: « Ce qui sera faict à cause des troubles, mais qui pourra bien estre continué après et possible à perpétuité, au moins y a-t-il beaucoup d'apparence (1). » Une lettre royale ne tarda pas à confirmer cette promesse, motivant la translation sur la fidélité des habitants et la commodité du peuple: « estant notre ville de Caen assise au milieu de l'étendue dudict Parlement (2). » Cette dernière raison, d'une valeur plus durable que la première fondée uniquement sur des troubles momentanés, dut fortifier les espérances des échevins. Caen n'avait pas vu sans regret Philippe-le-Bel fixer à Rouen la Cour de Parlement ambulatoire avant lui; on s'y reprenait à l'idée de la reconquérir, idée qu'on n'abandonna jamais complètement (3).

Toutefois on y conçut d'abord quelque inquiétude sur

⁽¹⁾ Arch. de la ville de Caen, reg. 29, fo. 1.

⁽²⁾ Ibid., f°. 2. Cette même lettre portait confirmation des priviléges de la ville et décharge, pour les habitants fidèles, d'une partie de la taille.

⁽³⁾ Sous Louis XIV, on voit Colbert prêt à y transférer de nouveau le Parlement. A en croire Segrais qui prêche bien un peu pour son saint, cet état de choses aurait rendu Rouen beaucoup plus commerçant. «Il seroit devenu grand comme Hambourg, comme Lubeck, comme Anvers, parce que les négotiants n'auroient passongé à faire de leurs fils des conseillers ni à marier leurs filles à des gens de robe. » Il ajoute que le Parlement se serait bien trouvé en la ville de Caen, « laquelle n'étant pas de grand commerce, y auroit beaucoup profité. » Segraisiana, p. 40, édit. 4724.

la réalisation des promesses royales. La venue du Parlement était annoncée depuis le commencement de mars. Le mois de mars se passa, puis le mois d'avril, puis le mois de mai: personne n'apparaissait. Conseillers et présidents étaient restés à Rouen, captifs des ligueurs, ou cachés dans leurs maisons de campagne. Dispersés çà et là, enfermés dans un cercle d'ennemis, ils ne pouvaient avoir connaissance des lettres-patentes. Il n'était pas moins difficile de leur obéir, de traverser un pays en révolte, avec une embuscade à chaque détour du chemin. Aussi, le 26 juin, n'y avait-il encore que dix ou douze membres de la Cour d'arrivés à Caen, se trouvant là sans local où tenir séance, sans organisation, sans posséder même l'original des lettres-patentes qui validaient leur translation.

Faibles de nombre, ils étaient déjà bien forts par la présence de Groulart. Dans ce temps « où le malheur était sur les premiers présidents» (1), où ceux des Parlements de Paris et de Rennes étaient jetés en prison, celui de Toulouse massacré, Groulart, sans prendre peur, voyant jour à travailler utilement, était accouru. Sans se décourager à la vue du petit nombre de conseillers groupés autour de lui, il avait fait déjà proclamer les séances de la Cour pour le 19 juin. Montpensier désirant assister à l'installation, on la retarda de huit jours; comme il ne vint pas, le 26 juin, sans plus attendre, le Parlement s'assembla dans l'auditoire de théologie, à l'Université.

Il valida d'abord sa translation, en déclarant suffisante la copie des lettres-patentes; puis, aussitôt constituée, la Cour, suivant son usage, dont le caractère

⁽¹⁾ Pasquier, Lettres, liv. xiii, let. ix: « Que dis-je, malheur l mais au contraire malheur qui tourne à leur grand honneur. »

s'élevait encore en ces graves conjonctures, et conservant la tradition sinon l'éclat de sa grandeur, se rendit en corps, précédée de ses huissiers, le président Anzeray et Groulart en tête, à l'église des Cordeliers où une messe du St.-Esprit fut solennellement célébrée. On doit conserver le nom des huit hommes courageux, ouvriers de la première heure, qui assistaient avec les deux présidents à cette rentrée de la Cour. C'étaient Martin de Hally, Pierre Duquesne, Marin Benoist, Laurent Godefroy, Laurent Restault, André de Bonissent, de Mathan et Cabart (1). La messe terminée, le Parlement revint à l'Université, et là, comme s'il cût siégé dans son palais de Rouen, au milieu de la paix, il jugea quelques procès, continuant de faire entendre, au milieu des clameurs de la guerre civile, la voix ferme et calme de la justice.

Après avoir fait visiter plusieurs édifices, entr'autres le manoir épiscopal, la Cour s'installa définitivement aux Cordeliers, monastère pauvre et dont les bâtiments dégradés accusaient encore les huguenots de Coligny; une fois là, comme avant tout elle voulait vivre et agir, elle compléta son organisation, combla les vides creusés par la discorde, faisant, comme dit le proverbe du temps, flèche de tout bois. A défaut des maîtres des requêtes et des gardes des coffres du scel, la chancellerie n'en fut pas moins ouverte, et Groulart lui-même se chargea de tenir le sceau. Le plus ancien avocat remplaca les gens du roi; un pauvre réfugié royaliste, ancien greffier du bailliage de Rouen, chassé, volé par les ligueurs, tint la plume au lieu des greffiers rebelles; puis, quelques membres arrivent de Dieppe, par mer, la seule voie ouverte et la moins périlleuse; d'autres annoncent

⁽¹⁾ Reg. secret., 26 juin 1589.

leur prochaine venue. La Cour, pour stimuler les uns et forcer les autres à se déclarer, rend le 1^{er}. juillet un arrêt commandant à tous présidents, conseillers, officiers, gens de justice restés à Rouen, de se retirer auprès d'elle, sous peine d'être traités comme rebelles à la volonté du roi (1).

Le Parlement ne surveillait pas avec moins de zèle la conduite des administrations secondaires et en général de tous les citoyens. Déjà Montpensier, exécutant une mesure pratiquée dans toute la France, avait envoyé dans chaque bailliage une formule de serment que devaient signer particulièrement les nobles. On y jurait de vivre et mourir catholique, sujet du roi « qu'il a plu à Dieu de donner », d'employer pour lui contre tous rebelles, sans exception, ses biens, sa vie, jusqu'àla dernière goutte de son sang. Mais, soit que l'étendue de ces promesses effrayât et que l'on crût alors à l'obligation d'un serment, soit qu'on mît de la faiblesse à l'exiger, dans le bailliage de Caen, le registre qui nous est parvenu ne se couvrit que lentement de signatures peu nombreuses et encore appartenant à la plus petite noblesse du pays (2). Il paraît qu'on avait également tenté de faire prêter serment au clergé, et sans doute avec aussi peu de succès (3).

Le Parlement procéda avec plus de vigueur. Il ordonna à tous les fonctionnaires de la province de venir « par corps », et avant le 1°. août, prêter serment à la barre. Le bailli de Caen, La Vérune, homme incertain et suspect, son lieutenant-général Vauquelin, tous

⁽⁴⁾ Reg. secr., 27, 28 juin, 4, 3, 7 juillet 1589.

⁽²⁾ Reg. secr., 10 juillet 1589, 15, 20 juillet 1589.

⁽³⁾ Ibid., 4, 27 juillet 4589.

les officiers du présidial comparurent d'abord. Puis vinrent les lieutenants-généraux de Bayeux, de Falaise, de Mortain, de Coutances, d'Orbec, d'Alençon, de Vire, de la vicomté d'Auge, suivis de leurs subordonnés (1). L'arrêtfaisait la même injonction aux ecclésiastiques, aux chanoines, aux évêques, mais ceux-là ne vinrent pas (2). La Cour tenta bien encore de s'emparer du droit de recevoir au serment les conseillers à la Chambre des comptes et à la Cour des aides, également installées à Caen, semant le bruit « qu'il y en a ès dites compagnies, même de la Cour des aides, qui sont de la Ligue »; vaine tentative! Ces compagnies revendiquèrent le droit de s'examiner elles-mêmes, non sans mêler quelque aigreur à leur refus. Déjà commençait entre ces divers corps une petite lutte intestine, qui cent fois compliquera et augmentera les dangers de la guerre plus sérieuse qu'ils soutenaient tous contre la Ligue (3).

Il faut être juste, le Parlement était plus sévère encore pour ses propres membres. Du dernier des commisgreffiers jusqu'aux présidents, on ne recevait personne sans s'informer de sa vie, de sa conduite politique et religieuse. En tête du registre était la formule du serment, non pas déclamatoire comme celle qu'on proposait aux nobles, mais simple, sévère, embrassant le passé, l'avenir, les alliances directes ou indirectes avec les ligueurs, commandant jusqu'à la dénonciation, et menaçant tout infracteur d'être puni comme coupable de lèse-majesté divine et humaine (4).

⁽¹⁾ Reg. secr., 10 juillet 4589, 45, 20 juillet 4589.

⁽²⁾ Ibid., 4, 27 juillet 1589.

⁽³⁾ Reg. secr., 27 juillet 4589.

⁽⁴⁾ Ibid., 4 juillet 1589.

Sévère pour les siens, le Parlement était impitovable pour les rebelles. Vaines rigueurs, faute de movens d'action! Arrêt contre les révoltés de Valognes et le ligueur Du Tourps; Du Tourps n'en tient pas moins dans le val de Saire toutes les forces royalistes en échec (1). Arrêt contre les capitaines de bandes qui saisissent les conseillers s'efforcant de gagner Caen; les pauvres vovageurs n'en sont pas moins arrêtés, ranconnés, maltraités à chaque bourgade. L'audace était sans bornes. Dans les rues mêmes de Caen, à la porte de la Cour, un soldat voit deux greffiers du Parlement qui venaient reprendre leur office; il se jette sur eax, crie: Aux ligueurs! et les amène effrontément devant l'une des deux chambres pour les faire déclarer prisonniers et en tirer une rançon (2). A peine voit-on de temps à autre quelques pauvres hères, saisis à tout hasard, pour être échangés au besoin ou pendus en façon d'exemple. Le bras de la loi n'était pas armé (3).

Ce fut alors qu'un événement, sans importance au point de vue général, mit au grand jour cette impuissance du Parlement, frappé d'un coup direct et par là irrité d'autant plus. La Cour, on l'a vu, ne possédait pas l'original des lettres-patentes de sa translation, Montpensier n'osant les envoyer par des chemins peu sûrs. Sur ces entrefaites, un des gouverneurs de la ville de Caen, Vastel, et le procureur syndic, Baucher, députés vers le roi pour certaines requêtes, arrivent à l'armée, campée alors près de Conches. Le duc les arrête dans

⁽¹⁾ Toustain de Billy, Mêm. sur le Cotentin, Ms. de la bibl. de Caen, fr. 184; Reg. secret., 3 juillet 1589.

⁽²⁾ Reg. secr., 3 août, 27 juin 1589.

⁽³⁾ Ibid., 7 juillet 4589.

leur voyage qu'il déclare inutile, les renvoie, et, par occasion, leur donne les lettres-patentes de la Cour de Parlement, de la Cour des aides et de la Chambre des comptes, toutes trois dans la même situation. Les échevins repartent avec ce précieux bagage, cheminant en gens de prudence par les endroits les moins périlleux. Ils crurent ne pouvoir mieux prendre que par Beaumontle-Roger, bourg que l'armée royale venait de quitter à peine et dont les habitants avaient paru d'excellents royalistes. Ils arrivent sans encombre aux portes de Beaumont et se croient sauvés; mais là, les bourgeois, le procureur du roi en tête, se jettent sur eux, prennent leurs armes, leur argent, les précieuses lettres-patentes, menacant encore du Conseil de l'Union les voyageurs interdits. Puis, par une sollicitude étrange, ce même procureur du roi et sa bande, au moment de les renvoyer, leur disent qu'ils craignent un danger pour eux, que la route traverse un bois mal hanté, qu'ils vont les escorter jusqu'au-delà. Escorte plus dangereuse que l'ennemi! à peine au milieu du bois, elle se jette sur les pauvres Caennais et achève de les dépouiller. Ainsi volés et maltraités, les malheureux gagnèrent Bernay, puis Pont-l'Évêque où ils protestèrent aussitôt contre ces violences. Enfin, ils arrivent à Caen et racontent leur triste aventure. Le Corps de ville s'émeut, s'irrite, décide qu'on ira au Parlement, qu'on le suppliera de « faire et parfaire » le procès à ces voleurs, que la ville se portera partie et fournira l'argent nécessaire (4).

Le Parlement n'avait pas besoin d'être excité. A la première nouvelle, il avait chargé deux conseillers d'instruire l'affaire. Toutefois, comme avant tout on voulait

⁽¹⁾ Arch. de la villé de Caen. Reg. 29, fo. 22-23.

avoir les lettres, la Cour dompta sa colère jusqu'à faire écrire à Viard, le procureur du roi de Beaumont, en termes conciliants et polis, le priant de renvoyer les lettres comme s'il les eût prises seulement pour les lire et en assurer la conservation. Rien n'est rendu. Alors la colère du Parlement éclate; il oublie qu'il est désarmé, rend un arrêt terrible, menaçant les voleurs, s'ils ne restituent leur prise, des derniers châtiments, même de raser leur bourg. Les lettres ne furent pas rendues, ni les voleurs punis, ni le bourg rasé, et le Parlement fit retentir en vain son courroux impuissant (1).

A ce moment des difficultés plus graves surgissaient autour de lui. Le clergé était publiquement hostile, et les maîtres de la foule, les moines prêcheurs, commençaient de soulever la ville. Le péril grandissait; le pouvoir faiblissait. Tant d'autorités et de juridictions entassées les unes sur les autres, leurs prétentions rivales, que le danger même ne faisait pas taire, suscitaient chaque jour des embarras, parfois les complications les plus graves (2).

Un instant toutefois la situation des affaires générales parut s'améliorer. Les ligueurs possédaient toujours, il est vrai, la plupart des villes; mais ils venaient de recevoir un rude coup par la défaite des Gauthiers. Ceux-ci, pour la plupart paysans du bailliage d'Alençon, pauvres gens, fous de misère, attaquant à la fois des maîtres trop durs et des soldats pillards, se ruaient sur eux, sans chefs, presque sans armes, avec une furie si impétueuse qu'elle entraînait tout et qu'on trembla pour Caen. La noblesse effrayée se réunit; Montpensier ac-

⁽¹⁾ Reg. secr., juin 4589.

⁽²⁾ Ibid., 14, 24 juillet 4589.

courut. Près d'Argentan, ces misérables furent écrasés sous les pieds des chevaux, ou mitraillés par l'artillerie. On en fit un horrible carnage (1).

L'armée du roi n'était pas moins heureuse. De chef perfide des ligueurs, Henri III, devenu l'allié non moins perfide du roi de Navarre (2), vit un dernier rayon de fortune luire sur les sombres destinées de sa royauté; mais il avait depuis trop long-temps déserté, pour des sentiers honteux, la voie droite et large des grands rois, et il ne devait plus y rentrer. Campé devant Paris, s'en croyant déjà maître, il pensait qu'en faisant disparaître cette ville du monde, il effacerait peut-être de l'histoire les traces de sa honte; mais, choc effrayant des fureurs humaines, il méditait une atroce vengeance; un coup non moins atroce l'arrêta (3).

Tout habituée qu'elle fût depuis long-temps aux sanglantes tragédies, la France entière, à la nouvelle de l'assassinat du roi, fut frappée de stupeur. Les lettres qui l'annonçaient ne parvinrent à la Cour que quatre jours après l'événement. Une première lettre de Montpensier donnait la blessure comme légère; une seconde, renfermée dans le même paquet, annonçait la mort du roi (4). Tous les membres du Parlement s'étaient assemblés chez Groulart. Mais, là, que se dit-il? On ne

⁽⁴⁾ De Thou, Hist., liv. XCV, page 270. Davila, II, 687, 688. Mém. de la Ligue, III, 544. Cahaignes, Elogia civium cadomens. Elog. 59, où l'on trouve sur cette révolte des détails intéressants et peu connus.

⁽²⁾ Mém. de la Ligue, III. Déclaration de la trève accordée à Henri de Navarre. Le roi y donne à entendre que c'est pour mieux accabler son allié plus tard.

⁽³⁾ Davila, II, 702. Le royaliste L'Étoile, tout en voulant adoucir les paroles du roi, n'en peut couvrir la barbarie.

⁽⁴⁾ Reg. secr., 5 août 1589.

le sait. La prudence écarta du registre les délibérations politiques. On prit quelques mesures de sûreté, et l'on décida que toutes les autorités de la ville s'assembleraient le lendemain, pour délibérer sur la conduite à suivre au milieu de ces circonstances critiques.

En effet, le lendemain matin, 6 août, le Parlement qui comptait alors vingt-quatre membres, la Chambre des comptes, la Cour des aides, les généraux des finances, le Corps de ville, tous les fonctionnaires de quelque importance se réunirent en assemblée générale aux Cordeliers, On compléta les moyens de précaution à prendre contre un soulèvement : on organisa un Conseil de ville, formé de deux ou trois membres de chacun des corps présents à la séance. Puis, sans aborder la question de l'avenir, ne considérant que l'odieux assassinat de leur prince, tous ces hommes, frappés du même coup, enflammés par cette sorte d'exaltation qu'on respire dans l'air des révolutions, jurèrent hautement de venger le roi. On voulut également animer le peuple. Le jour même, à trois heures, on provoqua une assemblée des habitants au carrefour St.-Pierre. Le président de Lisores et le conseiller Cabart s'y rendirent. On y lut d'abord les lettres qui racontaient le crime, les dépêches de Montpensier, dépêches ardentes de colère, où l'on rejetait sur toute la Ligue le sang versé par un fanatique; puis, la foule commençant à s'émouvoir, le président de Lisores prit la parole, et, après avoir recommandé la concorde entre les habitants, il les exhorta par un discours véhément à déplorer un si lâche attentat, surtout à le venger, et le peuple en fit le serment (1).

Bien que deux siècles nous séparent de ces événe-

⁽¹⁾ Reg. secr., 5 août 1589. Arch. de la ville de Caen. Reg. 29, fo. 35.

ments, à voir ces magistrats émus d'indignation, ce peuple soulevé, tous ces hommes enflammés d'une ardeur de vengeance, une certaine émotion saisit encore. Sans doute, cette fièvre sera tombée le lendemain, et l'on eût reculé devant l'accomplissement de ces menaces; mais on sent qu'à cette heure une passion réelle agitait la foule. Ils veulent se venger, et sur qui? Sur l'assassin? il n'est déià plus: sur son parti? il faudra donc immoler la moitié de la France, et encore la vengeance ne sera pas complète. Le vrai coupable, c'est l'esprit de ce siècle entier, esprit implacable, qui a assassiné Guise et l'a vengé sur Condé, qui a assassiné un autre Guise et vient de le venger sur Henri, et veut venger Henri sur des têtes inconnues. C'est lui qui, à la nouvelle du crime. a fait éclater, à Rouen, la haine en transports de joie: à Caen, la douleur en projets de vengeance; c'est cette tyrannie d'une logique inflexible, partie d'un faux principe d'intolérance, qui, ne tenant aucun compte des faiblesses de l'intelligence humaine, s'acharnait sur les hommes, quand elle avait seulement le droit de discuter les doctrines, tuait toute pitié dans les âmes, et, croyant amener le triomphe de la vérité, n'établissait que le règne de la force et l'autorité précaire de l'assassinat.

CHAPITRE II.

Situation de la France à la mort de Henri III.—Caractère et conduite du roi de Navarre.—Hésitation au sein du Parlement.—Henri de Navarre est reconnu roi de France.—Conduite des échevins de Caen; leurs lettres au Roi.—Difficultés entre le Parlement et le Clergé.—Le Parlement censure l'Administration municipale.—Conduite indécise du gouverneur de Caen, La Vérune; craintes qu'il inspire au Parlement.—Plusieurs conseillers effrayés se retirent de Caen.—La Vérune veut occuper militairement le pont St.—Pierre; combat entre ses troupes et les bourgeois; La Vérune triomphe.—Représentations faites en vain par la Cour au gouverneur.—Hauteur avec laquelle le Roi reçoit les supplications de la Cour.

AOUT-OCTOBRE 1589.

La mort de Henri III laissait plus qu'un régicide à venger, il y avait un trône à remplir. Le Parlement royaliste se trouvait aux prises avec ces difficultés, dont la prévision seule avait suffi pour diviser la France. Il allait avoir à choisir, pour sa province, entre l'acceptation d'un roi huguenot ou bien une révolution dans l'ordre légitime de succession à la couronne. Ces conseillers, si ardents la veille pour venger leur prince, mis en présence de ces questions, restèrent comme frappés d'épouvante. Pendant douze jours, du 6 au 18 août, ils demeurèrent muets, indécis, n'osant se prononcer, et l'hésitation de ces hommes énergiques est une preuve

de la gravité des conjonctures qui peuvent seules l'expliquer.

Il était évident que la Ligue avait à sa tête des fanatiques et des ambitieux; il ne l'était pas moins que la grande masse du peuple était sincèrement convaincue du péril de sa religion et combattait pour elle. Plus tard quand la Ligue, victorieuse en fait, fut vaincue en principe, on put dire qu'elle ne se composait que d'ignorants, de nobles disetteux, de moines exaltés (1), mais de trèsbons esprits ne se dissimulaient pas alors l'importance réelle des prétentions des ligueurs. Un homme d'un esprit juste et modéré, Villeroy, disait aux royalistes, en parlant du sacre des rois et de leur religion: « De disputer si ces conditions sont nécessaires et essentielles à la royauté, ce serait possible chose à propos, si le différend avait à se vider dans une école... Mais tant v a qu'en la saison où nous sommes, vous n'imprimeriez jamais à la plupart des François qu'il est vraiement l'oint du Seigneur, s'il ne reçoit le sacre et l'onction en la même forme que ses prédécesseurs et avec le même serment. » Et un autre personnage de ce temps, non moins modéré, disait également: « Le sujet de la religion tenait les esprits du plus grand nombre » (2). Toutefois ce parti, fort pour repousser un prétendant, était incapable de donner un roi à la France qu'il allait bientôt jeter dans l'anarchie et livrer même à l'étranger. Telle était la situation bonne et mauvaise de la Ligue.

D'un autre côté, le prince que l'ordre naturel appelait au trône se présentait avec un singulier mélange de

⁽⁴⁾ Mém. de Groulart, chap. 1er. i. c.

⁽²⁾ Mém. de Villeroy, Lettre à Bellièvre. Collect. Michaud. — Mém. de Marillac, Collect. Michaud, x1, 542.

droits et d'incapacités, inspirant tout ensemble et de vives sympathies et d'énergiques répugnances. Doué d'un rare bon sens, d'un esprit vif et subtil, aimable en ses manières, y mettant cette sorte de rondeur que les Français prisent bien plus encore que la distinction, habile surtout à se parer de ses avantages, il enchantait comme homme tous ceux qui l'approchaient. De belle mine et bien fait de sa personne, ayant ce grand air des hommes de commandement, il prenait au besoin la majesté d'un prince. Non pas peureux, mais ayant à lutter, pour ainsi dire, contre la frayeur de son corps, il savait qu'un roi de France devait être brave et il s'était enhardi à la bravoure. Sa conduite dans ces troubles avait toujours été pleine d'habileté. Victime, il avait excité la pitié; victorieux, il avait tendu la main à son ennemi vaincu, et. travaillant à ses propres affaires, il paraissait encore relever généreusement celles d'autrui. Mais sa religion dérobait aux yeux du plus grand nombre l'éclat-naissant de ces belles qualités. Il possédait bien le moyen de dissiper toute crainte et de trancher le nœud en se faisant catholique, il donnait même à entendre qu'il en arriverait là; mais était-il sincère? Le plus grand nombre en doutait et le doute était permis. La franchise manquait à son langage; il promettait aux uns de se faire catholique. aux autres de rester protestant. A la mort de Henri III. « se trouvant demi-assis sur un trône tremblant, » il résolut de continuer ce système d'équilibre, et de ne faire fléchir devant personne son caractère impérieux. C'est dans cet esprit qu'il fit écrire au Parlement royaliste de Caen (1).

⁽¹⁾ Cette indécision de Henri IV est établie jusqu'à l'évidence par M. Jung: Henri IV considéré comme écrivain. Paris, 4855, p. 95, 403,

L'exposé de cette situation fait comprendre l'hésitation du Parlement. S'il renfermait des hommes comme Groulart, qui ne comprenaient pas « ces âmes faibles qui ne sçauroient vivre sous un prince d'une religion différente de la leur » (4), il en comptait d'autres dont les convictions étaient moins assurées. A la réception des lettres du roi, le 11 août, l'indécision régnait encore. On voulut attendre quelques jours. Le 18, arrivent de nouvelles lettres de Henri, qui promettait de se soumettre à la décision d'un concile et à la déclaration des princes du sang qui le reconnaissaient pour roi. Alors la Cour ordonna l'enregistrement des lettres, leur publication dans le bailliage, et en donna elle-même, toutes les Chambres réunies, une lecture solennelle (2). Henri IV était dès-lors reconnu roi de France.

A cette reconnaissance, toutefois, on fit des restrictions, les unes secrètes, les autres publiques. On entendit l'avocat-général, Thomas de Verdun, déclarer qu'il attendrait pendant les six mois demandés par le roi pour s'éclairer et se convertir, mais qu'après, s'il ne se faisait catholique, «luy Thomas ne luy seroit plus serviteur. » Enfin la Cour ajouta à son acte d'adhésion une humble requête: « suppliant la Cour Sa Majesté qu'il lui plaise faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, comme les rois ses prédécesseurs ont fait » (3). Toute la question était là; c'était l'unique remède à tous les maux de la France, elle dutl'attendre bien long-temps.

^{141.} Les ambassadeurs vénitiens, qu'il avait très-bien reçus et qui n'étaient pas ses ennemis, disaient : E opinione che egli non crede in cosa alcuna.—Relat. de amb. venit, 11, 637.

⁽¹⁾ Mem. de Groul., ch. III, l. c.

⁽²⁾ Reg. secret., 18 août 1589.

⁽³⁾ Reg. secr., 48, 49 août 1589; 47 mars 1590.

L'esprit des habitants, que nous avons vu si exalté après l'assassinat de Henri III, paraissait déjà singulièrement refroidi. Les échevins, comme le Parlement, avaient reçu les dépêches officielles sur ces événements, plus une lettre particulière de leur protecteur, M. d'O, qui sollicitait leur adhésion au nouveau roi. Comme dans le sein de la Cour, il y eut chez eux un moment d'indécision. Les échevins étaient divisés Le procureur-syndic, entre autres, laissa percer sa défiance pour un prince hérétique. Néanmoins, la majorité décida qu'on reconnaîtrait le nouveau roi, qu'on réunirait le peuple pour arrêter les termes de la réponse à faire, et que le bailli de Caen, La Vérune, serait convoqué à cette assemblée générale. Mais La Vérune déclina cette invitation, prétendant qu'il avait écrit déjà en son particulier; puis on décida de supprimer la réunion du peuple « pour certaines considérations » qu'on n'indique pas. Le fait, c'est que le parti ligueur était très-fort, et qu'on remarquait déjà les signes avant-coureurs d'une sédition (1).

Les échevins eurent peut-être encore d'autres raisons moins avouables pour ne point soumettre la rédaction de leur réponse à la sanction populaire. Ils n'hésitèrent pas, il est vrai, aussi long-temps que les conseillers au Parlement, mais cette hésitation apparaît plus louable qu'un tel empressement. Dès le 40 août, ils avaient préparé leur lettre d'adhésion, lettre d'un ton servile où l'intérêt privé se trahit sous les protestations de dévouement. Ils sont tout dévoués « pour recevoir les commandements de Vostre Majesté et par même moyen recevoir ce qu'il vous plaira nous impartir de vos faveurs, grâces et libé-

⁽¹⁾ Archives de la ville de Caen. Reg. 29, f°. 48. Reg. secr., 22 août, 28 août, 5 septembre 1589.

ralités, tant pour le dict général que pour nous en particulier. »

Cette première rédaction leur parut à eux-mêmes si honteuse qu'ils n'osèrent l'envoyer. On en fit une seconde, au moins digne en la forme, où l'on n'entrait point en marché avec le roi qu'on allait même jusqu'à prier de se convertir. Mais, dans les instructions secrètes données au député, l'intérêt particulier reparut. Il devait réclamer surtout douze lettres d'anoblissement pour les douze membres de l'hôtel commun, « soit pour en jouir par eux-mêmes, d'autant qu'il v en a qui en ont besoin, soit, pour ceux qui sont déjà de cette dignité. en gratifier leurs amis. » Suivent les noms de ces citoyens désintéressés avec un complément d'instructions sur la manière, soit de bien faire causer ces lettres sur le dévouement au roi, soit de les formuler en termes assez vagues pour être appliquées à qui bon semblerait. Nous voulons croire qu'au fond ils étaient dévoués sincèrement; mais était-ce le moment d'escompter le prix de leur fidélité? et quel succès pouvaient-ils attendre de leurs représentations auprès d'un prince dont ils mendiajent les faveurs?

Ces lettres ne furent sans doute pas communiquées au Parlement. Elles renfermaient un point que ses membres, Rouennais pour la plupart, n'auraient pas approuvé, la demande du maintien perpétuel des Cours souveraines dans la ville de Caen. Malgré les termes formels des lettres de translation, les conseillers, se regardant comme des émigrés, n'attendaient que la paix et le triomphe pour retourner à leur palais de Rouen. De leur côté, les échevins Caennais le prévoyaient bien, et commençaient déjà, pour combattre cette résolution, une série de manœuvres qu'ils poursuivront pendant trois ans dans

l'ombre et sans bruit, avec une infatigable persévérance.

Il fallait qu'ils trouvassent de grands avantages à fixer dans leur ville ces trois pouvoirs du Parlement, de la Cour des aides de la Chambre des comptes, pouvoirs qui les rejetaient au second rang et se montraient pour eux de sévères censeurs. Le Parlement surtout ne surveillait pas ayec moins d'attention l'intérieur que le dehors, et, dans le même temps où les affaires générales excitaient ses plus vives inquiétudes, il luttait dans la ville contre trois puissances, ennemies envieuses, ou d'une fidélité chancelante, le clergé, le corps municipal et le bailli.

Les guerres religieuses avaient mis le clergé à de rudes épreuves. Les huguenots avaient pillé ses biens, ravagé ses monastères, renversé ses églises, tandis que le gouvernement, sous un prétexte de défense, le ruinait d'impôts (1). A l'avènement d'un roi protestant, sous l'action de l'ambition théocratique de quelques-uns, des craintes religieuses du plus grand nombre, toutes les paroisses, tous les couvents, tous les chapitres se prononcèrent contre Henri de Bourbon. Où la Ligue régnait, il s'était déclaré pour elle. Le Chapitre de Rouen, ayant à sa tête le pénitencier Dadré, l'évêque de Lisieux, d'Escars, celui d'Évreux, Claude de Sainctes, celui d'Avranches. Péricard, combattaient ouvertement le prétendant (2). Aux lieux où les royalistes dominaient, le clergé avait engagé une guerre sourde, mais incessante, qu'il faisait éclater parfois dans l'emportement des sermons ou jusque dans son silence, en refusant ses prières au prince hérétique.

⁽¹⁾ Hermant, Hist. du dioc. de Bayeux, II, 59°, ms. de la bibl. de Caen.

⁽²⁾ Gallia christ., XI. col. 642, 648, 654, 804,

Le Parlement et le pouvoir qu'il représentait ne reculaient pas. Les gens de robe, jaloux des gens d'église. leur contestaient toute intervention dans les choses temporelles, et prétendaient y dominer seuls. La Cour avait traduit les évêques à sa barre pour qu'ils y jurassent fidélité au roi. Un seul y vint, celui de Coutances. de Briroy, et encore on ne peut l'appeler évêque, puisqu'il n'avait été nommé que par le roi, et que son chapitre le repoussa jusqu'en 1597. Les autres continuèrent leur opposition (1). Alors, le Parlement irrité. tout en défendant aux gens de guerre d'insulter les ecclésiastiques « s'ils n'émeuvent le peuple à sédition, » fit jeter dans ses prisons tous ceux qui se montraient hostiles et qu'il osait arrêter. Les curés de Vimoutiers, de Bois-Normand, l'abbé de Blanche-Lande étaient emprisonnés ou saisis dès le mois de juin. Rigueur inutile! sous les yeux du Parlement, et sans qu'il osât l'empêcher, le curé de St.-Pierre prêchait la Ligue et trouvait un appui en haut lieu (2).

Entre tous les membres du clergé les plus hostiles étaient les moines, et parmi les moines les Jacobins. Ceux de la ville, suivant les prescriptions de la Sorbonne, refusaient de prier en public pour le roi. On assurait même qu'au lieu de l'oraison pour le roi, ils en disaient une pour les princes catholiques, chefs des ligueurs, « scandale irréparable, pour le moins digne d'une grande animadversion. » Prêchaient-ils, leurs sermons enflammés de colère dénonçaient la tolérance des politiques pour les hu-

^{(1) «} Il s'intitulait : » Nicolaus de Briroy, presbiter, episcopus constantiensis nominatus, et, ejusdem episcopatus sede episcopali vacante, vicarius generalis in spiritualibus. Toustain de Billy, Hist. des évêques de Coutances, ps., II. 1563.

⁽²⁾ Reg. sec., 3 juillet, 28 juin, 27 juillet, 45 28 août, 28 nov. 4589.

guenots, et la tolérance était si peu la vertu de ce temps-là que le Parlement était obligé de répondre qu'il poursuivrait huguenots et politiques. Aussi, quand il pouvait le faire, se vengeait-il de ces prêcheurs; mais sa sévérité, imitée avec moins de modération encore par les pouvoirs subalternes, inefficace comme répression, nuisait à la cause royale, en alarmant les catholiques jusque dans le parti du roi, en perpétuant les défiances des ligueurs vraiment religieux, surtout en rendant vraisemblables les récits exagérés qu'en faisaient les ennemis. C'est ainsi qu'ils transformaient l'expulsion de quelques religieux, chassés de Dieppe, en une persécution violente, qui avait aboli le catholicisme dans cette ville, livrée dès-lors à l'hérésie et à l'impiété (1).

Tout en faisant la guerre au clergé, le Parlement surveillait les échevins, s'emparait de l'administration municipale, et, à toute occasion, les traitait de fort haut. En général, les conseillers, membres des Cours souveraines, se croyaient bien au-dessus de ces « échevins, jurats, capitouls, consuls et autres gens ne pouvant se dire ni quallifier magistrats... pour n'estre qu'officiers annuels, temporels et passagers, à peine se pouvant recognoistre que leur charge est passée et expirée (2). » A peine installé dans la ville, le Parlement avait imposé son contrôle à tous les fonctionnaires. Dès le 17 août 1589, il les fit venir à sa barre et les « incrépa » durement sur la négligence de leur police que plusieurs conseillers eurent pour mission de surveiller (3). D'ordinaire, les échevins recevaient sans mot dire les injonctions et les

⁽¹⁾ Reg. secr., 14 août 1589.—Mæurs et coutumes de Henry de Valois, Paris, 1589, p. 410, 411.

⁽²⁾ La Roche-Flavyn, Le XIII Parlement, p. 698.

⁽³⁾ Reg. secr., 17 août 1589.

réprimandes de la Cour, et n'opposaient qu'une résistance passive; mais au-dessus d'eux était un autre pouvoir, moins facile à mater, parce qu'il avait en main la force, et devant lequel, au contraire, le Parlement dut plus d'une fois humilier sa fierté, le bailli, «gouverneur du château et ville de Caen.»

A la faveur des troubles et de la faiblesse de l'autorité centrale, les gouverneurs de ville s'étaient rendus presqu'indépendants. « Chaque ville, villette et château a le sien, qui est tellement maître de la place qu'il lui semble ne devoir respect ni révérence à aucun en la province (1). » Les habitants des villes étaient leurs sujets; ils faisaient les importants « et de quatre paroles, dit un contemporain, vous leur orrez dire la conservation de ma place (2). »

En 1589, le gouverneur de Caen était Gaspar de Pelet, sieur de La Vérune, dont la famille prétendait remonter à Raymond, comte de Toulouse, un des héros de la première croisade. Le duc de Joyeuse, qu'il avait servi dans sa jeunesse, lui avait fait avoir le gouvernement d'abord du château de Caen, puis, après la bataille de Coutras, celui de la ville elle-même (3). Bon militaire, il trouva la place toute désemparée, et bientôt la remit en état. Par son ordre, la milice fut réorganisée, chaque bourgeois dut être muni des armes et des instruments nécessaires en cas de siége. De huit en huit maisons, on devait tenir toute la nuit une lanterne allumée (4). Quant

⁽⁴⁾ Mém. de la Ligue, 1V, 254.

⁽²⁾ Ibid., 255. Palma Cayet, liv. III, p. 294, ed. Michaud.

⁽³⁾ Il se qualifiait « conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement des ville et chasteau de Caen, bailly dudict Caen et maire de la dicte ville. » Arch. de la ville de Caen. Reg. 28, f°.4.—Voir aussi Cahaignes, Elogia, Elog. 76.

⁽⁴⁾ Arch. de la ville de Caen. Reg. 29, fo. 54-55.

à lui, il se renfermait avec une bonne garnison dans «ce superbe château de Caen, apparent et haut élevé comme une couronne et propugnacle à cette grande ville, avec ses fossés d'une épouvantable profondeur et sa réputation d'être imprenable sans trahison, faute de cœur ou de vivres (1). »

Ces précautions ne rassuraient qu'à demi le Parlement, surtout Groulart, car elles pouvaient également tourner au profit ou au dommage de la cause royale, au gré de celui qui les ordonnait. Groulart avait bientôt deviné le caractère de La Vérune, un de ces hommes indécis qu'on appelait alors les politiques, et qui, sans trahir, tenaient toujours un pied dans les deux camps. C'est ainsi qu'il avait avec empressement reconnu Henri IV (2), et qu'en même temps il se ménageait des intelligences parmi les ligueurs. Ces manœuvres inspiraient à la Cour de vives alarmes; car, en principe, inférieur au Parlement, en fait, La Vérune le tenait à sa discrétion (3).

Le 28 août, moins par nécessité réelle que pour éprouver le gouverneur, un conseiller alla lui représenter que le curé de St.-Pierre prêchait séditieusement et qu'il serait bon d'y mettre ordre.—« Cela dépend de la Cour, répondit froidement La Vérune. »—« Mais reprit le conseiller, la force qui dépend de vous est requise pour appuyer l'arrêt de la Cour. » Alors le gouverneur, sans répondre directement, se prit à dire que si un catho-

⁽¹⁾ De Bras, Antiq., p. 29-30. La Vérune avait dans le château une compagnie de deux cents hommes. Arch. de l'Emp., K. 10 H.

⁽²⁾ Arch. de la ville de Caen. Reg. 29, fo. 48.

⁽³⁾ Cahaignes, en panégyriste, prétend qu'il était sincère royaliste; il est curieux de voir en quels termes il fait l'éloge de sa duplicité. Les faits lui donnent un démenti formel. Elogia. Elog. 76.

lique péchait en quelque chose, la justice le traitait avec rigueur, tandis qu'elle épargnait les huguenots, à tel point que l'un d'eux s'étant moqué de l'Eucharistie portée à M^{me}. d'O, et appelant le sacrement Jean-le-Blanc, il n'avait reçu aucune punition. Le conseiller jugea inutile de pousser plus loin une conversation qui menaçait de s'aigrir, et revint en toute hâte en faire le récit à la Cour qui, plus inquiète que jamais, décida sur-le-champ de renvoyer vers La Vérune les conseillers Piperay et de Boislévêque avec le président Anzeray.

La députation devait toucher un point plus délicat encore que les sermons ligueurs du curé de St.-Pierre, à savoir le projet qu'avait le gouverneur d'occuper militairement l'Hôtel-de-Ville, occupation qui aurait assuré sa toute-puissance dans Caen. A ce coup, il répondit d'un ton hautain et même insolent: « Je ne suis point en humeur de m'accommoder à la volonté du peuple ; c'est en lui déférant que vous avez perdu la ville de Rouen.» Puis il ajouta « qu'à lui seul appartenoit la garde de sa place, qu'il consentoit à ne point mettre de troupes au pont St.-Pierre, mais qu'alors il ne répondoit plus de la ville où il y avoit beaucoup de huguenots, » crainte au moins singulière au sujet de gens qui devaient être tout dévoués à l'ordre établi. Pendant que le président Anzeray parlait ainsi avec La Vérune, les deux conseillers, avant pris à part un de ses lieutenants, tâchaient d'en obtenir quelques renseignements sur la sûreté qu'ils pouvaient avoir dans la ville, et le lieutenant, qui peutêtre voulut les effrayer, leur répondit que, « pour le salut de ces Messieurs, il souhaiteroit qu'ils en fussent dehors. » Enfin, La Vérune, révélant sa secrète pensée, leur dit: « Le roy étant hérétique, je ne puis lui être serviteur. » En vain lui répondirent-ils par l'éternelle

excuse du Béarnais: le roy ne demande qu'à être instruit, il persista dans ses sentiments, et ce fut tout ce que la députation put obtenir (1).

L'horizon se couvrit alors aux veux des conseillers au Parlement des teintes les plus sombres. Au-dedans, un gouverneur incertain, et pouvant à son gré donner la paix ou la guerre; une ville à moitié soulevée, dont les habitants se chargeaient d'injures en s'appelant huguenots ou ligueurs; la discorde divisant jusqu'à l'Université, les exhortations séditieuses de la chaire, les excitations moins bruyantes, aussi dangereuses des pamphlets; au-dehors, les ligueurs, maîtres de l'Avranchin et commencant à enfermer Caen dans une ceinture de places conquises par eux, comme Bayeux, à l'ouest; Falaise, au midi; Honfleur et Lisieux, à l'est; Montpensier, trop éloigné pour donner du secours; le roi, acculé au bord de la mer, à bout de ressources; le Roumois, où étaient situés tous les biens des conseillers, devenu le théâtre de la guerre; leur ville de Rouen enfin, exposée à toutes les horreurs d'un assaut, telle fut la situation vraiment effrayante qui se présentait au Parlement.

Une sorte de panique saisit alors la plupart de ses membres; ils déclarèrent en pleine séance qu'ils allaient quitter une ville menacée par une « pernicieuse et sanguinaire sédition. » Deux jours après, dès le 1^{er}. septembre, il n'y avait plus ni greffiers, ni avocats du roi. Sur vingt-trois conseillers, il n'en restait que neuf, et bientôt il fallut que des lettres-patentes autorisassent la Cour à juger à sept membres seulement. D'ailleurs, les affaires civiles étaient rares; les faibles n'osaient récla-

⁽¹⁾ Reg. secr., 28 août 4589.

mer, les forts se faisaient justice par eux-mêmes. Cette cause et les symptômes de maladies contagieuses qui, après avoir enlevé dix mille personnes à Caen, en 1584, commençaient d'y reparaître, décidèrent le Parlement à ne s'assembler qu'à huit heures du matin, sans plus se réunir l'après-dîner. C'est au milieu de ces tristes circonstances que survint un événement qui sembla justifier les craintes des déserteurs, et menaça la sûreté de la ville et du Parlement.

Le 13 octobre, un cri d'alarme, suivi d'un tumulte soudain et du bruit des armes s'entrechoquant, réveilla en sursaut la ville effrayée. Une troupe considérable de gens de guerre, venus partie par la rue St.-Jean, partie sans doute du côté du château, se ruait sur l'hôtel commun, alors situé sur le pont St.-Pierre. Elle s'en empare, s'y barricade, en cherchant à refermer sur elle les hautes et lourdes portes. Mais bientôt les bourgeois se remettent de leur surprise, s'arment rapidement, accourent. Un d'entre eux, ancien soldat, d'une force athlétique, arrive le premier avec son fils. Sans perdre de temps, l'un jette entre les battants de la porte la pointe de sa pique; l'autre, par l'ouverture ainsi conservée, passe le canon de son mousquet, lâche le coup, casse la jambe au chef même des envahisseurs, La Mothe-Corbinière. On vient à leur aide, les portes sont rouvertes de vive force, sept ou huit soldats tombent sous les coups des bourgeois, et les assaillants, devenus assiégés, demandent merci et rendent l'Hôtel-de-Ville. Ce succès fit honneur aux Caennais: celui qui avait repris, pour ainsi dire, le pont St.-Pierre, s'appelait Brisset; on l'accabla d'éloges, et il se fit lui-même représenter, au plus fort de l'action, avec une légende au-dessous du tableau,

qui le comparait à Horatius Coclès, sur le pont Sublicius (1).

Le triomphe des bourgeois fut de courte durée. Les soudards revinrent, en plus grand nombre, avec un ordre du gouverneur, La Vérune, et s'installèrent dans cet hôtel commun, si cher aux Caennais et comme le cœur de leur ville. Par ordre du même gouverneur, on lut dans tous les carrefours une ordonnance qui commandait à tous « tant habitants que résidents, » de vivre en paix, de ne se point provoquer par paroles injurieuses, de parler respectueusement du roi, surtout de ne point s'alarmer de ce qu'il avait fait occuper l'hôtel commun, l'occupation n'ayant lieu que pour le bien de la ville et l'intérêt du roi. Cette proclamation ne rassura personne; la ville était prête à se soulever.

Le 14, la Cour non moins émue ne traita que de cette affaire; le 15 et le 16, il n'y eut pas même de séance, les conseillers s'étant répandus dans la ville pour calmer l'effervescence populaire. Cette fois ce fut Groulart luimême qui monta au château. Le danger était grand sans doute pour la vie, la liberté même des conseillers; mais ce qui dut les émouvoir bien plus encore, ce fut leur humiliation. Il fallut un grand dévouement au roi, de la part de Groulart, cet homme si fier, et qui s'émerveillait si fort « de la simplicité des premiers présidents, qui se laissent aller aux gouverneurs contre ce qui est de leur rang et dignité qu'ils laissent avilir (2); » il dut lui en coûter de fléchir, non devant un gouverneur de province, mais devant un simple capitaine de place

⁽¹⁾ Cahaig., Elogia, p. 121. L'événement est raconté avec quelque différence par Masseville (v. 340); mais Cahaignes, témoin oculaire, est bien mieux informé.

⁽²⁾ Mémoires ms. de Groulart, fo. 138.

prêt à trahir. Ce qui se dit dans cette entrevue, on l'ignore; on sait seulement que Groulart ménagea La Vérune; lui « qui appelait blanc ce qui était blanc et noir ce qui était noir, » il feignit de se tromper sur les sentiments du gouverneur, il le flatta comme bon et fidèle serviteur du roi, et c'est ainsi que, l'arrêtant dans sa défection, il sauva tout ensemble le Parlement, la ville et la cause royale en Basse-Normandie (4).

Ce dévouement et cette abnégation étaient d'autant plus méritoires, que le prince qui en était l'objet prenait souvent avec des sujets si fidèles un ton hautain et despotique. Deux députés du Parlement avaient été, à Darnetal, lui faire, au nom de la Cour, de sages remontrances, tout animées de religieux sentiments et d'une saine intelligence de la situation. « Sire, lui dirent-ils. nous vous en supplions, faites un accord et réunissez votre peuple divisé: pour ce, veuillez faire profession et embrasser de cœur et de volonté la religion catholique. apostolique et romaine, à l'imitation de vos prédécesseurs et du dévot saint Louis, qui toujours ont heureusement gouverné et administré le royaume en cette religion. Par là, votre royaume sera incontinent paisible, votre peuple affectionné à vous obéir, et votre royaume en aussi grande splendeur et aussi florissant qu'il l'a toujours été (2). »

Ces hommes sensés montraient du doigt la solution de toutes les difficultés; mais l'esprit impérieux de Henri s'irritait à la moindre apparence de conditions. Bien que dans une position très-critique, il ne voulait ni transiger avec ses ennemis ni fléchir devant ses sujets. Il répondit

⁽⁴⁾ Mémoires de Groulart, chap. 11, Collection Michaud.

⁽²⁾ Reg. secr., 7 sept. 4589.

d'un ton sévère aux deux députés, qu'il saurait bien reconnaître ses bons serviteurs; quant à la religion, qu'on avait sa déclaration du mois d'août, au reste, qu'on continuât de tenir le Parlement.

Cette réponse, rapportée à la Cour, ne laissa pas d'y jeter une certaine tristesse; mais on y était habitué depuis long-temps à rester fidèle aux rois, alors même qu'ils repoussaient les plus sages conseils. « Je suis marri, dit seulement Groulart, que le voyagene se soit mieux comporté ; toutefois il faut l'envoyer à Dieu, etfaire du mieux que l'on pourra. » Toute la conduite du Parlement est dans ce mot si triste, à la fois simple et sublime. Il sera menacé par les uns, humilié par les autres, malvoulu de ceux-là mêmes dont il défend les intérêts, faible et réduit à l'impuissance; il fera cependant du mieux qu'il pourra. et c'est par cette résolution, la dernière qu'abandonnent les bons citoyens débordés par les événements, que les membres du Parlement mériteront qu'on dise d'eux, un jour, qu'en faisant ce qu'ils ont pu, ils ont sauvé la monarchie.

CHAPITRE III.

La St.-Martin d'hiver de 1589. - État de Caen au mois de novembre de la même année; division parmi les habitants: craintes d'une attaque des ligueurs. - Groulart appelle le roi en Normandie; lui suggère un plan de campagne; lui donne les moyens de l'exécuter. - Marche de l'armée du roi en Basse-Normandie; prise d'Alencon, de Domfront, d'Argentan, de Falaise. - Groulart est mande au camp royal; on lui propose la place de chancelier; brillant accueil qu'il recoit du roi. - Conduite religieuse et politique tenue alors par Henri IV. - Mesures prises par le Parlement pour tirer parti des victoires de l'armée; sa sévérité contre les ligueurs ; son hostilité aux mesures de clémence ordonnées par le roi. - Prise de Lisieux, de Honfleur, de Pont-Audemer, d'Évreux, de Verneuil; les armées en présence à Ivry. - Efforts du Parlement pour grossir les rangs de l'armée royale; procession qu'il ordonne à la veille de la bataille. - Te Deum d'actions de grâces et réjouissances publiques après la victoire d'Ivry.

Novembre 1589 — Mars 1590.

Sous le coup de tant de douleurs et d'humiliations, la St.-Martin d'hiver, cette fête des Parlements, se passa sombre et triste. Un événement, d'ailleurs sans importance, venait encore de blesser profondément la fierté de la Cour. Un de ses présidents, Anzeray de Courvaudon, à son retour du village de ce nom où il possédait une sorte de château, trouva sa maison occupée par un sieur de Crèvecœur, gentilhomme de l'armée de Montpensier, qui refusa brutalement de se retirer. Le Parlement, indigné, se plaignit au duc, déclara qu'il cesserait tout exercice jusqu'à pleine et entière satisfaction. Le Parlement dut reprendre ses séances, interrompues pendant un jour, sans que justice eût été rendue; seulement, lorsqu'un mois après, Crèvecœur apporta des lettres du roi, on reçut les lettres en laissant à la porte le messager (1).

Montpensier, gouverneur de la province, était alors à Caen, où la gravité de la situation l'avait fait accourir; c'était un esprit loyal, actif, brave, comme toute la grande noblesse de son temps, ayant surtout à cœur de relever l'honneur de sa maison, « qui s'en allait abattu par la prospérité des Guises, » mais au demeurant d'une médiocre portée politique (2). Il n'écoutait guère les doléances du Parlement, et ne cherchait pas à maintenir le prestige moral d'un corps dont il n'appréciait point les services. Il avait peine, d'ailleurs, à faire respecter son propre pouvoir, et n'avait pu obtenir de La Vérune qu'il retirât ses troupes de l'Hôtel-de-Ville. Les échevins qui, avec raison, refusaient d'y siéger pendant cette occupation militaire, se réunissaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Ils étaient au plus mal avec le bailli. La division entre les habitants se prononçait de plus en plus. Le Parlement savait qu'un certain nombre d'entre eux, « notoirement suspects, » s'étaient retirés au château, tandis qu'il remarquait en-

⁽¹⁾ Reg. secr., 3, 5, 6, 7 nov., 11 déc. 1589.

⁽²⁾ Discours sur la comparaison et ellection des deux partis qui sont pour le jourd'hui en ce royaume, p. 32, Montauban, 1585.

core dans la ville « grand nombre d'hommes mal affectionnés au service du roi et qui ouvertement tiennent le parti de la Ligue. »

La situation empirait donc tous les jours. Aussi les ligueurs, instruits par leurs espions, approchaient de la ville, guettant le départ de Montpensier, tout prêts pour un coup de main. D'Aumale battait le Pays-d'Auge, prenait Pont-Audemer, assiégeait Touques. On disait avoir vu son avant-garde à St.-Sauveur-sur-Dives, à quelques heures de Caen. D'une autre part, de Vicques et ses bandes étaient à Bayeux. On n'avait pas même de sûreté du côté de la mer, et l'on craignait que Villars, le gouverneur du Havre, débarquant à l'improviste à Ouistreham, n'enlevât Caen, comme plus tard il fit Honfleur. Et qu'avait-on, pour résister à ces périls qui n'étaient point imaginaires? Un gouverneur suspect, quelques compagnies bourgeoises mal unies, et Montpensier, qui, arrivant à peine, voulait déjà repartir pour rejoindre le roi (1).

A la nouvelle de son projet de départ, le Parlement, avec un instinct militaire très-juste, le fit prier de demeurer, de sauver cette ville « principal support de toute la Normandie.» Les députés de la Cour et ceux de l'Échevinage ajoutaient que, s'il partait, ilne leur restait qu'à le suivre, en abandonnant la place aux Ligueurs. Le duc, après avoir tenu conseil avec ses officiers, résolut d'attendre les ordres du roi, et dépêcha vers lui Crèvecœur, pour lui exposer la situation. Groulart ajoutait la proposition d'un plan de campagne. Il démontrait à Henri que, pour conserver Caen, réduire les places li-

⁽¹⁾ Reg. secr., 26 nov. 1589. Arch. de la ville de Caen; Reg. 29, f°, 65-67.

gueuses, conquérir la Normandie, il lui fallait marcher sur Alençon, le prendre, opérer vers Falaise, également réduit, sa jonction avec Montpensier; qu'avec ce renfort et celui des Anglais, il étonnerait les forces de la Ligue, les dissiperait, forcerait toutes ses places; que la Normandie était la base d'opération nécessaire pour attaquer Rouen et Paris. Ce plan était vraiment très-sage et fait le plus grand honneur à Groulart, dont le conseil eut, comme la suite le fera voir, une importance capitale sur les destinées du pays (4).

L'anxiété du Parlement, dans l'attente de la réponse du roi, était des plus vives, et rendait les esprits de ses membres plus irritables. Les échevins, qui, on doit le reconnaître, prenaient bien mal leur temps, avaient demandé deux jours auparavant la vérification des lettrespatentes de translation; on les repoussa en alléguant qu'elles n'étaient pas revêtues du grand-sceau, et, du même coup, on leur refusa de vérifier d'autres lettres qui transféraient à Caen la foire de Guibray, et exemptaient les bourgeois des droits de franc-fief et nouveaux acquêts (2). Quelques jours après, le Parlement appelait à sa barre le lieutenant du bailli, Vauquelin, et l'avocat du roi, Laserre; il accusa les membres de l'administration de la misère qui dévorait la ville, leur reprocha durement l'avarice des Caennais, le prix excessif des loyers et des vivres, prix qui en un an s'était quadruplé. On insista sur ce « qu'aucuns ont vendu le petit sidre quinze et seize sols le pot à aucuns Anglois venus en ce royaume pour le secours et service du roy, et le pot de lait dix sols, chose de mauvais exemple et dont le

⁽¹⁾ Reg. secr., 26 nov. 4589.

⁽²⁾ Reg. secr., 22 nov. 4559.

roy se pourroit bien courroucer. » Les pauvres administrateurs Caennais écoutèrent humblement, et se retirèrent, comme d'usage, sans répondre.

Notons, en passant, que la communauté d'infortune poussait à l'excès la compassion des conseillers, surtout à l'égard des Anglais qui faisaient bien payer leurs services (4). En général, partout où ils passaient, le prix des vivres augmentait aussitôt (2). Quant aux Anglais dont il est ici question, traînards de l'armée de Montpensier, ils avaient été recueillis et soignés non sans peine à l'Hôtel-Dieu. Une fois guéris, ils étaient restés là comme chez eux, allant se promener par la ville, revenant régulièrement à l'heure des repas, et « aucuns d'iceux le plus souvent étant ivres font des insolences dans ladite maison, » si bien qu'il fallut à la fin les jeter à la porte (3).

Sur d'autres chefs, les plaintes de la Cour n'étaient pas sans fondement. Dans ces temps de guerre, où l'on cultivait peu, où l'on récoltait si rarement ce qu'on avait semé, les denrées étaient rares et chères. La multitude des réfugiés, Rouennais pour la plupart, entassés dans la ville, y faisait encore augmenter le prix des vivres et des loyers. C'était au point que des malheureux, au fort de l'hiver, logeaient dans les tours de l'enceinte. La misère aigrit. Les pauvres de Caen s'en prenaient aux pauvres du dehors qui leur faisaient concurrence; ceux-ci à leur tour attaquaient l'avarice des habitants de Caen; ils étaient soutenus dans leurs plaintes

⁽⁴⁾ V. Rymer, Fadera; VII, 86, 87, ed. 1742.

⁽²⁾ De La Ferrière-Percy, Journal de la comtesse de Sanzay, — ad ann. 1593.

⁽³⁾ Reg. secr., 12 déc. 1589; 15, 16 janv. 1590. Arch. de la ville de Caen; Reg. 29, f°. 82, 90.

par les conseillers qui, au fond, étaient aussi pauvres qu'eux, ne recevant rien ni de leur traitement ni de leurs fermages (4).

Ces discussions, pour ainsi dire d'intérieur, ne détournaient pas l'attention du Parlement des préoccupations plus graves qui le tourmentaient. On ne recevait pas de nouvelles du roi. Enfin, le 11 décembre, Crèvecœur revint : la Cour refusa de recevoir le messager, en souvenir de l'offense qu'il avait faite au président Anzeray; mais elle prit et lut avidement ses dépêches. Crèvecœur avait trouvé le roi au Mans, fort indécis, appelé en Bretagne, appelé en Normandie, mal pourvu d'hommes et de munitions. Rien n'était encore résolu. Aussitôt Groulart fait décider l'envoi de deux nouveaux députés chargés de représenter au roi les périls et les souffrances du Parlement, son impuissance à le servir, la nécessité impérieuse de sa venue (2). Ce qui avait paru ébranler le plus l'esprit du roi, c'était l'espérance de tirer quelques poudres conservées au château de Caen; mais, pour avoir ces poudres si nécessaires, il fallait ranimer le dévouement royaliste de La Vérune, alors « fort refroidy et au hasard prendre le parti contraire. » Le fier président ne négligea rien; il s'inclina encore devant un homme dont il méprisait la faiblesse; il vanta même sa fidélité, enfin il lui persuada d'envoyer vers le roi un capitaine investi de sa confiance. Prévenu par Groulart, Henri recut l'envoyé de La Vérune avec cet air de bonté et cette rondeur de manières, si séduisante pour tous et en particulier pour

⁽¹⁾ Reg. secr., 15, 18 nov.; 12 dec. 1589. Arch. de la ville de Caen; Reg. 29, f°. 88.

⁽²⁾ Reg. secr., 11, 12 déc. 1589.

les Normands. A son retour, le capitaine, enchanté, décida La Vérune à livrer au roi toutes ses munitions de guerre, et c'est grâce à ce secours, presque inespéré, que Henri put entreprendre l'heureuse campagne si glorieusement couronnée à Ivry. Ainsi ce petit fait, perdu dans l'histoire, à peu près ignoré, eut pourtant des conséquences bien grandes. Les poudres obtenues par Groulart ne firent sans doute pas à elles seules tout le succès; mais sans elles qui peut dire ce qui serait arrivé? Il faut louer l'armée et les généraux qui en tirèrent si bon parti, sans oublier toutefois l'homme actif et dévoué qui, sans être soutenu par l'attrait de la gloire militaire, par l'excitation du courage déployé au grand jour et la chaleur du combat, sut, dans l'ombre des négociations, au prix de sa fierté même, préparer tous les éléments de la victoire (1).

Le 46 décembre, Henri marchait sur Alençon. « Si la fortune nous veut rire, disait-il à son départ, ni les mauvais temps ni les mauvais chemins nem'empêcheront pas de la suivre. » Le 18, il prend la ville par composition et en tire les dix mille écus qu'elle devait encore à Mayenne, plus deux mille autres à titre d'emprunt. A Mortagne, il en prend quinze mille; il en prendra encore à Lisieux. « Je vis bien à la huguenote, disait-il en pensant à tous

⁽⁴⁾ Mém. de Groulart, ch. n. On retrouve dans les Mém. de la Ligue une de ces statteries par lesquelles on tentait alors de se concilier les gouverneurs de places, et en particulier La Vérune. On dit de lui et d'Aymar de Chattes, gouverneur de Dieppe: « Il se peut dire qu'ils ne sont pas de ceulx qui sont justes, parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de faillir; car leur vertu et loïauté a été combattue de toutes les tentations qui peuvent séduire les plus résolus, dont la victoire leur est demeurée, avec une grandissime recommandation de leur mérite. » Mém. de la Ligue, IV, p. 32.

ces emprunts forcés, car j'entretiens dix mille étrangers et ma maison de ce que j'acquiers chaque jour. » Il n'en faisait pas moins son chemin. Le 30 décembre, il est à Séez d'où il écrit aux échevins de Caen qu'il va venir «nettoyer » les abords de leur ville. Le 7 janvier, il avait pris Argentan, investi Falaise, et, fier de son succès, il déclarait que « dans huit jours la Normandie serait nette des ligueurs, et qu'ils n'y conserveraient que Rouen »(1).

Les services que venait de rendre Groulart, bien qu'échappant à l'œil du vulgaire, avaient attiré les regards du roi. Par son ordre, M. d'O vintle trouver à Caen pour l'emmener à Falaise. Tout en cheminant, celui-ci parla de la charge de chancelier alors vacante et tenue en intérim par lui et par Biron, c'est-à-dire par un militaire, « chose qui peut-être ne s'est jamais vue en France, » disait son compagnon, tout scandalisé de ce renversement des usages; enfin, il donna à entendre à Groulart que le roi pensait à lui confier les sceaux. La proposition était séduisante, mais le courtisan y mit bientôt ses restrictions: il fit entendre, à mots couverts, que trop d'intégrité pourrait déplaire, que la Cour avait ses habitudes qu'il ne faudrait pas heurter. Alors l'honnêteté du vertueux citoven s'indigna; incapable de sacrifier sa conscience à l'ambition, il déclara hautement que si on l'élevait à cette charge, il « s'y gouverneroit tout autrement. » D'O ne répondit pas, et la conversation changea de sujet; mais les courtisans savaient à quoi s'en tenir, et comme ce n'était point là «leur homme » et qu'ils ne voulaient pas renoncer à leurs pillages, ils firent tomber ce projet dont on

⁽⁴⁾ Lettres missives de Henri IV, t. III, p. 105, 108, 115.—Davila, Delle guerre civili, liv. X, sub fine.—Mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs, par Odolant-Desnos, p. 351-352.

ne parla plus à Groulart. On prit à sa place Philippe Hurault de Chiverny, qui apparemment ne fut point si scrupuleux et s'acquitta de sa charge « malo magno regni », au grand dommage du royaume (4). Ainsi fut écarté du pouvoir un homme non moins habile que loyal, et qui, dans l'ordre judiciaire, eût peut-être accompli, au retour de la paix, ce que Sully fit avec tant d'éclat pour les finances du royaume (2).

Groulart n'en fut pas moins bien reçu par le roi. Celui-ci était tout heureux de la prise d'une ville qui aurait pu l'arrêter long-temps. Brissac s'était mieux défendu que les royalistes n'en répandirent le bruit. La ville emportée, il s'était retiré dans le château, et c'est seulement lorsque le canon eut fait brèche dans les remparts, qu'il consentit à se rendre. Falaise fut livré au pillage, et Brissac lui-même n'obtint la vie que par grâce (3). Il paraît qu'à Paris les ligueurs eurent d'abord peine à croire à sa défaite; mais enfin il fallut bien avouer ce nouveau succès du roi, fort important en ce qu'il donnait à Caen et au Parlement de Normandie « les coudées plus larges (4). » Henri fêta donc Groulart, l'accabla de ses compliments dont il était toujours prodigue, mais qui cette fois étaient mérités, en grande

⁽¹⁾ Philippe Hurault, comte de Chiverny, nommé en août 1590. Les chancetiers de France, par François Duchesne. Paris, 1680, p. 679.

⁽²⁾ Mémoires de Groulart, ch. 11. Bien que ces faits ne nous soient connus que par Groulart, narrateur intéressé, on ne saurait les révoquer en doute et la narration porte le plus grand caractère de véracité.

⁽³⁾ V. Groulart, Mémoires, ch. n, et en sens contraire Davila, Delle guerre civili, liv. X. — Langevin, Hist. de Falaise, p. 400. Chronologie des évêques de Bayeux; Ms. de la bibliothèque de Caen, f°. 403.

⁽⁴⁾ Mém. de L'Estoile; éd. Petitot, t. II, p. 27. — D'Aubigné, t. III, p. 226, éd. 4620.

partie du moins; car il alla jusqu'à dire « qu'il avoit eu très-agréable ce qui s'étoit passé à Caen à son advènement à la couronne, » et pourtant on a vu que l'adhésion du Parlement se fit attendre long-temps. Au reste, il promit à Groulart que, le temps venu, il n'oublierait pas ceux qui l'avaient aimé et loyalement servi, et celuici, qu'une faveur royale, si légère qu'elle fût, payait avec usure de toutes ses peines, se confondit en remerciments, faisant telle réponse « qu'un subject doit faire à son prince, ayant contentement de voir ses services reçus de bonne part par son maistre, qui est une gloire assez grande et récompense assez honorable. » Le roi, avec une attention flatteuse, commanda a Mme. d'O de laisser son logis au Président, et lui fit devant Brissac luimême si grand accueil et si bonne chère, que Groulart, aussi modeste qu'enthousiasmé, n'a point osé nous en faire le récit : « Ce seroit vanité que de le dire (1). »

Ainsi le Béarnais, léger d'argent, riche de belles paroles, récompensait ses serviteurs; mais vif aux promesses, il était plus prompt encore à l'oubli. Groulart en reçut par la suite de douloureuses marques dans ce même château de Caen qu'il lui avait conservé. A quelques jours de là encore, Henri trouvait à St.-Pierre-sur-Dives un gentilhomme du lieu, Thomas Dunot, qui, après avoir fortifié le bourg, le défendait avec une troupe de cavaliers levés par lui dans la contrée. Dans une expédition récente, les ligueurs, ayant emporté la place d'assaut et démoli sa maison, l'avaient attaché lui-même à la queue d'un cheval, traîné ainsi jusqu'à Falaise, et ce n'est qu'au prix d'une forte rançon qu'il avait pu sauver sa vie. Lorsque Henri passa à St.-Pierre-sur-Dives, son coura-

⁽¹⁾ Mémoires de Groulart, chap. 11.

geux partisan lui montra et son manoir en ruines et son corps couvert de blessures. A son ordinaire, le Béarnais fit étalage de sentiments généreux, promit beaucoup sans que Dunot, ni ce jour, ni plus tard, ait jamais rien reçu (1).

La pénurie de ses ressources, sans justifier complètement cet oubli des services rendus, peut expliquer cette conduite du roi; mais on comprend moins ce double langage qu'il continuait de tenir en matière de religion. D'un côté, il répondait aux catholiques qu'il se faisait instruire et n'attendait, pour déclarer sa conversion, que le jour où il ne paraîtrait pas céder à la force; de l'autre, il affirmait aux protestants qu'il ne songeait pas à changer de croyance : bien plus, il leur donnait à entendre que s'il avait publié sa fameuse déclaration du mois d'août dernier, ce n'était qu'afin de retenir à son service les catholiques ébranlés. Il avait bien à sa suite, comme ses prédécesseurs, un prêtre catholique, aumônier du roi, prédicateur de Sa Majesté, mais en même temps, dans chaque ville où passaient ses armées, les ministres protestants multipliaient leurs sermons. A Argentan, on l'avait vu refuser, « à cause de sa religion », d'entrer dans le couvent de Ste.-Claire; à Falaise enfin, il venait de célébrer la Cène avec les Huguenots (2). Le trouvant tout fier de ses succès, dans l'espérance de triompher par lui seul, sans céder à aucune condition, Groulart n'osa tou-

⁽⁴⁾ Le Cicérone de St.-Pierre-sur-Dives; St.-Pierre 1840, p. 59-60.

⁽²⁾ Lettres au duc de Nevers, 12 et 24 décemb. 4589, Portefeuille Fontanieu, 392, Biblioth. impér. Notice sur l'abbaye royale de Ste.-Claire d'Argentan, par M. Laurent, p. 37. Lettres missives de Henri IV, t. III, 7 nov. 4589; 8 janv. 4590. Reg. secr. du Parl., 18 fév. 4590. L'aumônier du roi était alors M°. Denise, docteur en théologie, prieur de l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

cher ce point pendant son séjour près de lui; mais il n'est pas douteux qu'au milieu des caresses de la faveur royale, et malgré sa large tolérance, il ne fût affligé de cette obstination, seul obstacle réel à la pacification des troubles et que la force des choses devait briser tôt ou tard.

A son retour à Caen, il annonca que le roi n'y viendrait pas. Encore qu'on fût mécontent d'une garnison que Montpensier avait imposée à la ville, ét que, tout en sollicitant la venue du roi, on l'eût prié de ne pas amener ses troupes avec lui, habitants et échevins s'étaient mis en mesure de le recevoir de leur mieux. Tableaux à la porte Millet, vers, chansons, discours, beau linge de table, produit de cette industrie dont Caen était si fier, tout était préparé. On s'était renseigné même sur ce qui était le plus agréable à Henri; on savait, par un envoyé de la ville, que ses couleurs étaient d'incarnat bleu et blanc, et que les belles armes lui plaisaient plus qu'aucune autre chose. On allait donc le fêter selon ses goûts. Mais le roi était trop pressé de courir au secours de Meulan gu'assiégeait Mayenne; on se contenta de solliciter par lettres ces faveurs qu'on ne pouvait pas lui demander de vive voix, et surtout la décharge des tailles, en considération des grands frais qu'avait causés l'armée de Montpensier, et des nombreux ravages commis depuis si long-temps par de Vicques (1).

De son côté, le Parlement, rendu plus actif encore par ces succès de l'armée royale, s'efforçait de mettre à profit sa victoire et d'assurer ses conquêtes. Avait-elle re-

⁽¹⁾ Archives de la ville de Caen, Reg. 29, f°. 82 v°., 83-85 v°. Dans une lettre précédente, les échevins disent: « La liberté des trafic et négoce est interdite; on ne peut plus sortir de la ville sans être pris par les ennemis qui font des courses jusqu'aux portes. » Ibid., f°. 77 v°.

pris une ville, aussitôt des conseillers étaient envoyés comme commissaires, pour y informer de la conduite des juges et des officiers, réorganiser une administration avec les uns, punir sévèrement la trahison des autres : c'est ainsi que les conseillers Godefroy et Cabart eurent mission d'examiner le bailliage d'Alençon; MM. Le Cordier et Bouchard, la vicomté de Bayeux. Le vice-bailli Daniel allait faire ses exécutions à Domfront, à Lisieux. partout où il v avait quelqu'un à pendre et à étrangler. Avant même qu'une ville fût prise, on signalait, de peur qu'ils n'échappassent, les ligueurs qui s'y trouvaient enfermés. Des rebelles de Rouen étaient à Falaise : on se hâte d'écrire au roi pour qu'il les arrête et les livre à la Cour qui saura bien faire justice; on punit corporellement les uns, on force les autres à réparer le dommage causé par eux; plusieurs même, par ordre du roi. virent leurs biens saisis et vendus (1). Ainsi, selon le flux ou le reflux des armées victorieuses, on pillait les autres. ou l'on était dépouillé soi-même, sans que la fortune du vainqueur fût de beaucoup plus heureuse que celle du vaincu.

Ces souffrances communes nourrissaient les vieilles colères qui, couvant dans les cœurs, n'attendaient que le jour du triomphe pour éclater en actes de vengeance. Henri, on doit le reconnaître, était à la fois plus politique et plus sage. Il avait publié des lettres-patentes promettant aux ligueurs qui reviendraient à lui l'amnistie complète du passé. Mais la Cour, en les enregistrant, fit cette importante réserve, que « les autheurs et entremetteurs des barricades, » que ceux qui avaient

⁽¹⁾ Reg. secr., 8, 9, 10, 13 janvier et 5 mars 1590. — Langevin, Histoire de Falaise, p. 394, 492.

fomenté et soutenu la rebellion en Normandie, exceptés de la clémence royale, seraient frappés par la justice dès qu'il serait possible de les atteindre. Toutefois, comme ces menaces auraient pu encourir le blâme du roi et engager les ligueurs dans une lutte désespérée, on n'osa point les proclamer hautement; mais chaque conseiller jura de garder le silence, et le Parlement ensevelit ses projets dans le secret de ses registres (1). C'était là le contre-coup des arrêts du Parlement ligueur de Rouen, arrêts non moins violents et non moins absolus, par lesquels il défendait à tous de reconnaître Henri IV, et en même temps commandait d'obéir à Mayenne, au nom de Charles X, roi de France (2).

C'est un spectacle fort animé et plein de grandeur de voir ces hommes, arrachés au calme recueillement de la justice, jetés au milieu des troubles et s'y employant de tous leurs moyens, par la force, par la ruse, sans trève ni relâche, s'efforcer d'arrêter l'ennemi, de pousser leurs partisans au combat. Le roi, quittant Falaise, marchait à pas précipités vers de nouveaux succès. Lisieux, malgré les mille soldats et les cent gentilshommes de sa garnison, était au premier coup de canon tombé en son pouvoir. Honfleur résista plus vigoureusement; mais Henri, laissant Montpensier attendre la reddition de la place, poursuivit sa marche en avant, prenant sur son chemin, par lui ou par ses lieutenants, Pont-Audemer, Évreux, Verneuil (3). De son côté, Mayenne, pour fermer au roi les abords de Paris, s'avançait à sa rencontre en

^{(4) «} Retentum in mente Curiæ.... et juratum ab omnibus de non revelando. » Reg. secr., 17 déc. 1589; 29 janvier 1590.

⁽²⁾ Registre secret des délibérations de la Grand Chambre du Parlement liqueur, 18 décembre 1589.

⁽³⁾ Lettres missives, t. III, 16-49-25 janvier 1590. Louis Du Bois,

tenant le cours de la Seine et de ses affluents. Bientôt les deux armées allaient se trouver en présence, et tous les regards se tournaient vers ces plaines du Vexin-Normand, déjà tant de fois ensanglantées par ces guerres, et dans lesquelles une nouvelle bataille allait peut-être décider du sort de la France.

A l'approche de ce moment solennel, les deux chefs s'efforçaient de grossir leurs rangs, et chacun poussait ses partisans inactifs ou attardés vers le théâtre de la guerre. A Rouen, pour amoindrir l'effet des derniers triomphes du roi, le Parlement ligueur ordonnait une enquête sur la conduite de Longchamp et de Fresnay, accusés d'avoir rendu trop facilement Lisieux (1). D'un côté punissant les traîtres, de l'autre il donnait l'ordre à tous les gentilshommes et gens de guerre d'aller sur-le-champ rejoindre Mayenne. Les conseillers eux-mêmes, prêchant d'exemple, se rendaient aux portes, excitaient les bourgeois à faire bonne garde, payaient sur leurs gages la garnison des faubourgs, tandis que de longues et fréquentes processions sillonnaient la ville, allant d'église en église demander à Dieu le triomphe de la sainte Union (2).

Le Parlement royaliste ne déployait ni moins de zèle ni moins d'activité. Il avait déjà, par de nombreux arrêts, ordonné à la noblesse de se rendre à l'armée de Montpensier; et ses efforts, sans réussir complètement, n'en

Hist. de Lisieux, t. I, p. 495, dit que Lisieux n'ouvrit ses portes que le 22 janvier; les lettres missives fixent la prise de Lisieux au 16 au plus tard; dès le 19, on la connaissait à Rouen.

⁽¹⁾ Reg. secr. des délibérat. de la Grand Chambre du Parlement ligueur, 19 janvier 1590. — Fresnay prit la fuite; Longchamp ne se défendit que par lettres.

⁽²⁾ Reg. secr. des délibérations de la Grand Chambre, 19 janvier, 3, 7 février, 9 mars 1590.

avaient pas moins, en grande partie, été couronnés de succès. Bien que la plupart des villes se fussent déclarées pour la Ligue, la noblesse, effrayée par cette tempête populaire, qui menaçait de l'emporter, oubliait ses prétentions aristocratiques et se serrait autour du roi pour se sauver avec lui. On comptait parmi ses chefs des hommes d'une grande valeur: Canisy, Beuvron, Thorigny, tous appartenant à cette race de nobles « qui semblaient nés l'épée à la main » (1). Le Parlement n'épargnait ni ses éloges aux gens de cœur, ni ses réprimandes aux retardataires, à ces hobereaux « casaniers » qu'on ne pouvait émouvoir. Sur des lettres du roi datées de la chaussée même d'Ivry, lettres pressantes et appelant à lui l'arrière-ban, la Cour commanda de nouveau à tous les gentilshommes du bailliage de Caen de monter aussitôt à cheval, de se réunir à Livarot, d'en partir en toute hâte au secours du roi. Quiconque n'obéirait pas serait déclaré « ignoble et roturier, » et le produit de ses biens affecté au soutien de la guerre. Mais ce dernier appel, malgré sa vigueur, ne fut point entendu. Ceux qui avaient bon courage tenaient depuis long-temps la campagne, aux côtés du roi: les autres, insouciants de ces menaces trop souvent répétées, restèrent dans leurs maisons, ou ne prirent les armes que pour les jeter lâchement à la première approche de l'ennemi (2).

S'il était important de grossir l'armée du roi, il ne l'était pas moins d'affermir et d'exalter le moral du peuple. Comme la Ligue avait ses fameuses processions, les royalistes voulurent organiser les leurs. Le Parle-

^{(1) «} Parendo di esser tutti nati con la spada in mano. » Relat, des ambass. vénitiens, t. II, p. 647.

⁽²⁾ Reg. sec., 9 fév., 6 mars 4590.

ment arrêta que, pour obtenir du ciel le triomphe du roi. on ferait, le 13 février, une grande et solennelle procession. On enjoignit donc à l'official d'avertir le clergé : un docteur en théologie de l'Université, maître de Bretteville, fut chargé du sermon; tous les corps publics furent invités à se joindre à la Cour, et les crieurs publièrent à son de trompe, par toutes les rues et dans tous les carrefours, une défense aux habitants, sous peine de vingt écus d'amende, de se livrer « à aucune œuvre méchanique » pendant la durée de la procession. Rienne fut omis de ce qui pouvait donner à cette démonstration le plus pompeux et le plus imposant caractère. Mais, le jour venu, quand il fallut ordonner la marche de ces nombreuses autorités, les rivalités mesquines, que la gravité des temps commandait d'oublier, se soulevèrent toutes ensemble, plus vives que jamais. Le recteur refusa de se joindre au cortége, « prétextant du grand nombre des membres de ladite Université, qui contient un grand lieu de sortie. » La Chambre des comptes s'en excuse également pour ne point céder le pas à la Cour des aides. Les autres corps se décident à rejoindre le Parlement, assemblé d'abord dans l'église St.-Sauveur pour se rendre ensuite à l'église St.-Pierre. où se faisaient alors les cérémonies publiques. Tout allait bien; mais, au moment de partir, voilà qu'une discussion surgit entre les greffiers et les notaires : on se hâte de l'apaiser. Presqu'aussitôt les officiers du Présidial et le Corps de ville se querellent à leur tour; le Corps de ville l'emporte, et l'on croyait toutes les jalousies éteintes quand ces mêmes membres du Corps de ville et les officiers du Présidial, ennemis naguères, se réunissent soudain pour triompher des avocats et des procureurs du roi, qui prétendaient marcher avant eux. Il est à croire qu'on

ne serait jamais parti et que le jour se fût consumé en disputes, si le Parlement, pour en finir, n'eût jugé sommairement ces inextricables procès. Alors les victorieux prenaient le pas avec un air d'orqueil, et les autres, contraints de céder, suivaient en murmurant et non sans protester que de tels jugements ne tiraient point à conséquence pour l'avenir. Enfin, la procession se mit en marche et parvint à l'église St.-Pierre. Là; nouveaux incidents : le Corps de ville et les chanoines du Sépulcre se sont placés sur « les hautes chaises, ce qui a été trouvé indécent. » Pour comble de malheur, dans cette cérémonie, où l'on appelait la faveur du ciel sur les armes du roi, le prédicateur laisse échapper dans son sermon plus d'une parole mal sonnante à des oreilles royalistes. Les conseillers eurent besoin de toute leur dignité pour demeurer calmes devant cette audace. Ils revinrent tout indignés, et le lendemain Groulart fit dire au recteur qu'il eût, jusqu'à nouvel ordre, à s'abstenir de la procession qu'il préparait, de peur qu'on n'y fit « prédication aussi peu agréable que celle du jour d'hier et qui tourneroit à scandalle » (1).

Le Parlement, irrité, n'en sévit que plus rudement contre les « prêcheurs séditieux : » les uns furent emprisonnés, les autres chassés ; tous reçurent de sévères avertissements, et les registres de la Cournous ont conservé le détail de ces curieuses procédures qui trouveront place dans cette histoire.

L'attention de la Cour et celle des populations était toujours fixée sur le mouvement des deux armées royaliste et ligueuse. Un instant on crut que Rouen allait être pris. D'Alègre, par un hardi coup de main,

⁽⁴⁾ Reg. secr., 9, 40, 42, 43, 44 février 1590.

avait enlevé le vieux château; Henri IV, quittant le Vexin, s'y portait à marche forcée, et, à cette nouvelle, les conseillers de Boislévêque et Godefroy se retirèrent pour courir à Rouen sauver leurs maisons d'un pillage imminent (1). Mais le succès des royalistes n'avait eu qu'une durée éphémère, et, battus par une vigoureuse canonnade, ils avaient dû rendre le château quelques heures après s'en être emparés (21 février). Le roi revint assiéger Dreux; Mayenne le suivit, et chacun attendit l'événement au milieu d'une anxiété plus vive encore.

On n'avait pas reçu à Caen de lettres du roi depuis le 27 février, et l'on y était fort incertain sur les mouvements des armées, quand, le 17 mars, un courrier arriva porteur d'une lettre pour le Parlement. On arrête aussitôt l'expédition des requêtes, on ouvre la dépêche: elle annonçait le gain de la bataille d'Ivry. A cette « bonne et joveuse nouvelle » l'enthousiasme enflamma tous les cœurs; tous les magistrats se sentirent prêts à s'écrier. comme Pasquier le faisait à Tours: « Victoire! victoire! victoire! pour quoy ne crierois-je pas par tout l'univers lamiraculeuse victoire d'Ivry (2)!» Sans attendre d'autres détails ni les lettres du roi, la Cour s'assembla le dimanche 18 mars, nonobstant la fête, et décida qu'un Te Deum serait chanté le lendemain. Le lundi, en effet, elle se rendit à l'église St.-Pierre, et là un Te Deum d'actions de grâces fut chanté « à orgues et musiques, » au bruit des détonations de l'artillerie du château. L'espoir d'une paix prochaine, fruit de la victoire, déjà sans doute endormait les haines politiques et confondait les cœurs

⁽¹⁾ Reg. secr., 26 février 4590.

⁽²⁾ Pasquier, Lettres, livre XIV, lettre x.

dans la joie. La cérémonie religieuse terminée, Groulart alluma lui-même un feu de joie près de la porte de l'église; d'autres feux brillaient en grand nombre dans tous les quartiers de la ville. Dans la rue Froide, des enfants firent un grand mannequin de cuir et de paille, et le brûlèrent en criant : « Voilà, voilà la puante Ligue qui brûle!» Tout le reste de la journée se passa en réjouissances et en fêtes (1). A ces transports de joie, à cet enivrement du succès, on eût dit que cette victoire donnait un dernier coup à la Ligue écrasée, que l'heure des récompenses était venue, et que, la guerre terminée, il n'en resterait que ce souvenir toujours bien doux de l'infortune courageusement supportée. Heureuse la France si elle eût pu trouver dès lors un terme à ses maux! Mais elle était loin d'y atteindre, et l'on retomba bientôt de ces hautes espérances.

⁽¹⁾ Reg. secr., 17, 19 mars 1590.

CHAPITRE IV.

Résultats de la bataille d'Ivry et situation des partis. - Procédures du Parlement contre les nobles, déserteurs du champ de bataille. Prédications séditieuses dans les églises de Caen. - Un jacobin est arrêté et mis en prison ; on est forcé de le relâcher par crainte d'une sédition. — Arrêt du Parlement contre les ecclésiastiques. - Refus formel du curé de St.-Jean de prêcher en faveur du roi. - Harangues séditieuses à l'Université; serment que la Cour exige des professeurs. - Moyens employés par le Parlement pour empêcher les prédications et les discours séditieux.—Guerre déclarée par le Parlement aux nobles qui, retirés dans leurs châteaux, n'en sortaient que pour ravager le pays. - Arrêt contre les pillards de Neuilly-l'Évêque; prise du château, sa démolition. - Prise du château de Fauguernon et de plusieurs autres dans le Lieuvain. - Guerre entre les ligueurs et les royaux dans l'Avranchin: part active qu'y prend le Parlement ; lettre qu'il écrit à Canisy ; réponse de Canisy. - Mort du ligueur de Vicques au siège de Pontorson.

Mars 1590 — Aout 1590.

Les beaux résultats que le Parlement espérait de la victoire d'Ivry ne se produisirent pas. La Ligue était tropenracinée dans le cœur des populations pour céder ainsi au coup d'une bataille perdue. Peut-être, en profitant de son triomphe pour accorder enfin ce qu'on lui demandait depuis si long-temps, le roi de Navarre eût-il désarmé le plus grand nombre des catholiques; mais,

ébloui par l'éclat d'un jour de gloire, il voulut commander en vainqueur. Faute plus grave, il s'arrêta à Mantes, sans motifs, donnant à ses ennemis le temps de se remettre. Mayenne, génie malheureux, mais tenace et persévérant, combine aussitôt un nouveau plan de résistance. Il écrit à tous les chefs, dans les provinces, de ne point perdre courage; il recommande surtout à Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, de s'unir à de Vicques, de l'aider à se maintenir en Basse-Normandie où il tenait encore de très-solides positions (1).

Plus vif avait été l'espoir du Parlement, plus sa déception fut amère. Elle se manifesta par un redoublement de rigueurs contre les rebelles, surtout contre ces royalistes indécis qui n'avaient pas fait leur devoir. En général, la noblesse s'était bien comportée à Ivry, et Montpensier félicita tout particulièrement les gentilshommes normands. Mais on savait aussi que certaines compagnies, composées de hobereaux plus ardents au pillage qu'au combat, avaient fui dès la première charge des ligueurs; il en était même qui n'avaient pas eu le courage de se mettre en ligne (2). La Cour, indignée, demanda leurs noms à La Vérune revenu à Caen. La Vérune refusa de les nommer. Aucun ne fut poursuivi. C'est ainsi qu'après un éclair d'espérance, le Parlement se retrouva sans force, enveloppé et comme perdu au milieu de la guerre civile et des dissensions intérieures.

Peu de ligueurs, avons-nous dit, furent découragés par la défaite d'Ivry; leurs prédicateurs mêmes sem-

⁽⁴⁾ Lettre de Mayenne, 46 mai 1590. Bibl. imp., ms. ancien fonds, no. 9035.

⁽²⁾ Lettre à Mercaur. Bibl. imp., ms. Colbert, n°. 33. Dépêche secrète dont on ne peut suspecter la bonne foi.

blèrent prendre une ardeur nouvelle. « Ils travaillèrent si bien, dit d'Aubigné, que peu de villes en sentirent l'estonnement, et les parlements ligués firent les plus braves édits qu'ils purent à l'ignominie du roy. » Ces prêcheurs étaient, en effet, plus redoutables que des armées. Puissants, parce qu'ils agissaient sur les masses, soutenant l'enthousiasme des uns, ébranlant la fidélité des autres, ici prêchant l'Avent, là le Carême, pénétrant jusque dans les villes royalistes, y bravant toutes les rigueurs, même la mort, ils se dressaient partout devant le roi de Navarre. L'histoire ne connaît guère que ceux de Paris (1); chaque province, chaque ville, chaque paroisse avait les siens; il en vint un grand nombre à Caen, où déjà le clergé tout entier appartenait à la Ligue.

A son arrivée, la Cour avait trouvé une opposition sourde chez les ecclésiastiques. Dès la fin de 1589, elle eut à soutenir une guerre véritable. Au premier rang, combattaient deux curés, celui de St.-Jean, le carme Jollain, et celui de St.-Pierre, le plus redoutable de tous, car il était en même temps membre de l'Université, et pouvait y soulever contre le Parlement le peuple toujours remuant des écoliers. On prêchait dans les écoles comme dans les églises. Les prêtres d'une paroisse étaient-ils trop timides? Jacobins, Cordeliers montaient fièrement en chaire, et la foule les écoutait avidement. Alors, le bruit de leurs attaques retentissait jusqu'aux oreilles de Groulart, qui cherchait un moyen de bâillonner ces dangereux orateurs.

Un jour on le prévient que, dans ce couvent même des Cordeliers, où le Parlement tenait ses séances, il y avait plusieurs frères nouveaux venus, qui semblaient être des

⁽¹⁾ Ch. Labitte, De la démocratie chez les prédicateurs de la Lique.

missionnaires de la Ligue, à tel point qu'un de « ces pestilents moines, prédicateurs de blasphême » avait prêché dans l'église paroissiale de Froide-Rue, « fort sédicieusement et scandaleusement et comme tâchant d'émouvoir le peuple à prompte cruauté. » Sur ce rapport de Groulart, la Cour décide qu'on citera le cordelier, et que, s'il est trouvé coupable de « tels damnables langages, » on le bannira de la ville et de la province, sous peine, s'il v reste, d'être traité comme criminel de lèsemajesté. Comparaissent alors frère Gilles Blouin et un de ses compagnons, tous les deux fort effravés et niant les faits qu'on leur impute. La Cour se contenta de les réprimander vivement, avec cette menace que, si l'on acquérait la certitude de leurs sermons séditieux, et qu'ils négligeassent de prier pour le roi, sa prospérité et son retour aux commandements de Dieu, on les punirait de manière à donner exemple aux autres.

Au même moment où le Parlement faisait cette menace. un autre moine, Eustache Houlley, fougueux et entreprenant, arrivait de Bayeux, ville alors rebelle, préchait la Ligue et remuait la ville tout entière. A la défense de monter en chaire, « sous peine de la vie, » il repond par une lettre adressée à Groulart, lettre étrange et pleine de figures, dans laquelle il parlait d'un couteau et d'un saint clou pris au tabernacle de l'autel, mêlant à ces images des versets de l'Écriture où l'on ne pouvait méconnaître une fanatique approbation de l'assassinat de Henri III. Cette fois, on fait arrêter Houlley. Amené devant la Cour, on lui demande pourquoi il est allé prêcher à Bayeux, « ville débordée. » Il répond audacieusement que La Vérune le lui avait permis; il reconnaît, au reste, la lettre envoyée par lui au premier président et plusieurs papiers. Peu satisfaite de ses explications, la Cour ordonne qu'il sera détenu dans la prison d'Église, et mis au secret jusqu'à plus ample informé.

Mais ce n'était pas une entreprise facile que d'arrêter un prédicateur soutenu par le clergé, bien plus, par la faveur populaire. A peine en prison, Houlley se répand en plaintes, se prétend malade, demande à être gardé dans une chambre de son couvent. De leur côté, les gens de la Cour d'Église, irrités de cette arrestation, agissent à la fois sur La Vérune et sur le peuple; le cordelier Blouin retrouve son audace, tonne contre les persécuteurs qui jettent en prison les serviteurs de Dieu; la foule s'assemble, grossit, murmure, réclame le prisonnier; le Parlement, contraint de céder, voulant sauver au moins les apparences, fait visiter Houlley par un médecin, puis le renvoie à son couvent, aux Capucins, où, disait-on, les ligueurs seuls étaient admis à la messe.

Houlley cependant, « quamvis in reatu, » était si peu gardé dans sa chambre, qu'il parcourait la ville tout le jour, animant encore l'effervescence populaire. Les membres du clergé, non contents de leur première victoire, après avoir délibéré dans l'église St.-Pierre, vont de nouveau trouver La Vérune, et lui demandent pour Houlley l'autorisation de prêcher. On ne pouvait attaquer le Parlement d'une façon plus directe. Pour détourner cette nouvelle humiliation, Groulart court aussitôt chez le gouverneur, lui représente fortement quels périls vont surgir s'il favorise les ecclésiastiques « en telles damnables entreprises. » En même temps on enjoint à Houlley de se rendre à la prison d'Église, s'il n'y veut être amené de vive force. Houlley ne vint point. Il est à supposer qu'on prit un moyen terme et qu'il put se retirer, car on ne le revit pas à Caen; on ne le retrouve

que plus tard, exaltant l'ardeur des Rouennais et prêchant à la tête d'un escadron de gens d'armes (1).

Houlley parti, d'autres le remplacent, venant des pays occupés par de Vicques et soupconnés d'être ses émissaires. La Cour mande le vicaire des Cordeliers, lui dit qu'on sait bien que les nouveaux venus arrivent de Bretagne, « où il y en a eu de pendus », qu'il se hâte de leur donner une obédience et de les faire sortir de Caen, sans quoi « la Cour y mettra la main à leur préjudice et scandale » (2). Le prieur des Jacobins recoit le même ordre, et l'on fait par toute la ville un cri public contre les prédicateurs séditieux (3). On avait tenté d'abord de pallier le mal par le choix de gens dévoués ou du moins inoffensifs. On avait jeté les yeux sur un certain Me. Bagot, jacobin de Laval, « que l'on dit prescher saintement »; on avait dit aux vicaires-généraux de Bayeux, le siége vacant, d'envoyer de bons prédicateurs, sans quoi l'on s'en prendrait à eux. L'official est également cité, et la Cour lui ordonne de faire prier pour le roi et les princes du sang, d'empêcher surtout les conventicules des ecclésiastiques. Les conventicules étaient l'épouvantail de ce temps-là, et l'on répandait sur eux des bruits dont l'absurdité même démontre la fausseté. On affirmait qu'ils se tenaient dans l'église St.-Pierre, qu'on y machinait d'épouvantables complots, qu'on y profanait les choses

⁽¹⁾ Reg. secr., 12, 15, 21 février, 5 mars 1590.—Floquet, Histoire du privilége de St.-Romain, t. 1er. p. 883.

⁽²⁾ Le vicaire des Cordeliers, interrogé sur les sermons de Blouin, a a dit qu'ils (lui et les autres religieux) ont par plusieurs fois incrépé ledit Blouin pour ses fautes et vices, et que les religieux s'en estoient aigrement attaquez à luy, à raison de quoy il s'est jetté sur l'un d'eux qu'il a accablé et blessé par le visage. n Reg. secr., 2 mai 1590.

⁽³⁾ Reg. secr., 26 février, 25, 26 avr. 1590.

saintes. On enjoint donc à l'official qu'il ait à surveiller les ecclésiastiques, « parce qu'il n'y a privilége quelconque par lequel ils se puissent exempter de punition exemplaire. » Le pauvre homme répondit, comme tous les autres, qu'il y fait ce qu'il peut et qu'il n'y peut rien (1).

Au milieu de tous ces embarras, Groulart était le plus souvent cloué dans son lit par la goutte; mais telle était la force de son courage que, malgré ses souffrances, il n'en dirigeait pas moins le Parlement par ses conseils, et continuait de donner à tout une infatigable attention. Caen se remplissait de gens bannis par les gouverneurs royalistes de Falaise, d'Argentan, d'Alençon: Groulart l'apprend et prévient la Cour que la ville est menacée d'une trahison. Sous le coup de ces alarmes, on redouble de rigueurs contre les ecclésiastiques, qu'on savait toujours prêts à favoriser ces entreprises. Les curés, les chefs des ordres religieux sont de nouveau vivement « incrépés »; on leur commande de prier Dieu pour Henri IV, « notre souverain et légitime prince »: la plupart d'entre eux se retirent en murmurant ; le curé de St.-Pierre cherche des excuses; deux capucins déclarent hautement qu'ils ne peuvent obéir, « saulves leurs consciences ». Le curé de St.-Jean, frère Jean Jollain, continue de prêcher contre le roi. On le fait venir, on lui dit « qu'il doibt savoir le commandement de Dieu d'obéir aux roys qu'il a donnez à son peuple, encore qu'ilz ne fussent telz qu'ilz doivent, ce qu'il ne peut prétendre du roy Henri IV..., qui est roy le plus doux, plus gracieux, consommé en toutes vertus, lequel a promis maintenir l'Église catholique, apostolique et romaine, et tous les ecclésiastiques en leurs priviléges,

⁽¹⁾ Reg. secr., 19 fév., 5 mars 1590.

comme chascun voit qu'il fait. » Les conseillers jugeaient trop sainement les choses pour croire qu'en ce temps-là et avec de tels hommes ce système de gouvernement fût possible; mais pris entre leurs convictions religieuses et leur dévoûment au roi, ils cachaient leurs craintes et affectaient la confiance. Pour le curé de St.-Jean, que les mêmes difficultés n'arrêtaient pas, il répondit, sans hésiter, qu'il ne pouvait prêcher pour un roi qu'il ne croyait pas légitime. Le Parlement rendit aussitôt un arrêt de privation de bénéfice contre ledit Jollain et de bannissement hors de Normandie, « comme se monstrant adhérant et participant à la conspiration générale faite par luy et les autres moynes contre le roy, son royaume et repos public » (1).

Le Parlement s'effrayait tellement de la puissance de ces moines qu'il eût voulu les atteindre dans toutes leurs chaires. On s'informait de leur conduite dans toute la province, et les rapports abondaient, exagérant encore le mal. Si peu qu'un sermon sentît la Ligue, on accusait le prédicateur d'avoir prêché l'assassinat du roi et de ses partisans (2). Les chefs d'armée eux-mêmes avaient l'ordre de ne pas les épargner. Henri IV écrivait à Canisy, alors dans le Cotentin, à la tête d'une compagnie de chevau-légers, de veiller « à ce que les prédicateurs n'eussent à prescher que la parole de Dieu. »

⁽⁴⁾ Reg. secr., 12, 26 mai 4590.

⁽²⁾ A la rentrée du conseiller Piperay, réfugié à Bernay, on lui dit qu'un billet prévient qu'à Bernay, ce carème, un cordelier prêcha qu'il fallait tuer le roi et ses partisans, comme on avait fait à Henri III. Piperay nie le fait; il n'y eut pas tels propos, mais d'autres dont il se scandalisa.— Reg. secr., 48 mai 1590. M. Floquet donne, par mégarde, comme un fait avéré l'allégation démentie par Piperay.

C'était la formule consacrée (1). Le Parlement écrivait au gouverneur d'Évreux pour lui reprocher de n'avoir pas agi assez sévèrement contre un prédicateur de la Ligue: « En tels crimes et si exécrables, l'on doit commencer par l'exécution de mort » (2). Il ne paraît pas cependant qu'il y ait eu beaucoup de condamnations capitales. On n'y allait pas avec tant de douceur au Parlement de Tours, où plus d'un prédicateur fut pendu; mais, en Normandie, il fallait user de ménagements avec eux, à Caen surtout, où de telles exécutions auraient déchaîné des tempêtes. Un jour qu'on menait au supplice le chanoine Coupigny, La Vérune l'arracha des mains des bourreaux. S'il y en eut de frappés, c'est qu'ils étaient presque toujours coupables d'autres crimes que de leurs sermons.

Ce n'était pas seulement le clergé qui fût redoutable : partout où retentissait une parole, elle attaquait hautement ou par allusion une royauté protestante. Nous avons déjà parlé des discussions politiques qui avaient envahi les cours de l'Université et remplacé les doctes leçons. Des discussions on y passait aux injures, des injures aux combats; le Parlement dut s'en mêler (3). Il craignait avec raison cette fougueuse jeunesse, chez laquelle de prudents calculs n'arrêtaient pas l'ardeur. Cette dangereuse étincelle pouvait, au premier souffle, enflammer la ville. Régents, docteurs, suppôts furent cités à la Cour, et l'on dressa le formulaire d'un serment qu'ils durent prêter. Fidélité au roi, réprobation de la Ligue, dénonciation même de ses partisans, promesse de maintenir leurs élèves en bonne discipline, de les élever dans la

⁽¹⁾ Reg. secr., 31 juillet 1591.

⁽²⁾ Toustain de Billy, Hist, man, des év. de Coutances, t. Ier., fo. 1510.

⁽³⁾ Reg. secr., 17 février 1590.

crainte de Dieu et dans les principes de la religion catholique, tels étaient les points principaux. Mais il en est un sur lequel on insiste, et qui révèle quelque offense des étudiants envers la Cour: « Vous les nourrirez, disait la formule, en l'obéissance du roy et de ses officiers, en la main desquelz il a déposé l'authorité publique, leur enseignerez que la puissance du magistrat est de Dieu, et que qui résiste à son ordonnance, s'oppose à la puissance de Dieu » (1). Graves maximes, qui montrent de quelle autorité ces hommes se croyaient investis, et nous expliquent leur raide et fière attitude.

Toutefois, peu rassuré par les promesses des ecclésiastiques et le serment des professeurs, le Parlement eut recours à un dernier moyen. On répartit les conseillers deux par deux dans toutes les églises de la ville, afin d'y surveiller les sermons et d'y faire prier pour le roi (2). De même pour les cours de l'Université, les réceptions de docteurs, les séances solennelles; sous couleur d'augmenter l'éclat de la fête, Groulart, de Lisores, Le Bretely viennent imposer la modération (3). La présence de ces magistrats, au visage grave et sévère, tempérait l'ardeur des mécontents, et arrêtait sur les lèvres frémissantes les paroles emportées. C'est ainsi qu'ils parvinrent à contenir ces rudes adversaires et à les réduire au silence. Sans doute plus d'un prédicateur brava encore la présence des conseillers; mais ce ne sont plus là que les derniers éclats d'un tonnerre qui s'éloigne.

⁽¹⁾ Ce serment, qui se trouve en tête du registre commençant en 1589, n'y fut certainement mis qu'en février 1590.

⁽²⁾ Reg. secr., 24 mai 1590.

⁽³⁾ Ce fait très-curieux nous est révélé par un manuscrit de la bibliothèque de Caen, Matrologium Medicinæ Facultatis cadomensis, fo. 424 vo., 425.

A peine fut-il moins en péril de ce côté, que le Parlement se tourna vers d'autres ennemis qu'il n'avait pas moins à cœur d'abattre, vers ces nobles qui, à la tête de petites bandes, battaient et ruinaient le plat pays. Le Parlement voyait dans ces partisans moins des ligueurs que des voleurs, qui profitaient des troubles pour exercer leurs brigandages et ramener la France à ces temps misérables où, de chaque donjon, de chaque repaire fortifié, on s'élançait impunément au pillage du paysan et du voyageur (1). La Cour avait raison pour la plupart d'entre eux, surtout si elle eût enveloppé les royalistes dans la même condamnation. Déjà commençait cette querre aux châteaux, ce grand nivellement du monde féodal, qu'achèvera le bras persévérant de Richelieu. Il semble, d'ailleurs, que les deux partis, royaliste et ligueur, conspiraient pour compléter cette destruction; des deux côtés, ce sont les mêmes défenses de fortifier les demeures privées, le même ordre aux armées de les raser jusqu'au sol. Si l'on eût exécuté ces édits, le siècle suivant n'eût pas trouvé un seul château debout sur toute la terre de France. En Normandie, il n'y en avait guère qui ne fussent alors transformés en forteresses. Chaque seigneur armait ses cuirassiers, ses arquebusiers à cheval, et, sous la couleur blanche ou verte, exerçait ses vengeances particulières et désolait la contrée. Ce n'était pas la guerre; c'était pis encore. Une armée passe comme un torrent, trouve une armée:

⁽⁴⁾ Il n'est pas dans la pensée de l'auteur de ce mémoire de caractériser par ces paroles toute la féodalité. A vrai dire même, elles ne s'appliquent qu'à ces temps malheureux où la féodalité n'existait plus que de nom, au XIV°. siècle, aux temps désastreux de la guerre de Cent-Aus.

le combat s'engage, le sang coule à flots; mais, la bataille terminée, les troupes s'éloignent et le pays respire. Avec ces courses de partisans, on n'avait ni trève ni relâche; on ne les attendait pas, et ils vous surprenaient; on les poursuivait, et déjà ils étaient à l'abri dans leur fortes murailles. C'étaient ces ravages qui excitaient la colère du Parlement; c'étaient ces pillards et ces voleurs qu'il voulait écraser sous les ruines de leurs donjons.

Il en était un surtout contre lequel la Cour était depuis long-temps irritée, de Longaunay de Dampierre, qui tenait le château de Neuilly, forte position sur les bords de la Vire. Les récits du temps rapportent plusieurs de ses sinistres exploits, et long-temps leur souvenir s'est conservé avec une vague terreur au sein des campagnes. A l'improviste, il embarquait sa bande, et, comme au temps de l'invasion des pirates du Nord, il s'abattait sur un château ennemi, faisait éclater la porte à coups de pétard, s'emparait des habitants, les emmenait à Neuilly, d'où ils ne sortaient plus qu'en payant d'énormes rancons. C'est ainsi qu'il venait de prendre le château de la Haule, et de tirer de Jean Duchemin, seigneur du lieu, une somme de trois mille écus (1). Ce dernier exploit acheva d'exaspérer les royalistes, et Thorigny, qui commandait en Cotentin, résolut de mettre fin à ces brigandages. Mais, comme l'argent lui manquait, il envoya un de ses officiers demander à la Cour quatre ou cinq mille écus pour faire conduire l'artillerie devant ce repaire de Neuilly.

Le Parlement répondit par une lettre très-flatteuse; signée: Vos frères et bons amis, et sur-le-champ se mit en devoir de réunir la somme demandée. Ce n'était pas

⁽⁴⁾ Toustain de Billy, Mémoires ms. sur le Cotentin, fo. 184.

chose facile. La Vérune et les autres officiers de la ville. sollicités à cet égard, répondent qu'ils y aviseront : « toutefois semble qu'ils n'y ont aucune dévotion. » Même résultat dans une assemblée du bailliage. Les trésoriers de France répliquent que, loin d'avoir des fonds à envoyer, ils ne sont même pas payés de leurs gages. On multiplie les arrêts: ordre est donné aux habitants de St.-Lo, à ceux de Carentan, de contribuer pour leur part, au receveur de l'abbé de St.-Thaurin à Périers. à celui de la baronnie de la Haie-du-Puits, de fournir les deniers conservés dans leurs mains. Mais tout cela ne donnait pas l'argent nécessaire, et la Compagnie, malgré son zèle, n'avait pu réunir que trois cents écus, quand, le 29 mai, Montpensier arriva avec sa petite armée. A son entrée, une députation du Parlement lui présenta l'arrêt rendu contre Dampierre; puis Groulart, prenant le duc en particulier, lui remontra combien le château de Neuilly était dommageable au roi et à son pauvre peuple : que ce serait faire un bon service à tous que de l'abattre et raser, « parce qu'en temps de paix ou de guerre, il ne sert que pour loger des brigands ou voleurs qui saccagent et ruinent le pauvre peuple » (1). Les

⁽¹⁾ Reg. sec., 30 mai 1590. — Il est curieux de rapprocher de ces paroles une remontrance des ligueurs à Mayenne; on le prie de (Art. XII): « faire raser les chasteaux et maisons fortes des gentilshommes et autres du parti contraire, lesquels ne servent que de retraites aux voleurs et receptacles de leurs larcins, que d'empêcher la liberté du commerce, et qui causent une grande dépense à y entretenir des garnisons nécessaires et à les reprendre quand nous les perdons. » Mém. de la Ligue, t. III, p. 536. — V. encore Démolition du château de Blainville, d'après un arrêt du Parlement ligueur de Rouen; Reg. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, 20 mars 1591; Reg. sec. du Parl. ligueur, 22 mars 1591.

vives et pressantes raisons de Groulart décidèrent Montpensier, qui aussitôt marcha sur Neuilly, accompagné de La Vérune et de Renty, et qui fut rejoint sous les murs de la place par Thorigny.

Avec ces forces si imposantes, soutenues d'une nombreuse artillerie, il était facile de réduire le château et de s'emparer de ses défenseurs. Mais cet exemple fait bien voir le caractère particulier de ces guerres et nous en explique la longueur. Dampierre, que le Parlement avait mis hors la loi, fut reçu par Montpensier à composition; lui et les siens eurent la vie sauve ; il leur fut permis de se retirer où ils voudraient, de refuser même le serment de fidélité au roi, à la seule condition de sortir de Normandie; bien plus, on paya à Dampierre trois mille écus d'indemnité. Quant aux nombreux pillages commis par lui et les siens, la capitulation en traitait dans un article dont la rédaction est un prodige d'habileté. Les ravages et les vols y sont dits faits de guerre; nul ne pourra demander de restitution (1). Pour plus de sûreté encore ,La Vérune, Renty, Beaumont se portèrent garants de l'exécution du traité, et, de fait, à l'ombre de cette profection, on vit quelques jours après. Dampierre, suivi de nombreux estafiers, se promener fièrement dans les rues de Caen, aux veux des conseillers indignés. Suivant un vieux proverbe, encore populaire de nos jours: « les loups ne se mangent pas entre eux. » C'est ainsi qu'en toute occasion, on voit les chefs (2) des deux partis se mettre d'accord pour échapper à la justice du Parlement. Mais, une fois Dampierre indemnisé, quand Montpensier n'eut plus devant lui qu'une propriété des chanoines de Bayeux.

⁽¹⁾ Archiv. de l'Empire, K. 104.

⁽²⁾ Reg. sec., 16 juin 4590.

gens peu aimés et qui sentaient la Ligue, il la fit ruiner de fond en comble, ce « qui est une signalée perte pour l'évesché et l'église de Bayeux, d'autant que, de tout temps, pour sa forteresse inexpugnable, c'estoit l'asile et refuge des ecclésiastiques, joyaux, ornements et titres d'icelles, comme en ladite année des ravages, 4562, plusieurs y conservèrent leurs vies » (4). De Longaunay fut également cause de la ruine de l'église d'Isigny, qui avait coûté beaucoup au chapitre de Bayeux.

Montpensier se hâta de revenir sur ses pas et de courir au pays d'Auge, où Tavannes tenait toutes les garnisons royalistes assiégées et ne parlait pas moins que de marcher sur Caen (2). Le Parlement, bien qu'au fond très-peu satisfait, complimenta le duc à son passage. Il se présenta même alors un petit incident qui montre bien que, dans tous les temps et dans toutes les conditions, les hommes sont sujets aux mêmes faiblesses. Montpensier s'en allait au pays d'Auge, disposé à sévir contre les ligueurs et surtout contre un certain Beschard, de Pont-l'Évêque, procureur du roi passé à la Ligue, et dont il voulait faire démolir la maison. Le président de Lisores, un de ces hommes inflexibles qui demandaient qu'on rasât les châteaux, s'en vint prier le duc d'épargner cette maison, parce qu'il avait des hypothèques sur elle. Montpensier, depuis long-temps de mauvaise humeur contre le Parlement, répondit qu'il ne voudrait point porter préjudice à M. de Lisores, mais que Beschard avait assez de fortune ailleurs pour garantir ses créances. Il maltraitait plus

⁽¹⁾ La Chronologie des évêques de Bayeux; man. de la bibl. de Caen, f°. 402.

⁽²⁾ Reg. sec., 28 mai 4590.

rudement encore le conseiller Cabard, avec lequelil avait eu des difficultés à l'occasion de la prébende de Loches et de la dignité de chantre de Bayeux; enfin il quitta la ville pour gagner Ste.-Barbe-en-Auge, rendez-vous qu'il avait assigné à la noblesse et aux différentes compagnies. Il n'y trouva que peu de monde. Les nobles consentaient encore à combattre dans leur pays, à proximité de leurs domaines; mais, s'il en fallait franchir les bornes, leurs compagnies se débandaient aussitôt. Ne pouvant entreprendre d'opérations sérieuses, Montpensier fit encore de ce côté la guerre aux partisans. Ceux du château de Fauguernon (1), sommés par deux fois d'en sortir, refusent obstinément. Montpensier se présente en personne; même refus. Quelques volées de canon les décident à se rendre, et, comme on ne trouva dans le château que des gens de peu, sans influence et sans nom, le duc en fit pendre ou étrangler dix, « pour servir d'exemple à tous ceulx qui voudroient estre par après si téméraires que d'attendre le canon de Sa Majesté. » Quelques jours plus tard, quatre autres prisonniers subirent le même sort sur une des places publiques de Lisieux; puis on imposa des corvées aux paysans du voisinage pour démolir les fortifications de Fauguernon. Corvées pour bâtir, corvées pour détruire, c'était toujours le lot du paysan (2) (42 juin).

Le Parlement rendit encore d'autres arrêts contre Tavannes, Vicques, dit de L'Isle-Manière, Pierrecourt de Longchamp qui tenait le château de Courtonne (3). De son côté, le gouverneur de Dieppe, Aymar de Chattes,

⁽¹⁾ Fauguernon, arrondissement de Lisieux.

⁽²⁾ Arch. de l'Emp. K. 405-2.

⁽³⁾ Reg. sec., 16, 23 juin 1590.

rasait tous les châteaux qu'il pouvait surprendre. Les ligueurs imitaient les royalistes; c'était une guerre sans fin. Les gens, chassés d'une place, se jetaient dans une autre et recommençaient leurs courses. C'est ainsi qu'on voit les bandes sorties de Neuilly se réunir sous les murs de Carentan, et y braver la Cour qui, malgré la capitulation, voulait les faire amener à Caen, morts ou vifs (1). La Cour elle-même ne pouvait suivre tous ses desseins, au milieu de mille préoccupations et des événements qui chaque jour détournaient son attention.

La guerre ne cessait pas dans le sud-ouest de la Normandie, guerre non plus de simples partisans, mais de compagnies organisées, aux couleurs bien connues et commandées par des chefs énergiques. A la tête des ligueurs était de Vicques, non moins infatigable qu'intrépide, sans cesse en campagne, le harnais sur le dos. Le Parlement le connaissait bien, et ce hardi capitaine était sa plus grande terreur. A chaque page des registres, on trouve des mesures ou des arrêts contre lui; mesures déjouées, arrêts inutiles. Ses adversaires toutefois étaient dignes de lui; les huguenots de Charnay, de Lorge, Corboson La Coudraye rivalisaient avec lui d'audace et d'activité; mais au premier rang étaient Thorigny et ce brave Canisy qui, ayant eu une partie du menton emportée dans une rencontre, répondait à ceux qui le plaignaient: « Qu'importe, puisqu'il m'en reste assez pour crier Vive le Roi!» Qu'on imagine ce que devait être la guerre faite par de tels hommes et dans un pays dont ils sentaient toute l'importance stratégique. C'était là, en effet, le point de jonction des ligueurs de Bretagne et de ceux de Normandie ; c'est par Avranches qu'ils

⁽⁴⁾ Reg. sec., 43 juin 4590.

communiquaient et se donnaient la main. Aussi on s'en disputait la possession avec acharnement : on n'y voit que surprises de bourgs, attaques subites de corps isolés, enlèvements de bagages. Le Mont-St.-Michel est pris et repris plusieurs fois. Cent-trente huguenots du régiment de Dragueville tombent à l'improviste sur Villedieu, entrent dans l'église, la pillent, brisent crucifix et statues. Soudain, d'assiégeants devenus assiégés, ils y sont surpris, enfermés, égorgés (1). Là, de Vicques bat Canisy, lui tue soixante hommes, prend ses bagages (2). Ailleurs, les rovalistes enlèvent Pontorson (3). Les paysans, lassés d'être les témoins inactifs d'une guerre dont ils étaient toujours les victimes, finissaient par s'y mêler et devenaient redoutables. Les débris de l'insurrection des Gauthiers se reformaient par bandes: dans le bailliage d'Alencon, à Essay, les Lipans désolaient le pays (4). Chaque jour était témoin d'un combat; mais le succès n'était jamais qu'éphémère, et les vaincus de la veille se trouvaient souvent vainqueurs le lendemain.

Le Parlement suivait d'un œil inquiet tous les mouvements des partis, et s'efforçait de relier entre elles les compagnies royalistes dispersées. Quand Saint-Quentin surprit Pontorson, ce fut le Parlement qui écrivit en toute hâte au comte de Thorigny de courir à son secours (5). Il s'efforçait encore de grossir les forces du roi (6), épui-

⁽¹⁾ Ann. relig. de l'Avranchin, p. 279, d'après un ms. du temps. Reg. sec. du Parl., 6 juillet 1590.

⁽²⁾ Annal. civ. et mil. de l'Avranchin, p. 380.

⁽³⁾ Reg. sec. , 28 avril 1590. Ann. relig. de l'Avranchin , 1. c.

⁽⁴⁾ Mem. hist. sur Alençon et ses seigneurs, t. II, p. 383.

⁽⁵⁾ Reg. secr., 28 avril, 18 mai 1590.

⁽⁶⁾ Ibid., 23 juillet 1590.

sait ses dernières ressources pour leur envoyer quelque argent (1), défendait ses chefs contre les diffamations de leurs ennemis (2), et, comme à leurs victoires, prenait part à leurs revers. On possède une très-belle lettre du Parlement à Canisy, qui venait d'être battu devant Avranches, par suite de la défection de ligueurs mal ralliés:

« Monsieur, nous avons entendu ce qui s'est passé, « dont nous recevons le deplaisir que doivent person« nages affectionnés au service du roy et bien de ce « pays. C'est pourquoy nous avons depesché cet homme « pour vous tesmoigner que, parmi ce malheur, nous « louons Dieu de ce qu'il vous a reservé, pour l'espe« rance que nous avons en vostre vertu, qui saura bien « se venger de ce trait. Ce qui nous faict évertuer, de « notre costé, de sorte que vous en aurez toute l'assis« tance que vous pourrez desirer, que, nonobstant les « considerations de quelques-uns, nous procederons « par telles contraintes que chacun connoistra à quoy il « est obligé au bien du pays; et en eussions desja fait « sortir les effects, n'estoit que, pour plus grand pouvoir, « nous attendrons le retour de Monsieur de Mathan, mais

⁽¹⁾ Reg. sec., 28 août 1590.

⁽²⁾ Le 19 juillet 1590, on trouva sur les murs de Caen ce placard: « A Thorigny. Petit traistrot de comte de Thorigny, vous faite à présent bien l'empesché pour ne vouloir secourir le Pontorson, allez y faire lever le siège que, par vostre menée, le traistre volleur de Vicques a assiégé; vostre belle composition lui a remis les armes en ses mains. S'il en arrive faute, songez que deviendra vostre teste; vous avez gasté Canisy et le pays aussy. » Le Parlement promit 500 écus à qui révélerait le diffamateur; mais Thorigny demanda qu'on suspendît les poursuites, disant: « qu'il espéroit faire paroistre au roy, par bons et signalez services, combien il luy est affectionné et fidelle serviteur, de manière que homme vivant ne lui sçauroit imputer chose qui luy pust souiller son honneur. » Reg. sec., 17, 20 juillet 1590.

« la necessité nous fera mettre la main à l'œuvre, nous « asseurans que Sa Majesté l'aura pour agréable. Mon-« sieur, les gens tenant le Parlement du Roy en Nor-« mandie , vos bons amis » (1).

La réponse de Canisy n'est pas moins belle dans sa brève simplicité. On devine à ses phrases, incomplètes parfois, presque toujours expressives, qu'elle est écrite par un homme de guerre, sur le champ de bataille: « Messieurs, avec beaucoup de contentement j'ay reçu de vos nouvelles; mon pouvoir, les efforts de ma vie seront toujours tesmoins du debvoir que j'apporteroy au service du Roy, bien et repos du pays; et, si le malheur n'eust traversé le dessein, et le manquement du debvoir qui se debvoit esperer de tant de gens, j'espere que le mal, qui en est réussy, eust été autant de bien, d'honneur et de gloire. Je fais mon pouvoir par mes amis pour les convier à un second effort; lever des gens de pied; demander un peu d'assistance et, s'il vous plaisoit leur en departir, effectuant en cette occasion ce qu'il vous plaisoit leur promettre au premier, j'espererois que un chascun prendroit courage et bientost se remettroit en estat de bien faire; car ils manquent plus de moyens et d'armes que de volonté et d'hommes. J'ay ici sur les bras ce qu'il y en a de blessés et beaucoup de prisonniers que je racheteroy, pour m'estre si assurez et de longtemps si affectionnez que je ne les laisseroy pour tout le moyen, faute de commodité, miserables entre les mains des ennemis. Ces considerations sont cause que je vous suplie tres-humblement ne vous attendre du tout sur moy, et vous contenter de ce que peut faire un tres fidele serviteur pour le service de son roy; et, pour vous en

⁽¹⁾ Reg. secr., 9 août 1590.

particulier, faites estat tres-asseuré que je suis, Messieurs, vostre tres-obeissant et plus fidele pour vous faire service. Canisy. — De St.-Lo, ce 11°. d'aoust 1590 » (4).

Peu de jours après, la cause royale se relevait de cet échec devant les murs de Portorson. Cette ville, d'abord ligueuse, puis livrée aux royalistes par les nombreux protestants qu'elle renfermait, coupait les communications entre Avranches et les villes bretonnes de l'Union: de Vicques, impatient de reconquérir la place, pria Mercœur, qui commandait en Bretagne, de se joindre à lui pour la reprendre. Pontorson fut attaqué à la fin d'août 1590. C'était une opération importante, dont le succès eût livré la Basse-Normandie aux ligueurs, et qui fit craindre au Parlement d'être assiégé à son tour. Il écrivit, en toute hâte, au prince de Dombes et au gouverneur d'Angers de courir au secours de Pontorson; à Caen, il fit boucher les portes inutiles, doubler la garde des autres, surtout aux portes de Bayeux et de St.-Julien (2). Pontorson cependant se défendait avec vigueur; mais les assiégés allaient succomber sous l'effort des ennemis, dont les rangs se grossissaient tous les jours, quand la mort de de Vicques découragea les Normands qui se retirèrent, abandonnant Mercœur, contraint alors de lever le siége. De Vicques avait été tué par trahison, « combattant, dit un annaliste contemporain, pour la cause de l'Église de Dieu » (3). En effet, ce que nous savons du caractère de l'héroïque capi-

⁽¹⁾ Reg. sec., 13 août 1590.

⁽²⁾ Reg. sec., 11 sept. 1590. Archives de la ville de Caen; Reg. 29, f°. 184.

⁽³⁾ Histoire de Bretagne, t. II, p. 393-394. Histoire du Mont-St.-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, t. II, p. 231.

taine et de son désintéressement nous permet de croire à la sincérité des convictions qui lui avaient mis les armes à la main, croyance chère à l'esprit et qui réconcilie avec les hommes de ce temps-là. On aime, après avoir rencontré tant de consciences vénales, tant de gens indécis comme La Vérune, tous ces brigands qui mettaient à profit les troubles pour exercer en grand leurs pillages, comme ceux de Neuilly, de Courtonne et tant d'autres, on aime à trouver de nobles caractères, le courage civil de Groulart, la bravoure de Canisy, de Thorigny, de de Vicques, leur dévouement inébranlable. C'est là ce qui relève cette époque, d'ailleurs si misérable; on sent qu'un pays ne peut être perdu, même par des guerres civiles, quand il possède de tels hommes, et que, la paix revenue, la réunion accomplie, ce pays, par un commun effort, redeviendra plus grand, plus fortuné, plus glorieux que jamais. A travers les épais brouillards de la Ligue perce déjà, par ces vifs et éclatants rayons, l'aurore du beau règne de Henri IV.

1

CHAPITRE V.

Situation du Parlement en 1590.—Retour de la plupart des conseillers partis l'année précédente. — Aventures du conseiller Piperay. — Sévérité de la Cour pour eux; examen qu'elle leur fait subir. — Jugement porté sur le Parlement de Caen, par un contemporain. — Part que prend la Cour aux affaires générales. — Esprit hostile d'une partie des habitants de Caen. — Opposition de La Vérune aux mesures de sûreté proposées par la Cour. — Soins apportés par le Parlement à la police municipale de Caen. — Arrêts remarquables sur la police des rues, — des marchés, — de la boucherie, — des pauvres. — Réorganisation administrative de la province par le Parlement. — Conseillers envoyés en mission dans les bailliages. — Tentative des ligueurs sur Lisieux. — Siége de Paris. — Remontrances du Parlement au roi. — Conduite à la fois humble et héroique du Parlement.

AOUT 1590 — NOVEMBRE 1590.

On se rappelle qu'au mois d'octobre de l'année précédente, effrayés par la défection imminente de La Vérune et la tournure menaçante que prenaient les affaires, saisis d'une sorte de panique, la plupart des membres du Parlement s'étaient enfuis de la ville, sans penser qu'en de telles circonstances le danger, partout le même, les attendait à chaque pas. A peine sortis des murs, ils s'aperçurent de leur faute. Trouvant les chemins fermés,

des ennemis devant eux, derrière eux, à leurs côtés, n'osant avancer ni reculer et n'évitant une embûche que pour tomber dans une autre, la plupart avaient été pris et repris, maltraités, rançonnés par les routiers sur terre, par les pirates sur l'Océan; bien peu avaient pu gagner l'asile pour lequel ils désertaient leur poste. Vers le milieu de l'année 1590, remis de leurs terreurs, comprenant mieux la supériorité de l'union sur l'isolement, ils revinrent vers la Cour solliciter, en raçontant leurs lamentables aventures, une admission nouvelle. Il serait fatigant de mentionner tous leurs récits; toutefois celui du conseiller Piperay mérite entre tous d'être rapporté.

Parti de Caen et cheminant depuis plusieurs jours, il avait pu, sans trop d'encombre, gagner le parc de Planes, près Serquigny, lorsqu'il fut tout-à-coup rencontré et cerné par une vingtaine de cuirassiers, commandés par deux seigneurs du pays (1). Au cri de: Qui vive? il répond bravement : Vive le Roi! - « C'est bien vous que nous demandons, lui dit alors un des cuirassiers en le saisissant; il faut venir à Rouen, au Conseil de l'Union. » Ils l'entraînent; à chaque pas, ils proféraient de terribles menaces contre le Parlement. « Vous autres conseillers, disaient-ils à Piperay, vous faites plus de mal que les gens de guerre, en dégradant la noblesse qui ne veut suivre les hérétiques ; nous saurons bien nous venger et vous punir. Quant à vous en particulier, nous sommes bien avertis que le premier président vous a donné des mémoires pour faire des menées au pays.» Arrivés au manoir du sieur de Serquigny, ils font monter le conseiller dans une chambre haute, l'y dépouillent de ses armes et de son argent, et l'y constituent prisonnier

⁽¹⁾ Ils étaient commandés par les sieurs de Fontenay et de Nonant.

sous la garde de quelques soudards. Il se crut alors au dernier jour de sa vie. Voulait-il prendre un peu d'air et s'approcher d'une fenêtre, on lui criait aussitôt: «Il est défendu de regarder par là!» — « Si je tenois ce gros homme, grommelait un autre, je lui mettrois une corde au cou; mais, premier qu'il m'échappât, j'en aurois trois mille écus. » — « S'il ne veut venir à raison, reprenait un troisième, il faut lui donner un coup de pistolet dans la tête, ou bien le mener à Rouen. » Et. comme ils le disaient, ils l'auraient fait, si Piperay, pour échapper à la mort, ne se fût obligé, devant les tabellions de Bernay, pour la somme de douze cents écus, dont, par bonheur, un sieur de Menneval se porta garant. Après avoir passé le carême à Bernay, et noué même avec les ligueurs quelques négociations dont il ne put très-bien se justifier, il s'était enfin décidé à rentrer à Caen, subissant pour y revenir non moins d'avanies que pour s'en éloigner (1).

La Cour, qui n'avait pas vu sans quelque honte cette défection de la plupart de ses membres, leur faisait subir à leur retour un sévère examen, les admonestait de mieux remplir leur devoir, de moins fréquenter les ligueurs; et s'ils alléguaient leurs biens exposés, leur famille captive, Groulart répondait, avec une sévérité aiguisée d'ironie: qu'ils avaient voulu « prendre la pie au son du tambourin. » Il y en eut de repoussés; le président de Lisores lui-même dut attendre plusieurs jours avant d'être admis. Mais le roi et le chancelier, moins sévères que le Parlement, donnaient à la plupart des fugitifs des lettres de créance qui emportaient leur admission. En même temps plusieurs membres qui,

⁽⁴⁾ Reg. sec., 1er. juin 1590.

depuis la journée des Barricades, étaient restés dans leurs maisons, se déterminèrent enfin à rejoindre la Cour. Au mois de mai 1590, on y comptait quatre présidents, vingt-neuf conseillers, deux avocats du roi, et ce nombre augmentait de jour en jour. Dans une sorte d'appréciation de l'état du Parlement de France faite vers ce temps-là, on dit, du Parlement de Normandie: « La plus grande et saine partie est transférée à Caen, où sont allez les premiers présidents et quasy tous les anciens et les principaux et la plus grande partie des conseillers et l'eslite des gens d'honneur et de maison. jusques au nombre de soixante; il n'en est resté dans Rouen que dix-neuf, gens de peu (4). » Cette appréciation, bien qu'émanée d'un royaliste et trop méprisante pour les ligueurs, n'en est pas moins croyable en ce qu'elle dit du Parlement de Caen. S'il renfermait quelques esprits timides, plusieurs conseillers au dévouement douteux et chancelant, ses membres, pour la majeure partie, étaient fermes autant que dévoués et non moins honorables que courageux.

Tout éloignés qu'ils fussent du théâtre des grandes opérations de la guerre, ils ne laissaient pas d'y prendre part, et de secourir le roi dans la mesure de leurs forces. L'armée royale assiégeait alors Paris, dont l'héroïque résistance bravait tout à la fois les douleurs du combat et celles de la faim. Le Parlement s'efforçait de donner au roi un secours indirect, en coupant les vivres aux ligueurs. Défense fut faite à tous les marchands de la province de trafiquer avec eux. A Caen, comme à Ouistreham, un lieutenant de l'amiral était chargé de

⁽⁴⁾ Reg. sec., 14 juillet 1590, 29 avr. 1591. Bibl. imp., coll. de Mesme; ms. 8931—8, f°. 67.

l'inspection des navires qui prenaient la mer. Si peu que leur destination fût suspecte, on les arrêtait. Pendant quelques mois, on ne voit que marchandises saisies et confisquées, à Caen, à Bayeux, à Isigny, partout où l'on peut atteindre les contrevenants; mais cette mesure, comme beaucoup d'autres, était d'une exécution presque impossible. A la fin, les gardes chargés de la surveillance fermaient les yeux. Le roi lui-même, pour donner aux marchands le moyen de payer leurs impôts, rétablit la liberté du commerce, et, tant qu'une ville n'était pas investie, les provisions y venaient comme toujours, plus rares seulement, parce qu'on cultivait moins (1).

Le Parlement, impuissant à prendre une part plus directe aux affaires, employait la surabondance de son activité à surveiller l'intérieur de la ville, et à faire dans la police municipale tantôt des réformes nécessaires, tantôt d'heureuses innovations. La situation de Caen n'avait guère changé depuis un an ; c'était toujours la même misère engendrée par l'affluence des réfugiés et des pauvres, les mêmes désordres excités par les bourgeois secrètement ligueurs, ou par leurs amis qui, chassés d'Argentan, d'Alencon, de Falaise, trouvaient chez eux un asile et des secours. Les rapports entre administrateurs et administrés s'aigrissaient de plus en plus. A chaque nouveau besoin d'argent, on convoquait les bourgeois; de l'emprunt volontaire on en était venu à l'emprunt forcé. Ces procédés violents irritaient les esprits. Dans une requête adressée aux

⁽¹⁾ Reg. sec., 5 avril, 6 juillet 1590, 23 janvier 1591. En 1593, le Parlement se préoccupe encore du grand commerce de cidre, beurre, etc., qui se fait entre Bayeux, Isigny et Rouen.

trésoriers généraux, les habitants déclarent qu'ils ne peuvent plus paver; que depuis vingt mois la vicomté est pillée, ravagée, brûlée par les ligueurs; qu'on ne touche rien des fermages; ce que laissent les ennemis, les soldats du roi s'en emparent. Ils ajoutent qu'il faut prendre en considération leurs peines journalières au service de Sa Majesté, les sommes énormes données pour construire les fortifications ou garder la ville, « en toutes les quelles choses ils ne sont aucunement secourus par le corps commun ni eschevins. » Ils terminaient par ce conseil, qui cachait une menace, qu'une nouvelle levée « pourroit apporter quelque refroidissement au service de Sa Majesté, contentement et réjouissance aux ligueurs et rebelles, qui sont heureux de voir le roi s'aliéner les esprits, car il n'y a en France ville fidele ou françoise qui soit écrasée sous de plus lourds imposts » (1). On fit des perquisitions chezplusieurs habitants: on trouva des armes et des munitions de guerre cachées dans des lits (2). L'administration elle-même,

- (4) Cette pièce, dont on ne saurait méconnaître le caractère hostile, porte une quarantaine de signatures, dont aucune n'appartient à des membres du Corps de ville. C'est très-certainement la pièce qu'on voulait présenter aux trésoriers. Mais comment se fait-il qu'on la trouve dans les registres de la ville? Elle aura sans doute été saisie ou livrée. Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Caen, reg. 29, f°. 184.
- (2) Dans une élection du bureau de la police faite en avril 1590, François Malherbe, Jean de La Cour, vicomte de Caen, Jacques de Cauvigny, Jean de Boislambert, sont élus commissaires; Gilles Le Vavasseur, Thomas Vasnier, Thimotée Vaudry, Noël de La Rue, Yves Capelle, Pierre Néel, intendants. Il paraît qu'une autre compagnie du peuple avait nommé Nicolas Le Peltier, dit le capitaine Lafosse, et Baucher, syndic de la ville. De Boislambert fit annuler cette élection, accusant les deux candidats d'être criminels de lèse-majesté. Reg. sec., 6 avril 4590.

le Corps de ville, le bureau de la police, les officiers du présidial montraient une certaine hostilité au Parlement, exécutaient mal ses ordres, ou même ne les exécutaient pas. Depuis qu'on connaissait la résolution bien arrêtée de la Cour de retourner à Rouen, à la faveur de la paix, l'enthousiasme excité par sa venue était bien tombé. On était surtout mécontent d'un vice-bailli, nommé par elle, et qui, à toute occasion, sous prétexte que le pouvoir local n'était ni assez actif ni assez dévoué, usurpait ses attributions.

Au fond, la Cour n'aimait pas plus La Vérune que les échevins; mais comme le gouverneur avait la force en main, elle le ménageait davantage. Moins enclin à la défection, il gardait toujours sa neutralité armée. Le Parlement le comblait de prévenances, respectait quiconque était muni de ses passe-port, élargissait aussitôt tous les prisonniers qu'il réclamait (1). Il ne s'en montrait pas moins raide dans son attitude, et souvent refusait son appui aux mesures décrétées par la Cour. Pour défendre sa position, il avait un répertoire de réponses d'où il ne sortait pas. Lui demande-t-on de changer les sergents-majors, gens suspects, il allègue que tel changement sera cause d'une révolte (2), et il les maintient. Une autre fois, on lui apporte une liste de proscription contre quinze ou seize citoyens. « Voilà quatre ans, répond La Vérune, que je suis gouverneur de cette ville et de ce château de Gaen; que j'ai promis au roi, sur ma tête et sur mon honneur, de les conserver; et, malgré tous les périls, je m'en suis bien et dûment acquitté, au contentement du roi; je suis résolu à n'en

⁽¹⁾ Reg. sec., 21 mars 1590.

⁽²⁾ Ibid., 47 juillet 1590.

chasser personne, » Alors le président Le Bretel lui représente les dangers qu'ils font courir à la ville, les malheurs déià causés par eux, protestant toutefois de sa profonde crovance à la fidélité du gouverneur. - « Où voulez-vous les envoyer? reprit La Vérune, un peu radouci; les villes royalistes leur fermeront leurs portes, et, s'ils se tiennent aux champs, ils y seront en danger de leur vie. » -« S'ils veulent faire service au roi, réplique le président, ils pourront aller à la guerre dans une de ses armées. » C'était une idée assez étrange d'offrir pour asile à des ligueurs l'armée du roi de Navarre. Aussi La Vérune ne répondit rien. Le président eut beau reprendre et développer de nouveau tous les arguments, lui rappeler les surprises de Verneuil, de Pacy-sur-Eure, de Nonancourt, il n'v sut rien gagner, et l'on ne voit pas en effet que personne ait été chassé de la ville. C'est cette conduite qui attira plus tard à La Vérune les éloges de Cahaignes, qui vante sa prudence et sa modération. Sans partager toute l'admiration du panégyriste, il faut louer cependant La Vérune d'avoir usé de son pouvoir avec de grands ménagements, et tempéré, parfois à propos, l'ardeur trop vive du Parlement (1).

La Cour ne fut guère plus heureuse dans ses innovations de police municipale; elles n'en sont pas moins un sujet d'études très-curieux. Il est remarquable en effet, au milieu des guerres civiles et religieuses, quand l'ennemi est presque aux portes de la ville, cette ville elle-même pleine de troubles et de factions, de voir des magistrats exilés étendre sur sa police urbaine leur active surveillance, prendre même l'initiative de mesures dont l'autorité locale ne se fût pas avisée au milieu

⁽¹⁾ Reg. sec., 29 juillet 1590.

de la paix. Ce n'est pas toutefois qu'il y ait là un fait insolite ni une intervention inaccoutumée. L'édit d'Amboise (1572) autorisait, dans toute ville où siégeait un Parlement, la présence au bureau de la police d'un président et d'un conseiller (1). Mais, dans la situation exceptionnelle du Parlement de Normandie réfugié à Caen, cette sollicitude prend un caractère tout particulier, et montre sous un nouveau jour l'activité de ces hommes et leur intelligence vraiment remarquable comme administrateurs.

Une des premières mesures qu'ils proposèrent concernait la propreté des rues de Caen. Cette partie si importante d'une bonne police, condition indispensable de la salubrité de l'air et du bel aspect d'une ville, était alors presque partout dans un déplorable abandon. On ne connaissait ni tombereaux ni entrepreneurs publics. Chacun était obligé d'entretenir le pavé devant sa maison, de le nettoyer, d'en transporter les ordures hors de la ville; de là un service mal rempli et des immondices s'amassant par les rues infectées. Pour qu'on songeât sérieusement à ce péril, il ne fallait pas moins qu'une contagion (2). On avait bien plusieurs déclarations de police sur cette matière, mais qu'on n'observait pas (3). Aussi les rues de Caen n'étaient pas mieux tenues que celles des autres villes; aucune mesure n'était prise pour leur propreté, abandonnée à l'insouciance des bourgeois. - Ceux-ci prétendaient se décharger du balayage sur les habitants du hameau de la Folie, qui repous-

⁽¹⁾ Delamare, Traité de la Police, t. II, p. 47.

⁽²⁾ Déclaration de François I^{et}. (1529), de Charles IX (1568), de Henri III (1586).

⁽³⁾ Delamare, Traité de la Police, liv. VI, tit. VIII, t. IV, p. 207.

saient une telle servitude. A cette époque même, un procès súr cette affaire était porté devant la Cour (sept. 1590), et, en attendant la décision, les uns et les autres, pour ne pas préjudicier à leurs droits, s'abstenaient soigneusement de faire le service. Aussi voit-on, par les registres municipaux, qu'il y avait un si grand amas defumiers près de la Porte-au-Berger et de la Porte-St.-Julien, qu'ils compromettaient la sûreté du château (1). De là des émanations pestilentielles, et ces redoutables fléaux qui, à de trop courts intervalles, dépeuplaient la cité. Vers la fin de 1589, on y avait encore signalé la présence de la peste. Il devenait urgent de pourvoir à la salubrité publique.

Sur la proposition du président Le Jumel, le Parlement décida l'établissement d'un service de douze brouettes. destinées à enlever les immondices amoncelées dans les rues. L'adjudication de l'entreprise devait être faite au rabais par le bailli, et la somme nécessaire fournie par les propriétaires des maisons, « à proportion de leur estendue sur la rue,» Au cas où les bourgeois se refuseraient à payer, on devait faire l'adjudication au prix de douze livres, plus les fumiers. Mais il n'est pas d'idée, si simple qu'elle soit, qui, à sa première apparition, ne soit combattue par la routine et l'ignorance. Les échevins ne tinrent pas compte des arrêts du Parlement, et s'opposèrent même à ce qu'on affectât à ce service aucune partie de leur revenu, à ce qu'on levât aucune taxe sur les particuliers. Ils persistaient, avec un ridicule entêtement. à vouloir que chacun fût contraint, comme par le passé. à balayer devant sa maison, « qui est à dire qu'on ne parviendra jamais à ce but, de voir les rues et ville nettes. » Alors Groulart, à qui il faut rapporter l'initiative

⁽¹⁾ Reg. de la ville de Caen ; Reg. 29, fo. 21, fo. 113.

de toutes ces mesures, désespérant de vaincre l'obstination des échevins, néanmoins n'abandonnant pas son projet, décida, « pour commencer ce bon œuvre, » qu'on prendrait deux cents livres sur les amendes de la police, pour acheter les brouettes et payer le premier quartier de leurs conducteurs (1).

Un peu plus tard, en octobre 1592, le Parlement. toujours par crainte de la peste, enjoint au lieutenantgénéral du bailli, de faire défense de nourrir des pigeons et corneilles, de jeter les immondices par les rues, et même de vendre des fruits, « d'autant que cette année ils sont tous verreux ». Un inconvénient non moins grave était causé par les bouchers dont les tueries, établies dans tous les quartiers de la ville, les infectaient tous de leurs émanations. Groulart s'en était vivement préoccupé, et voulait construire hors des murs un abattoir public. Pour l'établir, il jeta les yeux sur le pré des chapelains de St.-Pierre, pré situé non loin de leur moulin, et qui se trouvait alors séparé de la ville (2). Il fit demander les chapelains pour traiter avec eux de l'achat de ce pré. Tout d'abord ils refusèrent, alléguant qu'il venait d'une donation de saint Regnobert, fondateur de leur église, et qu'à ce titre ils devaient le conserver. Toutefois ce zèle reconnaissant n'allait pas si loin qu'avec mille ou douze cents livres et la rente de la tuerie, ils ne consentissent à aliéner ce précieux gage de la munificence de leur fondateur. Leurs conditions étant trop onéreuses, on dut chercher un autre emplacement (3). On fit alors choix d'un pré appartenant à un nommé

⁽⁴⁾ Reg. sec., 25 mai, 23 juin 4590.

⁽²⁾ V. le plan de Belleforest, nº. 40.

⁽³⁾ Reg. sec., 24 octobre 4592.

Le Sauvage, situé « au dessoubz de l'abreuvoir et du pont St.-Jacques, du costé des fortifications, sur le bord de la rivière. » Cette fois ce furent les échevins qui déclarèrent n'avoir pas de fonds. On ne parvint à s'accorder, de part et d'autre, qu'en rejetant tous les frais sur les bouchers eux-mêmes; mais comme il fallait encore une autorisation royale, chose longue en tous temps, et en ceux-là presque impossible à obtenir, il ne résulta encore des propositions de Groulart qu'un plan utile, et dont la réalisation se fit attendre à Caen pendant plus de deux siècles (1).

Une autre question de police qui n'excitait pas à un moindre degré l'attention du Parlement, c'était celle du commerce des denrées, surtout du blé et de la viande. Nous avons entendu les conseillers se plaindre presque en termes violents de la cherté des vivres et de l'avarice des marchands de Caen; ils s'efforcèrent, par diverses mesures, defaire baisser ces prix trop élevés. Un arrêt de la Cour, pour les conserver dans les lieux qui en étaient bien pourvus, défendit l'exportation des grains de bailliage en bailliage. Il ordonna que, dans chaque moulin, il y aurait un banquart où l'on pèserait les blés, afin que les meuniers n'en pussent détourner; il voulut même leur fixer un salaire, six deniers par boisseau, « sans leur permettre de prendre du dit bled à leur discrétion » (2). On ordonna encore aux marchands de volailles et aux rôtisseurs de « mettre prix à chacune pièce

⁽¹⁾ Reg. sec., 1er. mars 1593.

⁽²⁾ Reg. sec., 17 juillet, 17 août 1590. « Enjoint aux boulangers de Rouen, faire leur pain blanc, bis et bien cuit, paistry et assaisonné comme il appartient, sous peine de punition corporelle. » Reg. du Parlem. ligueur, 8 janvier 1594.

de poulaillerie et autres volatiles et gibier, tant à poil qu'à plumes, pour rabattre la regraterie et charté qui court, les laisser vendre en plein marché, à toute heure, à ce que les bourgeois puissent être fournis » (4). Cette règle de la vente sur le marché même est aujourd'hui généralement adoptée, comme pouvant seule assurer, dans l'intérêt général, la loyauté des transactions.

On trouve encore, sur ces matières, un autre arrêt du Parlement, plus original que les précédents, plus hardi surtout, si l'on considère ces temps de corporations à privilége exclusif, d'autant plus curieux que nous l'avons vu de nos jours reproduit dans la même ville pour parvenir aux mêmes fins: « A esté conclu et arresté l'arrest de la police contre les bouchers de ceste ville de Caen, contenant permission à tous aultres bouchers des aultres villes, bourgs et bourgades et villages d'apporter en ce bailliage, exposer en vente et débiter chairs, sans estre tenus de subir quelconques visitations des bouchers de ceste ville et gardes de leur mestier, d'autres que des officiers de la police, et deffences faictes de les troubler ne empescher » (2). On voulait par la concurrence déterminer l'abaissement des prix; mais il y avait là une grave dérogation au principe de monopole, qui asservissait alors la liberté du commerce.

On éprouve quelque peine à toujours redire la même chose; mais la désolante uniformité de cette histoire contraint de s'y résigner. Malgré ces préoccupations, les vivres restaient chers, et l'on était sans cesse dans un état voisin de la disette. Tous les jours la misère augmentait, sous les yeux du Parlement. Des villes pillées, des

⁽⁴⁾ Reg. sec., 17 août 1590.

⁽²⁾ Reg. sec., 22 mai 1591.

campagnes, en proie aux bandes de soudards, s'échappaient des malheureux qui venaient dans la ville accroître de leur misère la misère déjà si grande des habitants. La Cour voulut porter la main à ce mal du paupérisme, triste plaie de l'humanité, qu'on a tenté souvent de guérir, et par tous les remèdes, et qui cependant se perpétue de siècle en siècle sans se fermer jamais. Les premières mesures adoptées par le Parlement furent plutôt violentes que charitables; le président Anzeray ne méditait rien moins que de chasser les gueux de la ville, « les quels y sont en si grand nombre qu'il y a danger qu'ils ne l'infectent. » Puis on revint à des pensées plus humaines, et, le 25 novembre 1590, les échevins de Caen, profitant d'une réunion du peuple, le prévinrent que le Parlement avait commandé de s'assembler pour aviser aux movens d'établir un « bureau de povres, tant des résidants que des passants et des étrangers, comme il est accoutumé ès bonnes villes.»

Sur cet ordre, on fit une assemblée le 30 du même mois. Au seul aspect de la réunion, on eût pu deviner que ce nouveau projet n'avait pas l'approbation des plus riches bourgeois: presque tous y faisaient défaut. Quand on en vint à recueillir les opinions, l'hostilité se contint à peine. Le lieutenant-criminel, Malherbe, commença par déclarer qu'à son avis « il faudroit prier Messieurs du Parlement de remettre leur proposition à un temps plus opportun, qu'en attendant on laissast les pauvres mendier aux portes des églises et des maisons, estant ainsy plus commodément sustentés; qu'au reste, on dresseroit dans chaque paroisse une liste des pauvres pour délibérer plus à plein ». Le lieutenant d'Augy se rallie à cette opinion, insistant plus particulièrement sur les paresseux qui mendient. Un autre membre veut « que la charité

soit exercée par les personnes à leur liberté. » Enfin, un sieur des Ifs, s'accordant sur la nécessité de secourir les pauvres, demande qu'on y applique d'abord « les biens ecclésiastiques. » A ces divergences d'idées, on reconnut bientôt qu'il était impossible de rien arrêter. On choisit donc des délégués, chargés de préparer une solution, et parmi eux fut nommé le vénérable M. de Bras qui, jusqu'à ses derniers instants, travaillait aux intérêts de sa ville tant aimée (1). Les choses en restèrent là. Dans les registres de l'échevinage on ne reparle de réglement sur les pauvres qu'au mois d'avril 1591, et seulement pour nommer une nouvelle commission. Malgré l'insistance du Parlement, bourgeois et échevins s'obstinaient au maintien du vieil état de choses, trop occupés d'ailleurs par les approches des élections du Corps de ville, approche qui inquiétait l'ambition des titulaires en enflammant celle des nouveaux candidats.

Le peu de succès de toutes ces mesures pourrait laisser croire que le Parlement, prompt à l'initiative, n'avait pas la même vigueur pour accomplir ses desseins. Mais qu'on se rappelle au milieu de quels événements ces projets se sont produits, et l'on s'étonnera bien plutôt de ce qu'on ait pu les concevoir. Il fallait courir au plus pressé, sauver la ville avant d'en établir le bel ordre.

Groulart avait sans cesse l'œil au guet. Par ses soins, les conseillers étaient répartis dans les bailliages, où ils pouvaient pénétrer sans trop de périls. Leur mission, soigneusement définie par la Cour, était de faire comparaître devant eux les juges, les officiers, les échevins, d'examiner leur conduite, de prendre les rapports des gouverneurs des places et des bons bourgeois. Ils

⁽¹⁾ Arch. de la ville de Caen; Reg. 29, fc. 430, 444, 445, 446. Reg. sec. du Parlem., 19 novembre 4590.

devaient alors maintenir les administrateurs fidèles, casser les autres; faire saisir les propriétés des rebelles, soit laïques, soit ecclésiastiques; vendre les meubles, louer les immeubles, contraindre les fermiers à verser le prix de leurs fermages dans les caisses du Domaine; examiner la conduite des ligueurs ralliés et des nobles restés dans leurs maisons : les contraindre à promptement s'équiper et à rejoindre Canisy, sous peine d'amende et d'emprisonnement; de plus, empêcher qu'on ne construisit des fortifications privées, et qu'onne forçât « le pauvre peuple à y faire à ses despens des fossés ou douves; » démolir les châteaux des ligueurs; recevoir les plaintes, évoquer à eux la connaissance des procès, enfin forcer les vice-baillis et leurs lieutenants, archers, sergents et autres suppôts de la justice de les assister, requérir même l'appui des gouverneurs et des capitaines, avec pouvoir d'exécuter toutes ces instructions, « nonobstant opposition, appellation, récusation, prise à partie et autres voyes quelconques, et sans préjudice d'icelles » (1).

C'est en déployant cette vigueur, en montrant munis d'une puissance si étendue ses nombreux délégués, que le Parlement travaillait avec persistance à rétablir dans l'esprit des populations le prestige d'une autorité méconnue. Une menace de sédition retentit-elle dans une ville? vite on y envoie un vice-bailli ou un prévôt. Des ligueurs tentent un coup de main sur Lisieux: on saisit les conspirateurs, et le lieutenant de Grieu, chargé d'instruire le procès, condamne trois misérables, Gilles Cochon, Jean-Jean, soldat, dit le caporal Quatre-Vents, et Pierre Anfrie, bourgeois de

⁽⁴⁾ Reg. sec., 41 août 1590.

Lisieux, à faire réparation honorable, tête et pieds nus, en chemise, tenant en main une torche ardente, devant le lieu de la juridiction et l'église cathédrale; à v demander pardon à Dieu, au roi, à la justice, aux habitants de Lisieux, puis à être pendus et étranglés sur la place publique, avec exposition de leurs cadavres à la potence. Jean-Jean, avant d'être pendu, devait être torturé; mais il paraît que tout ce sinistre appareil déployé contre quelques misérables, vulgaires instruments du complot, n'avait pour but que de cacher une protection donnée aux vrais coupables. La Cour envoie alors le vice-bailli Daniel, et aussitôt « il rabaissa l'oreille de plusieurs bons verjus de cette ville qui crovoient que, les trois tués, le reste échapperoit » (1). Daniel était l'exécuteur ordinaire des sentences du Parlement; où il paraissait, on était sûr de voir bientôt élever la potence.

Cependant le roi tenait Paris assiégé depuis six mois, et l'on suivait avec une douloureuse attention toutes les phases de ce siége étonnant, où un peuple, si léger et si frivole d'ordinaire, bravait avec une admirable constance les tortures de la faim et le fer de l'ennemi. Chaque jour on attendait la nouvelle de la prise de la ville, quand tout-àcoup, au moment même où circulaient des bruits de capitulation (2), on apprend que le duc de Parme avait rejoint Mayenne, que tous deux s'avançaient à la rencontre du roi, et que c'était « l'heure de vaincre ou d'eslire le champ de bataille pour sépulture (3). » Le Parlement avait alors à la Cour deux députés qui, après s'y être rendus, « non sans grandes difficultez, avoient trouvé le roi

⁽⁴⁾ Reg. sec., 43 novembre 4590.

⁽²⁾ Lettre du marquis de Beuvron. Reg. sec., 30 août 1590.

⁽³⁾ Lettre de Thorigny. Reg. sec., 30 août 4590.

courtois, gracieux et de facile acces. » Aussi avait-on résolu de profiter de ces bonnes dispositions, et rédigé un mémoire de remontrances. Il était composé de dix articles dont nous donnons la substance, et qui nous révèlent les prétentions et les désirs du Parlement:

- 1°. Supplier le roi de ne se rendre si facile à accorder main-levée aux héritiers de ceux qui sont morts, portant les armes contre lui;
- 2°. Laisser au Parlement la connaissance exclusive du crime de lèse-majesté;
- 3°. Rétablir la Cour dans sa splendeur, dignité et autorité, ce qui est empêché par les évocations et commissions extraordinaires;
- 4°. Lui donner une compagnie de trente hommes de cheval pour mettre à exécution par main forte, quand besoin sera, les ordonnances et arrêts de la Cour (1);
- 5°. Réduire sa Cour de Parlement à quarante-cinq membres, et l'autoriser à nommer ce qu'il en faudra pour parfinir ce nombre;
- 6°. Obtenir une Chambre du Domaine pour la province de Normandie;
- 7°. Attribuer aux offciers de sa Cour de Parlement de Normandie pareil indult, pour nomination sur les bénéfices de la province et dépendances de l'archevêché de Rouen, comme ont les officiers du Parlement de Paris;
- 8°. Pourvoir au plus tôt aux provisions des bénéfices vacants;
- 9°. Supplier Sa Majesté de faire profession de la religion catholique comme ont fait ses prédécesseurs rois;
 - 10°. Augmenter les gages (2).
- (1) C'était en remplacement des sergents de la Cinquantaine restés à Rouen.
 - (2) Reg. sec., 15 oct. 1590.

Cette demande du changement de religion était déjà bien timidement reléguée à la fin des remontrances. Mais à peine l'y avait-on mise, qu'un courrier venant du camp royal apportait un discours de ce qui s'était passé à l'armée, depuis la jonction du prince de Parme et de Mayenne. Le roi y déclarait « ne pouvoir réunir les principaux de l'État pour aviser au bonheur de la France, ni se conseiller avec Dieu sur la demande de ses bons sujets catholiques; qu'il ne cesseroit de combattre qu'après avoir purgé le sol françois de ses ennemis. » La Cour, à ce fier langage, comprenant que ce n'était pas l'heure des concessions, se hâta d'envoyer à ses députés l'ordre « d'user de dextérité et prudence, et de dilater lesdites remontrances, dont ne leur sont baillées que capita rerum, selon les occasions qu'ils trouveront se présenter à propos, l'opportunité et facilité de Sa Majesté pour le regard du neuvième article » (1).

Ainsi ces hommes si fiers, ces hommes inflexibles, tremblaient devant la royauté et n'osaient prendre devant elle une parole un peu haute : singulier mélange de force et de faiblesse, de courage et de timidité! Au même moment, ils exposaient leur vie et affrontaient tous les périls; au même moment, non moins soigneux de leur dignité qu'aux jours de leur splendeur, ils protestaient contre les empiétements d'un Parlement voisin (2), contre les attaques « à leur Charte normande. » Dépouillés de ce somptueux appareil de grandeur dont ils s'environnaient d'ordinaire, réduits à un état voisin de la détresse, n'ayant plus même ces manteaux d'écarlate, symbole du pouvoir royal dont ils étaient re-

⁽¹⁾ Reg. sec., oct. 4590.

⁽²⁾ Celui de Bretagne, à propos des ligueurs de Pontorson.

vêtus (1), ils conservaient toujours le culte des traditions, célébraient la fête de St.-Louis, «le dévot roy de France, » le 12 août, jour où la Normandie avait été affranchie de la domination anglaise (2), et malgré les revers, ils gardaient une foi inébranlable dans le succès de leur cause. La preuve en fut grande le jour où un conseiller du Parlement de Toulouse, de passage à Caen, se rendit aux Cordeliers, demandant à saluer la Cour et à prendre séance. La majeure partie de ce Parlement de Toulouse, la ville elle-même appartenaient à la Ligue; les autres conseillers erraient chassés de ville en ville; la Cour, en recevantle conseiller, n'en posa pas moins cette condition, que pareil honneur seraitrendu à ses membres, au Parlement de Toulouse; condition qui montrait bien et la dignité jalouse de ces hommes, et leur ferme espérance, et qui rappelait ces traits héroïques de la plus belle antiquité. où l'on achetait avec confiance le sol occupé par l'ennemi victorieux.

⁽¹⁾ A la St.-Martin d'hiver de 1590, les présidents étaient sans manteaux, et les conseillers n'avaient ni robes rouges, ni chaperons, « à raison des troubles et guerres civiles » Reg. sec., 12 nov. 1590.

⁽²⁾ Reg. sec. , 12 août 1590-1591.

CHAPITRE VI.

Situation du Parlement au commencement de l'année 1591. - Conflit entre la Cour et la Chambre des comptes ; ses causes, ses développements, sa fin. - Continuation de la guerre en Normandie : les royalistes prennent Avranches et le Château-Gaillard; les ligueurs, en revanche, s'emparent d'Honfleur et de Verneuil. - Secours d'argent accordé au roi par le Parlement, pour qu'il puisse assiéger Rouen. -Élections du Corps de ville, à Caen, février 1591. - Troubles dans la ville. - Nouvelles démarches des échevins pour obtenir l'enregistrement des lettres-patentes. - Prise de Louviers par Henri IV.-L'évêque d'Evreux, Claude de Sainctes, est fait prisonnier; son procès, sa condamnation, sa mort. - Condamnation des bulles du pape Grégoire XII, par le Parlement de Caen. - Contre-arrêt du Parlement ligueur. - Prétention des protestants; embarras qu'ils donnent à la Cour. - Déclaration du roi qui remet en vigueur l'édit de tolérance de 1579; approbation du Parlement de Caen.

Janvier 1591 — Septembre 1591.

Malgré sa fière attitude et ses constants efforts pour maintenir sa dignité première, le Parlement ne pouvait se défendre du discrédit dans lequel la confusion des affaires et l'indifférence du pouvoir militaire le laissaient de plus en plus tomber. Les juridictions rivales, enhardies par cet abandon, en profitaient pour se soustraire à toute dépendance et conquérir des droits nouveaux.

De là de nombreux et perpétuels débats qui nous surprennent, habitués que nous sommes à voir notre administration moderne si admirablement ordonnée.

Les commencements de l'année 1591 furent signalés par un de ces conflits entre le Parlement et la Chambre des comptes, et, de part et d'autre, les esprits s'échauffèrent si vivement qu'il ne fallut pas moins que l'intervention du roi pour les pacifier. Il sembla ne s'élever qu'à propos d'une simple question de compétence; mais la cause véritable, cause qui maintenait depuis de longues années entre les deux pouvoirs une hostilité permanente, c'était la différence d'origine de leurs membres, qui se méprisaient et s'enviaient mutuellement. Sous ces querelles de prééminence, se cachait une querelle de races, de noblesse et de bourgeoisie, de gens de robe et de gens de finance, semblable à celle qui divisa si long-temps l'aristocratie et le tiers-état. C'est là un point assez curieux et jusqu'ici presqu'inaperçu.

Leurs doctrines, leur conduite surtout montrent quelle haute opinion les membres du Parlement avaient d'euxmêmes, et de quelle majesté ils se croyaient revêtus. A cet orgueil de la charge s'ajoutait celui de la naissance. Presque tous sortaient de bonnes familles, puissantes parfois, illustrées déjà dans ces mêmes fonctions, et les regardant comme un bien héréditaire. Sans repousser absolument de la Cour ceux qui partaient d'en bas, « on grommelloit » sur leurs réceptions. Les fils de gens de métier étaient mal vus, et derrière eux on répétait à demi-voix des dictons méprisants: Non generant aquilæ columbas, ou bien encore: Fortes fortibus creantur (1). Les membres de la Chambre des comptes, au contraire,

⁽⁴⁾ La Roche-Flavyn, Les treize Parlements, liv. VI, ch. xI.

étaient presque tous fils de marchands. Si les pauvres ne pouvaient entrer au Parlement, les riches ne trouvaient aucun profit à le faire (1). Les charges de finances, au contraire, étaient fort lucratives, et l'ambition suprême des négociants rouennais était d'en obtenir une pour leurs enfants. Ils les y jetaient, selon l'énergique expression d'un contemporain (2). De là des différences saillantes entre les deux compagnies, l'une rapportant plus d'honneur, l'autre plus de fortune.

A des esprits déjà si enclins à la discorde, les prétextes ne font jamais défaut, et ils abondaient en ce temps-là. Les dissensions avaient éclaté dès 1589. La Chambre des comptes, installée aux Jacobins (3), avait refusé tout net de subir, en matière de foi politique, l'examen du Parlement. Elle ne paraissait pas à ses processions, faisait les siennes à part, chantait ses messes à part, affectait en toute occasion une sorte d'indépendance. Entre eux, tout était sujet de conflit; les uns permettaient ce que défendaient les autres, et réciproquement. Cependant, si la Cour procédait parfois avec hauteur, elle déploya presque toujours plus de vrai dévouement et plus de grandeur d'âme que la Chambre des comptes. Ses membres, à

^{(1) «} Ilz (les pauvres) ne scauroient gagner la moitié de la rente que le prix apporté à l'achat de leurs estats leur aporteroit au denier seize, voire au denier vingt, sans prendre aucune peine. » La Roche-Flavyn, ibid, liv. VI, ch. xv.

⁽²⁾ a Si le Parlement est suivy d'une Chambre des comptes, il est peu douteux que les marchands y jettent leurs enfants; l'exemple en est notoire à Rouen. » Lettre d'un nommé Godefroy au duc de Nevers sur le projet d'établir un parlement à Moulins. Bibl. imp., Mss., ancien fonds, 909, f°. 58.

⁽³⁾ Huet, Origines de Caen, p. 454, éd. 1706.

l'exemple de leur premier président, savaient mieux souffrir et mieux se sacrifier. Si pauvres, si dénués de ressources qu'ils fussent, manquant presque du nécessaire, à chaque appel du roi, ils donnaient généreusement le peu qui leur restait. Bien loin de là, les gens de finances tenaient la bourse, et ni force ni prière n'en déliaient les cordons. Dans une récente contribution, la Chambre des comptes et les généraux des finances avaient enfin donné quelques écus, mais avec tant de lenteur et de si mauvaise grâce que la Cour, en mépris de ces gens, « pleins de biens par eux amassés au maniement des finances du roi, tenant les grosses fermes du pays contre les ordonnances, et (qui) se veulent exempter de toutes subventions, » les leur rendit avec dédain (4).

A quelque temps de là, vers les premiers jours de janvier 4591, la Chambre des comptes vérifia un édit du roi sur les charges des officiers ligueurs, et rendit un arrêt sur cette matière. Aussitôt le Parlement y voit une usurpation, défend d'imprimer l'arrêt sous peine de cinq cents écus d'amende. La Chambre des comptes proteste, soutient que, s'il y a conflit, c'est au roi seul de juger, « lequel saura bien par sa prudence qui des deux a le plus avancé ou retardé son service. » Réplique du Parlement, prétendant que c'est par erreur, et præter morem, que le chancelier avait envoyé cet édit à la Chambre, que Messieurs des Comptes n'auraient dû s'en occuper qu'après son enregistrement par la Cour, enfin qu'ils étaient personnes « ignorantes de formes et réglements anciens, qui sont bien outrecuidées de vouloir entreprendre réglement sur l'authorité non-seulement de la

⁽⁴⁾ Reg. secret., 23, 30 août 4590.

Cour qui leur est supérieure, mais du roi. » A ces vives paroles, on ajoute un arrêt non moins dur condamnant les actes faits par la Chambre des comptes à être biffés et lacérés en pleine audience, ceux qui les ont signifiés à payer cinquante écus d'amende, et un procureur à cinq cents écus pour « paroles irrévérencieuses, » avec menace de contrainte par corps et adjonction de remontrances au roi (1). La Chambre n'en persiste pas moins dans ses prétentions, et deux de ses présidents se rendent chez La Vérune, le priant de les appuyer par la force. Mais le gouverneur, content d'être invoqué par les deux partis, craignant de se compromettre, avertit Groulart, et sur-le-champ la Cour défendit aux crieurs de publier quoi que ce fût par ordre de la Chambre des comptes (2).

On était au 4 février, et la querelle, durant depuis plus d'un mois, s'envenimait chaque jour. Groulart, qui souffrait de la goutte et ne pouvait sortir, envoya chercher le sieur de Quevilly, maître des comptes, qui se rendit à son hôtel (3) où déjà se trouvait un conseiller du Parlement. Tous trois passèrent quelque temps à s'informer réciproquement des nouvelles politiques, à parler de la prise d'Honfleur par Villars, de celle d'Avranches par Montpensier; puis, abordant plus directement l'objet de la réunion, Groulart entama un long discours sur l'autorité des Parlements, les origines du conflit, ses développements, disant que « les plus courtes altercations étoient les meilleures; » que, si l'on n'y mettait fin, il prévoyait de grands désordres dans la

⁽¹⁾ Reg. secr., 10, 24, 29 janv. 1591.

⁽²⁾ Ibid., 1er. fév. 1591.

⁽³⁾ Groulart habitait l'hôtel « du défunt receveur La Lande. » Reg. secr., 21 juin 4594.

ville et dans la province; que la Cour ne souffrirait aucune atteinte a son autorité; que, pour lui, il remettrait plutôt sa charge « ez mains du roi. » S'animant de plus en plus, il rappela que les essais de conciliation n'avaient été jusque-là que des feintes, que plusieurs membres de la Chambre des comptes avaient dit en public « qu'il falloit tenir bon, » et tenu d'autres discours aussi peu révérencieux; il termina presque par des menaces.

Son adversaire, sans se laisser étonner à cette parole impérieuse, énuméra longuement à son tour les griefs de sa compagnie, reprochant à la Cour ses « mépris » journaliers, les insolences de ses huissiers, les indignités commises, surtout dans les marches publiques, à l'égard du second corps souverain de la province. Ces reproches mutuels auraient pu durer long-temps encore, si Groulart n'y avait coupé court par des propositions d'arrangement et d'annulation réciproque des actes blessants. On convint alors de nommer trois commissaires pour traiter de la paix. Mais, dès la première séance, après un nouveau discours du premier président, et une réplique non moins vive de M. de Motteville, Groulart demanda la suspension du débat jusqu'à ce qu'on eût un réglement du roi, « estant la meilleure voie pour éviter sédition en la ville, inimitiés et rancune » (1).

Le Parlement avait droit de compter sur l'appui du pouvoir; mais, tout au contraire, arrive un arrêt du Conseil donnant gain de cause à la Chambre des comptes et défendant au Parlement derien entreprendre sur elle. La Cour fut frappée de stupeur. On n'y voulait pas croire

⁽¹⁾ Ces discussions, où l'on voit se dessiner le caractère de Groulart, sont extraites du *Plumitif de la Chambre des comptes de Normandie*, séant à Cuen. Archives de la Seine-Inférieure, B. 550, f°s. 7 à 20.

à l'existence d'un arrêt « de si pernicieuse conséquence. » On se refusait à admettre que le roi l'eût vu, qu'il eût permis qu'on abaissât ainsi l'honneur d'une Cour souveraine, que ses prédécesseurs avaient toujours respectée, qui venait encore de lui conserver la Normandie. L'arrêt, disait-on, avait été composé à Caen et expédié au chancelier Hurault de Cheverny, celui-là même qui avait eu la place offerte à Groulart, et qui, par tous les moyens, cherchait à nuire au Parlement. Enfin, on décida qu'on ferait au roi d'amples remontrances sur les services rendus par la Cour, sur le tort moral causé à la justice si les gens de finances pouvaient ainsi révoquer ses arrêts, sur les manœuvres du chancelier et des autres qui, depuis quinze ou vingt ans, travaillaient à la ruine de l'État et de la Justice (4).

En attendant, la Chambre des comptes triomphait. Elle envoya l'édit chez la veuve Le Bas pour qu'il y fût imprimé; mais celle-ci, qui était imprimeur du Parlement, ne voulut point se compromettre. La Vérune, consulté de nouveau, indiqua Bénédic Macé, à qui des malveillants, disait-il à la Chambre des comptes, avaient fait perdre son titre d'imprimeur du roi en l'accusant d'être ligueur; mais Bénédic Macé s'excusa, comme la veuve Le Bas, pour ne point blesser la Cour. La Chambre résolut alors de faire signifier son arrêt manuscrit à des présidents ou conseillers au Parlement, et l'huissier Lasne fut chargé de cette mission périlleuse. En effet, le président de Lisores à qui ce malheureux s'adressa, le malmena rudement, et, criant haro sur lui, le fit jeter en prison à la Conciergerie de la Cour (2).

⁽¹⁾ Reg. secr., 11 février 1591.

⁽²⁾ Plumitif de la Chambre des comptes, etc., fos. 11, 45, 16.

A ce coup, la colère de la Chambre des comptes ne connut pas de bornes. Un de ses membres, revenant du Conseil du roi, répétait à qui voulait l'entendre, qu'on y était très-mécontent de la Cour, et que, d'après les propres paroles du chancelier, ces lettres étaient « exprès » pour bien faire entendre aux gens du Parlement « qu'ils entreprenoient beaucoup, et qu'il les falloit retenir dans les limites de leur autorité. » A l'entrée de Montpensier qui revenait d'Avranches, un président de la Chambre et quatre conseillers allèrent lui raconter ces débats. Le duc parut « fort esmerveillé » des façons d'agir de la Cour, surtout de ce qu'un président se fût abaissé à frapper un huissier; il répéta même plusieurs fois : « Il y a plus de folie que de sagesse à sa légèreté; ce Parlement entreprend trop. » Plus tard encore, après avoir en vain demandé l'élargissement de Lasne, il adressa à M. de Lisores ces sévères paroles: « Vous m'aviez promis de faire sortir l'huissier de la Chambre des comptes, vous n'en avez rien fait; vous disiez que vous étiez mon serviteur; mes serviteurs tiennent leur parole comme leur maître, vous n'avez tenu la vôtre, vous n'êtes donc point mon serviteur » (1).

Que pouvait-on répondre à un homme irrité, et qui venait encore d'accorder, malgré la Cour, une amnistie complète aux ligueurs d'Avranches. On était d'ailleurs sous le coup de la colère du roi qui, irrité déjà du peu de progrès de ses affaires, tenu en échec depuis un mois sous les murs de Chartres, ne comprenait pas qu'au milieu de telles circonstances, on se querellât pour des questions si mesquines. Le 27 février, il écrivait au Parlement: « Nous ne pouvons trouver bon telles divi-

⁽⁴⁾ Plumitif de la Chambre des comptes, etc., fo. 19.

sions, mesme entre vous qui, par vos actions et déportements devez donner l'exemple d'une bonne concorde à tous nos autres subjets. » Et après leur avoir recommandé l'union, il terminait par cette phrase significative: « Nous ne vous en disons davantage. » Quelques jours après, il appela près de lui le président Jumel et le conseiller Mahault avec l'huissier Lasne et plusieurs dignitaires de la Chambre des comptes, pour juger lui-même le conflit. Le Parlement excusa ses deux membres du mieux qu'il put et cessa toutes poursuites. Cette mesure sembla avoir apaisé l'irritation des deux partis. Mais on peut presqu'aussitôt constater l'effet moral de la condamnation du Parlement. Voyant qu'on pouvait lui désobéir sans danger et même avec succès, chaque fonctionnaire trancha du maître. C'est ainsi que les trésoriers de France permirent le trafic avec les villes liguées, et refusèrent de montrer les lettres qui les autorisaient à le faire. On les menaça encore d'un appel au roi; mais de quel poids pouvait être cette menace, après un exemple si manifeste du peu d'égards du roi pour la Cour?

Pendant cette petite guerre intestine, la guerre véritable ne s'était pas ralentie; les rencontres, les siéges, les surprises de villes se multipliaient dans toute la province. Vers la fin de l'année 1590, Montpensier avait résolu de mener sa petite armée au sud-ouest de son gouvernement, et d'y porter un coup mortel à la Ligue en lui enlevant son appui principal, la ville d'Avranches. Comptant trouver les fortifications en ruine et mal défendues, il vint, au cœur de l'hiver (en décembre), investir la place qu'il croyait emporter tout d'un coup. Mais les deux Péricard, l'évêque et le capitaine, un grand nombre de nobles des environs s'y étaient enfermés, avaient ré-

paré les remparts et tout disposé pour une vigoureuse résistance. Il fallut entreprendre un siège en règle sous la pluie et la neige, tantôt par un froid glacial, tantôt dans les boues d'un dégel, les soldats n'ayant à brûler que les charpentes et les boiseries des maisons du faubourg. Au bout d'un mois, l'artillerie, mise en batterie sur les hauteurs du Holbiche, ouvrit deux brèches dans l'enceinte, et l'assaut fut donné à la ville le 2 février 4591. Les royalistes ne purent y pénétrer malgré la bravoure de leur attaque; mais les assiégés, n'en reconnaissant pas moins que l'heure était venue de céder, promirent de se rendre si, dans le délai de dix jours, ils n'étaient pas secourus; et comme ils ne le furent point, ils ouvrirent leurs portes à Montpensier. Leur capitulation, d'ailleurs, fort honorable dans sa forme, était si avantageuse quant au fond, que le roi hésita presque à la ratifier. C'est un des monuments les plus curieux et les plus importants de l'histoire de la Ligue en Basse-Normandie (1). Le duc, revenant à Caen prendre ses quartiers d'hiver, recut les ovations des villes royalistes, délivrées d'un voisinage redoutable (2). En effet, dans toute cette partie de la province, il ne restait aux ligueurs que le Mont-

⁽¹⁾ Delalande, Histoire des guerres de religion dans la Manche, p. 163. Nous avons retrouvé le texte de la capitulation. Il sert à rectifier de nombreuses erreurs. Ainsi il prouve que le gouverneur Péricard ne fut pas tué pendant le siége; que ce siége eut lieu en décembre 1590, janvier et février 1591, et non pas en 1589; par conséquent, que de Vicques, tué à Pontorson au mois de septembre 1590, ne pouvait être à Avranches quatre mois après sa mort, comme on le donne à entendre. Archives de l'Empire, K. 105-1.

⁽²⁾ A Vire qui, en 1590, avait été menacé deux fois par les ligueurs de l'Avranchin, Montpensier fut reçu au son de toutes les cloches; les rues étaient pavoisées de bannières à ses armes et ornées d'arcs de triomphe. Notice sur le château de Vire, par M. Dubourg-d'Isigny.

Saint-Michel, forteresse mieux située pour la résistance que pour l'agression.

C'est aussi vers ce temps-là que le Château-Gaillard se rendit à Henri IV (1). Mais les succès du roi furent balancés par deux heureux coups de main des ligueurs. Le 7 février, Villars parvint à s'introduire dans Honfleur, s'en rendit maître, et les pauvres habitants, que le capitaine royaliste de Salles avait rudement traités, ne firent que changer d'oppresseur. Grillon reçut le gouvernement de la place, y introduisit des bandes de Provençaux, et, aidé par quelques gentilshommes du pays et par le curé de Trouville, exerça ses pillages sur mer et sur terre (2). Un mois après, Médavi et Tavannes s'emparaient de Verneuil dont le gouverneur, Morainville, vieux soldat sorti sans blessure de nombreux combats, fut frappé à mort d'un coup d'arquebuse (20 avril). Médavi lui succèda au nom de la Ligue, et conserva la place jusqu'en 1594, époque où il la rendit, ou plutôt où il la vendit au roi (3).

En ce moment, c'est-à-dire vers le mois de mai 1591, Henri se reposait de ses fatigues du siége de Chartres, ville qui lui avait coûté si cher et où il avait pu voir l'énergique répugnance qu'il inspirait aux esprits convaincus. Plus de huit cents habitants avaient préféré l'exil à la domination d'un roi huguenot. Mais son es-

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, année 1836, p. 621-22.

⁽¹⁾ Masseville, Histoire de Normandie, t. V, p. 308.

⁽²⁾ Masseville, Hist. de Norm., t. V, p. 308. Les afflictions qui sont arrivées en la ville de Honfleur, etc. Chron. contemp. publiée par Labutte, Hist. de Honfleur.

⁽³⁾ Ephémérides normandes, t. I, p. 266. Verneuil était situé dans la partie du Perche attachée administrativement à la Normandie; il faisait partie du bailliage d'Alençon.

prit, qui ne s'arrêtait jamais, méditait déjà d'autres campagnes, et, pour s'assurer des troupes qui ne l'abandonnassent point, il enrôlait force étrangers; ses ambassadeurs parcouraient la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre. Le Parlement de Tours venait de s'imposer encore pour lui fournir les fonds nécessaires à de nouvelles entreprises. Dans un patriotisme, que ni le malheur des temps, ni l'inconstance de la faveur royale ne pouvaient ébranler, Groulart ne voulut pas que le Parlement de Normandie restât en arrière. Le 15 mai 1591, un mois à peine après la fin désastreuse de sa guerelle avec la Chambre des comptes, il décida la Cour à se cotiser pour permettre au roi de lever « une grosse armée d'estrangers, » à condition qu'il assiégeat Rouen, afin « que cette compagnie s'y puisse retirer, un chascun « dans sa maison, terres et héritages au plus tôt. » Puis, il indiqua les ressources qu'on pourrait obtenir des puissances amies, surtout de l'Angleterre où l'on desirait vivement la reprise du commerce avec Rouen: enfin il exposa la situation de cette ville mal approvisionnée, mal commandée par un gouverneur détesté. Le Parlement avait douze mille écus à donner; comptant sur l'aide bien problématique des bourgeois, il en promit cinquante mille, et le conseiller de Mathan eut mission d'exposer au roi les raisons données par Groulart. Henri accepta l'argent, parut goûter les raisons et promit d'assiéger Rouen (4).

C'est au moment même où présidents et conseillers « étaient fort ennuyez de la longueur de la guerre et d'estre hors de leurs maisons, » que les échevins de Caen s'avisèrent de requérir encore une fois l'enregistrement des lettres-patentes de translation, Ils voulaient sans doute

⁽⁴⁾ Reg. secret., 15-24 mai 1591. - Mém. de Groulart, chap. 111.

se montrer dignes du choix des habitants en soutenant les intérêts de la cité. Leur élection était de fraîche date, et s'était accomplie, deux mois auparavant, avec des formes et au milieu de circonstances qui méritent d'être rapportées.

Le 24 février de cette année 1591, La Vérune qui venait sans doute d'être décoré, car il prend à cette occasion le titre de chevalier de l'ordre du roi, avait convoqué les bourgeois pour l'élection de six gouverneurs et échevins, d'un procureur des deniers d'octroi et des administrateurs tant de l'Hôtel-Dieu que de la Maladrerie. Au jour fixé, quatre cents bourgeois à peu près étaient réunis au présidial où siégeaient les échevins, les fonctionnaires publics, La Vérune et Montpensier lui-même, qui revenait alors du siége d'Avranches. Le duc prit d'abord la parole et exhorta l'assistance à déposer toute passion, toute faveur, toute envie dans les choix qu'elle allait faire; à ne prendre que des gens de bien, « bons catholiques et fidèles serviteurs du roi, » amis de la paix et du repos de la ville. L'avocat du roi, de La Serre, succédant à Montpensier, insista sur les mêmes idées, puis disserta longuement sur l'origine de l'échevinage, sur les pouvoirs et la dignité de cette charge, et remercia, « au nom du peuple, » les échevins sortants. Enfin il proposa, comme ayant les qualités requises et des chances de succès, Tassin-Blouet, Tassin-Costé, Yves Levavasseur, Jacques Fillastre, La Mare, Allain et de Cahaignes. A n'en point douter, c'étaient les candidats royalistes.

Après ces discours, on recueillit les suffrages. Leur indépendance, leur manifestation au grand jour, l'animation même du vote prouvent une grande indépendance municipale. La Vérune vota le premier. Il ne prit de la liste proposée que les quatre premiers candidats, et remplaça

les deux autres par Guillaume Gosselin et Martin Garcet. Vauquelin adopte cette nouvelle liste avec substitution de Tassin-Blouet à de Cahaignes. De Caumont propose deux autres candidatures, et, profitant de ce que la parole lui était accordée, demande qu'on destitue le procureur-syndic Baucher, accusé d'avoir dit, en 1589, « qu'il ne se soumettroit jamais à un roi hérétique.» Baucher se défend et allègue ses nombreux services; de Caumont réplique « qu'être soupçonné suffit pour être exclu d'une charge publique. » Des clameurs retentissent dans l'assemblée, et le trouble devient si grand que le vénérable M. de Bras se lève tout indigné, et réprimande vivement le peuple « sur son insolence » (1).

Le tumulte un peu apaisé, on continue l'élection: les uns adoptent la liste de La Vérune, les autres celle de Vauquelin. De Cahaignes, persuadé sans doute que, s'il se présentait comme candidat, c'est qu'il s'en jugeait plus digne que tout autre, vote hardiment pour lui-même. Montpensier veut aussi proposer sa liste, « exhortant les habitants à l'avoir pour agréable; » mais, tout au contraire, « sur ce qu'il vouloit continuer de nommer, s'est eslevé une acclamation et murmure du peuple, comme voullant contredire la nomination d'aulcuns dudit nombre »(2). Il n'y avait d'autre moyen d'en finir que d'aller aux voix, et c'est ainsi que furent nommés par acclamation Lamare-Allain, de Cahaignes, Costé, Fillastre, Levavasseur Vaultier, comme gouverneurs; Vauldry comme receveur; Lubin Lesage, comme procureur; Jacques Picot,

⁽¹⁾ M. de Bras adopta la liste de Vauquelin, en y ajoutant Michel Graindorge. Ce vote est une grande recommandation pour ces candidats.

⁽²⁾ Tassin-Blouet, Costé, Dupont, Vaultier, Gosselin, Levavasseur, Fillastre... Le tumulte l'empêcha de nommer les autres.

Graindorge, Lesage, Le Fauconnier, comme administrateurs, les deux premiers de l'Hôtel-Dieu, les deux seconds de la Maladrerie. Aussitôt élus, les nouveaux fonctionnaires prêtèrent serment entre les mains de Montpensier et de La Vérune, et commencèrent leur tournée d'inspection. Tel est le spectacle animé que, vers la fin du XVI^e, siècle, présentait une élection de magistrats municipaux dans la ville de Caen. Soit qu'on y eût conservé plus vivantes qu'ailleurs les libertés locales, soit que l'agitation politique dans laquelle on était en ravivât l'amour, on voit que nos ancêtres savaient en user, les défendre, se soustraire à toute pression et manifester hardiment leur pensée (4).

C'était, au demeurant, un honneur bien lourd à porter que celui d'être échevin par ces temps de guerre civile. A chaque instant grondait une émeute, et l'on n'était jamais sûr du lendemain. Au milieu de la nuit, on était réveillé par des cris d'alarme : « Tue ! Tue ! On nous tue ! » Les gens prudents se tenaient renfermés; les plus braves ouvraient leurs fenêtres, ils voyaient une bataille, des hommes morts, d'autres blessés, mais n'osaient descendre à leur secours (2). L'émeute éclatait même en plein jour : un ligueur exalté parcourt les rues, portant une grande croix de bois et criant: « Vive l'Union! Courage catholiques! Armez-vous contre un roi huguenot!» Il est pris et pendu. Mais ces exécutions elles-mêmes n'étaient pas sans danger. Le 20 mai 1591, on décapitait un sieur Philippe Borel de Boutemont, condamné par la Cour comme ligueur. La foule était grande au lieu du supplice, et chacun, selon sa pensée, accusait ou dé-

⁽⁴⁾ Arch. de la ville de Caen; Reg. 30, fo. 1 à 49.

⁽²⁾ Reg. secr., 24 mai 4591.

fendait le patient. Au milieu de tous, un sieur Lemaître, dit Camilly, appartenant à une des plus anciennes familles de Caen, disait à haute voix que c'était grand'pitié d'ainsi condamner et mettre à mort les bons catholiques comme était le pauvre Boutemont. Un sergent de la compagnie du sieur de Caumont lui enjoint de se taire.—« Je saurai bien te faire repentir, lui réplique aigrement Camilly. » En effet, le soir venu, il sort de sa maison avec ses fils et ses neveux, ligueurs déclarés, et tous, la hallebarde au poing, se jettent sur une patrouille qui relevait des sentinelles. Le capitaine La Londe et son lieutenant sont blessés; mais des renforts accourent; Camilly et les siens sont arrêtés, désarmés, jetés en prison.

A peine le cas était-il parvenu à la connaissance du Parlement, que Messieurs de la Tournelle déclarèrent qu'il était digne de punition immédiate et exemplaire. Mais déjà La Vérune l'avait évoqué. La Cour, pour soutenir ses droits, commande aux juges du bailliage de faire l'instruction; ils s'en défendent, et, pendant ces discussions, les accusés, loin d'être mis au secret, communiquent avec leurs amis du dehors. La Cour réclame auprès du gouverneur; il refuse de céder, laissant assez voir sa partialité pour Camilly, et disant que le sergent avait commencé. On lui signifia alors qu'aucun conseiller ne l'assisterait dans la direction du procès; c'est probablement ce qu'il désirait, se trouvant ainsi maître absolu du sort de ses protégés (1). L'affaire n'eut pas d'autres suites.

C'est sur ces entrefaites, avons-nous dit, que les échevins poursuivaient l'entérinement des lettres-patentes

⁽⁴⁾ Reg. sec., 24 mai 4591.

de translation. Le Parlement remettait de jour en jour. Enfin, pour couper court à ces demandes, le 17 juin, on appela la requête, et la décision facile à prévoir fut que, « pour la conséquence et pour l'importance, il sera différé d'en délibérer, et leur sera dict qu'on y pourveoira en temps et lieu, ce que la Cour ne peut présentement, pour être chargée de grandes et importantes affaires (1). » De ces affaires, la plus importante était le siége à faire mettre devant Rouen, cette ville à reprendre, le repos du Palais à reconquérir, et Caen à quitter. Cette fois encore les échevins avaient mal choisi le moment, et compromettaient du même coup les autres faveurs royales dont ils demandaient l'enregistrement.

La Cour venait d'ailleurs d'être fortifiée dans ses espérances, par la prise de Louviers dont les royalistes s'étaient rendus maîtres par trahison (5 juin 1591) (2). La joie était d'autant plus vive qu'on y avait saisi deux des chefs les plus considérables du parti ligueur, Fontaine-Martel et Claude de Sainctes, évêque d'Évreux. Aussitôt le Parlement envoya le conseiller Godefroid les

⁽¹⁾ Reg. sec., 17 juin 1591. Arch. de la ville de Caen; Reg. 30, fo. 29, vo.

⁽²⁾ V. L'Étoile, t. II, p. 465-466. Palma Cayet, Chronologie novenaire. Le principal traître fut un ecclésiastique, Jean de La Tour, qui s'empara d'une clef et ouvrit la porte à Henri IV. Une prébende de l'église cathédrale d'Évreux fut sa récompense. Le roi détesta sa perfidie. Le Chapitre ne pouvait soutenir sa présence. Seulement, comme il venait tous les ans à l'office de la semaine-sainte et de Paques, les chanoines, qui ne pouvaient s'y opposer, firent le complot de s'absenter quand viendrait le psaume Benedictus, à Laudes, afin que le choriste lui portat l'antienne: Traditor autem qu'on chante à ce cantique, et le traître fut forcé de chanter. En vain se plaignit-il; îl en eut la confusion. — Hist. civ. et ecclés. de la comté d'Évreux, p. 364.

réclamer. Si l'on en croit une correspondance contemporaine, il se passa alors entre Henri IV et Claude de Sainctes une scène assez curieuse. Le roi, toujours désireux de se rallier le haut clergé, se montra d'abord généreux. Après quelques reproches: « Je veux dit-il. oublier ce qui s'est passé et prier Dieu qu'il vous le veuille pardonner comme je fais. J'entends que vous retourniez à votre évesché, et que vous faciez votre devoir d'évesque: surtout je vous défends que vous disiez du mal de moi. » Claude de Sainctes répondit au roi qu'après Dieu, il lui serait obligé de la vie, qu'il reconnaissait sa clémence et serait désormais son serviteur. Puis, la nature de l'ardent controversiste reprenant le dessus, il lui demanda à disputer en sa présence contre deux de ses plus habiles ministres: « Je m'assure, disait-il, que je vous ferai connaître avant que d'en partir que ce sont des trompeurs, imposteurs et pipeurs qui vous ont jusqu'à présent abusé, que ce n'est qu'hérésie ce qu'ils vous enseignent, et que nous tenons la vraie religion. » Henri s'excusa sur son défaut de loisir (1).

C'est alors qu'arriva l'envoyé du Parlement, peu disposé à lâcher prise. Il était porteur d'une lettre par laquelle on réclamait « ces factieux personnages , » pour les juger et les condamner : « ce dont tous vos sujets, disait-on au roi, recevront autant de contentement que ce sera de terreur à vos ennemis et rebelles, et à nous espérance certaine de voir , de bref , la fin de nos misères. » On fouilla dans les papiers de l'évêque; on y trouva des pièces approuvant, disait-on, l'assassinat d'Henri III et encou-

⁽¹⁾ Bibl. imp., dép¹. des mss. S. G. F., 999, f². 43. On y voit aussi que les évêques de Bayeux et de Lisieux étaient dans Louviers, et que le roi les renvoya à leurs évêchés.

rageant à celui de son successeur. Alors il ne fut plus question de le relâcher, et on l'envoya à Caen, pour y être jugé par la Cour. Par malheur, les débats de ce procès ne nous ont pas été conservés : on sait seulement que, devant ses juges, Claude de Sainctes, loin d'abandonner ses doctrines ligueuses, les soutint hardiment. De son côté, la Cour fut inflexible. Elle l'eût condamné à mort, sans l'intervention du cardinal de Bourbon et de plusieurs évêques, peut-être aussi sans la crainte de l'impression funeste qu'eût laissée le supplice d'un haut dignitaire de l'Église. Condamné à l'emprisonnement perpétuel, il fut renfermé dans le château de Crèvecœur, au diocèse de Lisieux, où il mourut peu de temps après. Des bruits d'empoisonnement circulèrent; mais on ne saurait dire ce qu'il en fut, non plus que de la vérité des accusations portées contre lui. S'il ne se laissa pas égarer par la passion jusqu'à prêcher l'assassinat. on ne peut lui refuser l'honneur d'un grand courage et d'une foi sincère, qu'il défendait avec énergie, parce qu'il la croyait menacée. La Ligue en fit un martyr, et ses prédicateurs n'en tonnèrent qu'avec plus d'emportement contre le Béarnais (1). Quant à l'autre prisonnier, Fontaine-Martel, il fut à ce qu'il paraît sauvé par le crédit d'un de ses oncles, conseiller à la Cour (2).

Les descendants des légistes du XIII°. siècle n'avaient pas vu, sans une satisfaction secrète, un évêque livré à leur juridiction, et cette joie mal dissimulée perce encore dans l'historien de Thou, magistrat lui-même. Ce fut avec une ardeur plus vive encore qu'ils recommen-

⁽¹⁾ Gallia christiana, t. XI, col. 612, 613.—Histoire civ. et ecclés. d'Évreux, p. 362.

⁽²⁾ Reg. secr., 25 août 1590.

cèrent leur vieille lutte contre Rome, quand Grégoire XIV lança contre le roi de Navarre deux monitoires d'excommunication. L'un s'adressait plus particulièrement à la noblesse, l'autre à la magistrature; tous les deux commandaient avec menace d'abandonner le parti du roi. Ils furent accueillis, par les magistrats surtout, avec une explosion de colère.

Les Parlements de Tours et de Châlons furent les premiers à répondre aux bulles pontificales; ils le firent par des arrêts dont la violence allait jusqu'à l'outrage. Des deux côtés, on se trompait sur les temps, et ces armes, redoutables jadis, désormais impuissantes, ne produisaient plus qu'un vain bruit. Le Parlement de Caen, pour avoir mis plus de lenteur à préparer sa réponse, ne sut point la faire plus modérée. L'avocat général Thomas, celui-là même qui, en 1589, s'était montré si tiède partisan du roi de Navarre, s'enflamma de colère à cet attentat aux priviléges de l'Église gallicane. Son réquisitoire mérite une place entre les plus fougueux qui aient signalé les querelles de nos rois avec le Saint-Siége. On y vit reparaître l'éloge de ces fermes parlements qui, « en pareils et moindres cas ». avaient hardiment tenu tête aux papes; celui de l'Église gallicane, « exempte de toutes prétendues excommunications et interditz », comme les pontifes, « mesme les plus ardents et audacieux, » ont été contraints de le confesser; puis les invectives contre la témérité de Grégoire XIV, contre ses « libelles diffamatoires, scandaleux, en forme de bulles, » contre son « prétendu nonce, maistre Marsilianus. » Enfin il conclut à l'appel comme d'abus, et à ce que le « prétendu nonce fus. comme ennemy public et boutefeu, courru et poursuivy, pris vif ou mort », et que toutes relations fussent

interrompues avec Rome. La Cour adopta ces conclusions, fit afficher son arrêt à la porte de toutes les églises, et, le jour même, un exemplaire de la bulle, où étaient peintes et figurées les armoiries du « prétendu pape » fut lacéré et brûlé sur la place St.-Sauveur par la main du bourreau. Aussitôt, comme le Parlement ligueur de Paris avait répondu aux Parlements de Châlons et de Tours, celui de Rouen condamna, par un arrêt conçu en termes non moins furieux, « les blasphesmes du prétendu Parlement de Caen. » Mais ni la proclamation des bulles, ni leur condamnation ne produisirent d'effets bien puissants : les partis tiraient de l'opinion publique une force que de tels ennemis ou de tels auxiliaires ne pouvaient ni beaucoup augmenter ni beaucoup amoindrir. Les arrêts de Parlement n'empêchaient pas les catholiques de repousser Henri IV et, malgré les bulles de Grégoire XIV, on vit le peuple ligué, quand le roi céda devant ses légitimes prétentions, s'empresser de le reconnaître, sans attendre qu'il fût absous à Rome (1).

Au moment où la Cour, procédant avec cette exagération d'ardeur contre un pouvoir réduit à des armes purement spirituelles, tenait éveillées les défiances des catholiques, elle était elle-même fort incertaine des mesures à prendre au sujet des protestants. Pour apprécier ces difficultés, il faut oublier nos principes modernes de tolérance religieuse, et se reporter au XVI^e. siècle, au temps où dominaient ces doctrines exclusives qui, depuis trente ans et plus, transportaient la France d'une aveugle fureur. Avec le roi de Navarre, disaient

⁽¹⁾ Reg. secr., 12-13 août 1591.—Abrégé hist. du Parlem. de Rouen. Ms. de la bibliothèque de Rouen, $\frac{6}{37}$, f°. 121.—Reg. du Parl. ligueur, 14 oct. 1591.

les ligueurs, le protestantisme, monté sur le trône, abusera de la puissance royale pour écraser la religion catholique. Tout au contraire, répondait le Parlement, il a juré de la maintenir et la maintiendra. Mais, pendant qu'il protestait ainsi de la modération du roi, les huguenots relevaient déjà la tête. Étaient-ils en force, comme à Pontorson et dans l'Avranchin, ils maltraitaient les catholiques et prétendaient à la domination (1). Moins nombreux ailleurs, ils ne montraient guère moins d'arrogance, et, par une sorte de défi, chantaient leurs psaumes auprès des églises et sous les oratoires des ecclésiastiques. Les rigoureux édits de 1585 et de 1588 avaient toujours force de loi. Mais comment et dans quelle mesure devait-on les appliquer sous le gouvernement d'un prince protestant? Question difficile. Le Parlement, aux contraventions signalées chaque jour, répondait par une promesse de poursuites qu'au fond il ne voulait, qu'il ne pouvait pas faire. Le roi, consulté par lui, pressé d'un côté par les évêques et la noblesse catholique, de l'autre par ses ministres réformés, ne pouvant rien sans les premiers, devant tout aux seconds, ne sachant que répondre, éludait toujours les questions.

En Normandie, les protestants reparaissaient donc partout (2). A peine avait-on emprisonné l'évêque Claude de Sainctes, qu'ils établissaient un prêche à Évreux. Ils en avaient un dès 1591 à Allemagne, près Caen. Les religieux de St.-Étienne le font supprimer; il est rétabli l'année suivante dans le Bourg-l'Abbé,

⁽¹⁾ Delalande, Histoire des guerres de religion dans la Manche, p. 151.
— Gallia christiana, t. XI, col. 948. Ils y pillèrent plusieurs abbayes et en maltraitèrent les moines.

⁽²⁾ Les villes, chasteaux et aultres places que tiennent ceux de la nouvelle opinion.—Bibl. imp., coll. Fontanieu, ms. 403.

près la porte de Bayeux (1). Un protestant, conseiller au présidial de Caen, Beaulard, sieur de Lébisey, refuse de tendre sa maison sur le passage du Saint-Sacrement. La semonce que lui fit Groulart trahit son embarras: il s'attaque moins au religionnaire qu'au magistrat : « Vous qui êtes juge et officier, lui dit-il, vous n'avez pas montré bon exemple, et la Cour pourroit vous condamner à grosse amende. » Beaulard en fut quitte pour vingt écus (2). Le clergé, furieux, dresse une liste de ceux qui avaient en ce point désobéi aux ordonnances; mais la Cour défend aux officiers du bailliage d'y avoir égard, et récuse le témoignage du clergé comme partie a dverse. On ne condamnait les contrevenants que sur leur aveu. Cette conduite, que les catholiques modérés traitaient de faiblesse, et les ligueurs de connivence, ne suffisait déjà plus aux prétentions des huguenots. Dès l'année précédente, sur ce qu'ils s'étaient plaints de violences faites à la liberté de leurs consciences, le roi, par une lettre concue en termes fort vifs, mais fort ambigus, censura la conduite du Parlement et lui enjoignit d'aviser au maintien de la paix, « jusqu'à ce qu'il pût éclairer ces questions (3). » Deux autres Cours s'étaient montrées moins sévères. Dès le mois d'août 1590, le Parlement de Tours avait décidé l'admission des protestants à toutes les charges de l'État (4); celui de Grenoble leur avait accordé l'exercice public de leur religion (5). Enfin, en juillet 1591, sous la pression des puissances protestantes

⁽¹⁾ Huet, Origines de Caen, p. 247 — Laffetay, Histoire du diocèse de Bayeux, t. 1er., p. 87.

⁽²⁾ Reg. secr., 15 juin 1591.

⁽³⁾ Reg. secr., 20 octobre 4590.

⁽⁴⁾ Pasquier, Lettres, liv. XIV, lett. X.

⁽⁵⁾ Bibl. imp., collect. Fontan., ms. 400, fo. 30.

dont il attendait le secours, Henri révoqua les édits de 1585 et de 1588, et du même coup remit en vigueur ceux de 1577 et de 1580, « en attendant, disait-il, qu'il pût réunir tous ses sujets par l'établissement d'une bonne paix en ce royaume (1).»

A Mantes même, où le roi avait arrêté cette mesure, des protestations se firent entendre; toutefois la plupart des prélats restèrent silencieux, tant ils craignaient qu'on accordât aux religionnaires des priviléges plus grands encore. Presque tous les parlements firent des difficultés; celui de Caen hésita long-temps. Les gens du roi avaient toujours un prétexte pour différer l'enregistrement de cette déclaration. Sans oser heurter de front la volonté royale, il leur répugnait de faire aux protestants de si grandes concessions. Enfin, la Cour prit une sorte de moyen terme. Le 28 septembre, elle rendit un arrêt qui cassa l'édit d'union de 1588, en apparence parce qu'il blessait « les anciennes loix et ordre de succéder à la couronne de France. » Quant à celui de 1585, on le révoquait seulement en ce qui concernait l'exil, l'emprisonnement, la confiscation. Comme toutes les demi-mesures, celle-ci ne contenta ni les protestants, ni les catholiques, ni le roi; car le Parlement s'était réservé le droit de faire des remontrances, réserve illusoire et dont il n'usa point. Il se contenta de faire réimprimer à Caen une sorte de critique de la déclaration, critique déjà publiée à Tours et à Châlons, et ce fut tout (2).

Cette résistance du Parlement, sa répugnance à donner aux protestants la liberté de conscience, est un des faits les plus remarquables de cette histoire. Quand des

⁽¹⁾ Mém. de la Ligue, IV, 358.

⁽²⁾ Reg. secr., 26, 27, 28 septembre 4591.

hommes restés fidèles à un prince protestant, se tenant assurés de sa loyale protection pour le catholicisme. ne voulant voir dans la Ligue qu'une révolte couverte d'un faux prétexte de religion, conservaient cependant de si vives défiances, on ne saurait croire ces craintes dépourvues de raison. On est convaince du contraire pour peu que l'on pénètre dans l'esprit de ces temps. dans ce désir aveugle d'une domination exclusive, de l'unité dans la foi, dût-on l'obtenir par la force. Que serait-il advenu si Henri IV fût monté protestant et victorieux sur le trône de France? Il serait téméraire et puéril de porter un jugement sur de pures hypothèses; mais, à cette pensée, les Parlements royalistes euxmêmes, saisis de crainte, se refusaient aux concessions de liberté religieuse, ne sachant plus, une fois entraînés sur cette pente, s'ils pourraient s'arrêter encore, et si, à l'intolérance des catholiques ne succéderait point l'intolérance des huguenots. Leurs yeux se tournaient vers l'Angleterre, y vovaient avec horreur les persécutions commandées par la protestante Élisabeth, et se reportaient alors effrayés sur l'avenir de la France.

CHAPITRE VII.

Henri IV assiège Rouen (11 nov. 1591). — Groulart se rend auprès de lui — On lui propose de nouveau la charge de chancelier. — Ennuis de son séjour au camp. — Il se rend à Dieppe où il est retenu par les vents contraires. — Histoire du Parlement pendant l'absence de Groulart. — Procès entre la ville de Caen et l'Université. — Restauration du collège du Bois. — Le prince de Parme contraint Henri IV à lever le siège de Rouen. — Entrevue du roi et de Groulart à St.-Aubin-le-Cauf. — Séjour de Groulart à Dieppe. — Son retour à Caen. — État des esprits au milieu de l'année 1592. — Les pamphlétaires politiques et religieux en Normandie pendant la Ligue. — Le Doux Satiric. — Le Francophile.

Novembre 1591. — Mai 1592.

Au mois de novembre de l'année 1591, la pauvre Normandie servit de nouveau de champ de bataille aux armées, et l'on vit l'heure où, sous les murs de Rouen, allait se décider le soft, non-seulement de la province, mais de toute la France. Au mois de mai précédent, sur les instances de Groulart, sur les promesses d'argent faites par la Cour, le roi avait résolu d'assiéger Rouen. La désunion des chefs, le mauvais état des remparts, l'insuffisance des munitions pouvaient alors faciliter la prise de cette place si importante. Mais Henri, après avoir reçu à Dieppe quelques renforts d'Angleterre, était reparti

au-devant des reîtres qu'on lui amenait d'Allemagne. Au lieu de revenir aussitôt sur Rouen, selon sa promesse et son intérêt, il s'oublia dans de nouvelles amours auprès de Gabrielle d'Estrées. Ces retards, le temps qu'il mit encore à reprendre Noyon, sauvèrent les Rouennais. Villars, habile et vaillant capitaine, prit le commandement de leur ville : la population, bien dirigée par lui, naturellement courageuse, répara les brèches des remparts, en éleva rapidement de nouveaux, détruisit sans regret tout ce qui pouvait nuire à la défense, tira du Havre d'abondantes provisions. Un grand nombre de ligueurs de la Haute-Normandie, la noblesse du pays de Caux notamment, se jetèrent dans la place, si bien que l'armée du roi, enfin venue à Rouen, ne l'investit que le 41 novembre, « avec des incommodités infinies; » il y avait plus de gens de guerre dedans que dehors (1).

A cette résistance inattendue, la mauvaise humeur du roi s'en prit tout d'abord au Parlement qui lui avait conseillé l'entreprise. De tout temps, l'usage fut de rendre « garans ceux qui font des ouvertures aux roys.» Henri envoyait à Caen messagers sur messagers pour sommer la Cour de fournir sans retard les cinquante mille écus promis par elle, et commander à Groulart de se rendre à l'armée en compagnie de MM. de Motteville et de Lanquetot, de la Chambre des comptes. En même temps, des lettres de Biron exigeaient de Pont-Audemer, de Caen, de Bayeux, des secours en draps, linge et effets de campement. Il fallut dix jours aux Caennais pour réunir cent paires de

⁽¹⁾ Mém. de Groulart, ch. III.—Houel, Annales des Cauchois, t. III, p. 278. Rouen s'imposa un écu par muid de vin. Le Parlement ligueur, et la Chambre des comptes firent des dons volontaires.—Mémor. de la Chambre des compt. 4594-1592, f°s. 92, 93, 97. Archiv. de la Seine-Inférieure.

draps, cent couvertures et trente paillasses. Les Bayeusains, dont la contribution était moitié moindre, eurent moitié plus de peine à l'acquitter. « La ville, répondaient-ils, est pauvre et dénuée de semblables ustensiles, et à grandes peines en sommes-nous venus à bout.» Le roi ne s'en plaignait pas moins de ces retards, et traita même les échevins de Caen en termes fort rudes (1).

Le commerce était si bas qu'on ne put trouver dans le port un navire à fréter pour Dieppe. Groulart, pour se rendre à Rouen, dut prendre la route de terre. N'avançant qu'avec lenteur, au milieu de périls continuels, il fut douloureusement affecté à la vue de tous ces petits châteaux qui, « malgré les arrêts de la Cour, » tenaient encore pour la Ligue et le contraignaient, lui premier président, à prendre des chemins détournés. Parti de Caen le 18 décembre, il n'atteignit Louviers que le 24, ayant mis huit jours à faire trente lieues. Là, des lettres de M. d'Incarville lui annoncèrent que Chiverny, celui-là même qui avait obtenu les sceaux, déjà offerts à Groulart pendant le siége de Falaise, et qui s'était montré depuis si hostile au Parlement, étant fort mal en Cour et en danger de perdre sa charge, voulait au moins en sauver le prix; il offrait au premier président de la lui céder pour quarante mille livres comptant. M. d'O appuyait la négociation, et promettait à Groulart qu'il rentrerait dans ses fonds en moins d'un an. C'était la seconde fois qu'on lui faisait cette proposition, et, tout en s'acheminant sur Rouen, il la retournait dans son esprit, ne sachant trop si elle était

⁽⁴⁾ Mém. de Groulart, ch. III. Arch. de la ville de Caen, reg. 30, lettre de Biron, f°. 210; délibération des échevins, f°. 212-220; lettre du vicomte et des gens du roi, de Bayeux, f°. 223; lettre d'Henri IV, f°. 226. Sully, Économies royales, ch. xxxIII.

sérieuse ou si l'on ne voulait pas le tenter. Arrivé au camp, il trouva les choses changées de face, et Chiverny rentré en faveur. Il crut devoir néanmoins s'en expliquer avec le roi; il lui dit qu'il avait bien découvert la ruse du chancelier, mais qu'il ne voulait pas s'élever par de tels moyens à ces hautes fonctions. Le roi répondit, comme toujours, qu'il approuvait fort sa conduite et la récompenserait. Il ne reçut rien, et dut faire dès lors cette réflexion, consignée plus tard dans ses Mémoires: « Les affaires de Cour ne se peuvent traiter qu'avec artifice, qui sont fort éloignez de mon naturel. »

Son séjour au camp fut triste, plein de troubles et d'ennuis. Les gens de guerre montraient peu de déférence envers les magistrats. Groulart remarquait, dans l'armée royale elle-même, aplusieurs traistres qui espioient surtout les gens de robes longues, contre lesquels il semble que toutes leurs menées soient dressées. » La conduite du roi n'était guère moins étrange. Par un singulier caprice, il voulut à plusieurs reprises emmener aux tranchées Groulart, qui s'en défendait avec bon sens, sur ce qu'ignorant la profession des armes, il ne pourrait dire si les travaux étaient bien ou mal faits, et que, s'il y était blessé, il servirait de moquerie aux ennemis. Le roi, soit fantaisie bizarre, soit malin désir de mettre un premier président dans une position ridicule, n'en insistait pas moins. « Sire, lui dit enfin Groulart, ne désirez-vous pas être tenu et reconnu roi de France?» « Oui, répondit Henri, ne sachant où il voulait en venir. » - « Apprenez donc à chacun à faire son métier. » Le roi, qui se connaissait en heureuses saillies, se prit à rire et ne lui reparla plus de visiter les tranchées(1).

⁽⁴⁾ Mém. de Groul., ch. III.

Le siége n'avançait pas. Des hauteurs environnantes, Groulart put contempler cette ville courageuse, où la Ligue se défendait avec tant d'éclat; représentant du Parlement royaliste, il put voir, en tête des processions qui sillonnaient les rues, les conseillers au Parlement ligueur vêtus de robes noires, en signe de pénitence, « afin d'inciter le peuple à dévotion », à prier Dieu qu'il lui plût « envoyer heureux succès aux affaires de la France (1). » Malgré les opinions et les intérêts différents, il dut reconnaître leur énergie à réprimer les conspirations, à les déjouer, à veiller eux-mêmes aux portes de la ville (2). Des deux côtés, magistrats et capitaines déployaient, par les armes ou par la pensée, sur les remparts ou dans les délibérations, tout ce qu'il y avait en eux de courage, de dévouement, d'abnégation.

Le plus souvent, Groulart, qui ne perdait pas une heure, assistait au Conseil royal (3) ou prêtait une oreille attentive aux propos qu'on tenait dans le camp. Il y avait entendu, avec grand scandale, le cardinal de Bourbon, blâmer les actions du roi et semer la division entre ses serviteurs, « prenant pour subject la religion et estant à ce poussé par ces âmes foibles qui ne peuvent gouster l'obéissance qu'on doibt à son prince, de quelque religion qu'il fasse profession. » L'esprit hostile du cardinal était depuis long-temps notoire; il l'avait montré à Louviers en plein Conseil. Groulart n'en avertit pas moins le roi, comme d'une découverte, le suppliant de ne point dire qui l'avait si bien informé. Le Béarnais n'eut garde d'humilier Groulart, en lui déclarant que.

⁽¹⁾ Reg. du Parlem. ligueur, 26 sept. 1591.

⁽²⁾ Ibid., 7 janv. 4594. De Thou., liv. I, chap. 11, passim.

⁽³⁾ Arch. de la ville de Caen; reg. 30, fo. 207 et suiv.

depuis six mois, il savait parfaitement à quoi s'en tenir. Tout au contraire, il se montra très-reconnaissant de ce qu'il ne lui avait point célé une telle affaire, et se leva même de son lit pour l'embrasser.

Groulart, un peu dépaysé au milieu de ce monde de la Cour, n'y demeura pas long-temps, et revint à Dieppe, où le gouverneur, de Chattes, le reçut avec une bienveillance infinie. Il avait hâte de retourner auprès de ce Parlement dont il se sentait l'âme; mais les vents d'ouest soufflaient avec tant de violence que, pendant trois mois, aucun navire ne put prendre la mer. Du 15 janvier au 4 avril, Groulart fut contraint de rester à Dieppe, prisonnier des vents, mais non pas inactif (1).

Pendant son absence, que devenait le Parlement? Dans ce que nous savons de ses actes durant cette période, la personnalité la plus puissante qui s'y produise est encore celle de Groulart. C'est toujours lui que l'on craint ou que l'on invoque; sans lui, rien ne se fait; tout marche par lui. Pendant son séjour à Caen, dans ses voyages en Cour, par ce qu'il accomplit, ce qu'il empêche, ce qu'on n'ose faire sans lui, brille cette incontestable vérité: qu'il était le plus puissant ressort du Parlement, le plus grand personnage et en même temps le plus actif, le plus entreprenant, le plus courageux de la province. Pendant ces quatre années, une seule chose lui a manqué, une force militaire au service de ses résolutions et capable de les accomplir.

Cette influence de Groulart parut bien à propos d'un procès, alors pendant, entre les échevins et l'Université. A la suite des discordes religieuses et par le malheur des

⁽⁴⁾ Mém. de Groul., ch. III.

temps, notre Université était bien déchue de son antique splendeur. Les élèves étaient rares; les bons maîtres plus rares encore. Les suppôts, presque tous étrangers à la ville, n'y faisant que passer, ne prenaient point à cœur de soutenir la renommée de l'enseignement et la gloire acquise par leurs prédécesseurs. Malgré d'heureuses exceptions, celle de Jean Roussel, par exemple, cette décadence était le sujet des plaintes générales, et lorsqu'en 4584 (24 avril), Henri III permit, par lettrespatentes, de lever six deniers par minot de sel vendu dans tous les greniers de la province (1), on affecta ces revenus à la restauration de l'Université. Une commission (2), chargée de ce soin, choisit elle-même les nouveaux professeurs. Dans un réglement rédigé par elle, approuvé ensuite par le Parlement (22 août 1586), elle établit que, chaque année, au 1er. septembre, ces professeurs comparaîtraient devant le bailli et les échevins de Caen, leur rendraient compte de leurs travaux et seraient, suivant leur mérite, ou continués dans leur charge ou remplacés. Nommés et destitués par le Corps de ville, le recteur n'avait aucune autorité sur eux, si ce n'est d'exiger qu'ils prêtassent serment entre ses mains. Aussi cherchait-il, par tous les moyens, à ressaisir son pouvoir.

Or, au mois de septembre 1591, comme il se trouvait dans la caisse municipale une certaine somme provenant de l'impôt sur le sel, on résolut de l'employer à

⁽⁴⁾ Huet, dans les Origines de Caen, p. 276, dit que l'impôt frappait seulement le grenier à sel de Caen; mais les registres de l'Hôtel-de-Ville disent tous les greniers de la province. Voyez aussi, au sujet de l'Université, M. de Bras, Antiquitez, etc.

⁽²⁾ Elle était composée de MM. Le Jumel, de Lisores, Anzeray, membres du Parlement, et Jean Vauquelin, lieutenant-général au bailliege de Caen.

l'achat d'une maison construite et employée jadis à usage de collége, puis abandonnée, transformée en magasin, et que le secrétaire du roi, de Vienne, cherchait à revendre. C'était le collége du Mont, dont on peut lire l'histoire dans les Origines de Caen. Les échevins l'achetèrent, et se mirent en quête de bons professeurs. Il s'en trouvait alors de très-capables, avant enseigné même à l'Université de Paris, avant les troubles de la Ligue, et entre eux tous, un Me. Claude Collin, ancien professeur de lettres grecques, qui fut désigné comme principal, fonction qu'il avait déjà remplie au collége Ste.-Barbe à Paris. Reçu par les échevins, il se présenta au recteur pour prêter le serment ordinaire. Mais le recteur refusa de le recevoir, et, à l'appui de son refus, présenta une requête à la Cour, prétendant qu'à lui seul appartenait le droit d'acquérir le collége et d'en nommer le principal. Les échevins répondirent que la véritable raison de son refus, c'était la crainte, pour le collége du Bois, où il demeurait et professait lui-même, de la concurrence d'un nouveau collége muni de savants maîtres et d'un habile principal. Le procès fut porté devant le Parlement (1).

Groulart et la Cour, peu favorables au Corps de ville, prétendirent de leur côté que, l'acquisition du collége se faisant avec les deniers du roi, c'était au roi d'en nommer le principal et les régents. Comme tout présageait un arrêt contraire aux prétentions des échevins, ceux-ci résolurent d'assurer leur succès par quelqu'autre moyen. Ils imaginèrent d'obtenir des lettres-patentes du roi, évoquant à lui le procès, con-

⁽¹⁾ Arch. de la ville de Caen; reg. 30, f°. 207. Huet, Origines de Caen, p. 276.

firmant leur privilége et validant leur choix. Ils rédigèrent eux-mêmes, en grand secret, le modèle de ces lettres, et envoyèrent en Cour un député, avec mission de travailler non moins secrètement à les faire ratifier.

Au premier abord, ils purent croire à la réussite de leurs manœuvres. Le procureur syndic, Le Sage, fut bien accueilli au camp de Rouen. Biron, que l'envoi des provisions avait mis en plus belle humeur, lui dit que « ceux de Caen étoient gens de bien » et qu'il voulait leur faire tout plaisir. D'O, de Vienne, plusieurs autres, promirent également leur appui; il n'est pas jusqu'à La Vérune, alors au camp et cherchant à se donner de l'importance, qui ne lui dît de ne point « étourdir » le roi pour si peu, et que lui, « estant avecque Sa Majesté, le lui expliqueroit mieux.» A tout cela il n'y avait qu'un obstacle, mais bien grand, la présence de Groulart, très-résolu à ne point laisser passer les lettres-patentes et moins encore celles d'évocation. Cette seule présence anéantissait de frayeur le pauvre Le Sage : ses lettres aux échevins en sont toutes frissonnantes. Il ferait bien quelque chose «n'estoit que M. le Premier Président est par de cà et assiste au diet Conseil... Il est impossible de rien faire qui vaille pendant qu'il y sera.... sy mon dict sieur le Premier Président se survenoit par de cà, peut estre obtiendroit-on tout ce qu'on demande. » Les réponses des échevins ne sont pas moins timides : ils n'osent parler de Groulart qu'en termes couverts : « Si le seigneur du quel escripvez, s'absente du Conseil, vous essayerez d'obtenir... lesdites expéditions... pour le moins lettres de validation de ce qui a esté jusqu'ici négocié. » Toute cette trame s'ourdissait dans l'ombre, du 1er. au 4 janvier 1592. Le 9, Le Sage eut comme une lueur d'espérance.

« J'ay entendu que M. le Président se partiroit de ceste court pour s'en aller à Dieppe, de quoy je suis bien aise (1). » Espoir trompé; cette négociation, menée avec tant d'art et de prudence, ne put réussir. Il fallut plaider. Le 18 avril 1592, un membre du Corps de ville, M. de Cahaignes, avança quatre livres à M°. Bouchard, avocat, pour plaider à la Cour contre les suppôts de l'Université, et une livre à Me. Baudry, plaidant pour les bourgeois associés de l'échevinage dans cette acquisition (2). Enfin, intervint un arrêt décidant que ce collège, étant acheté des deniers du roi, il prendrait le nom de collége royal du Mont (Regiomontanus), et que les chaires seraient à la nomination du roi. Quant à Claude Collin, le professeur appelé de Paris, par exception à cet usage que les petits sont victimes des débats des puissants, il ne perdit rien à ce procès; au lieu d'être nommé par les échevins, il le fut par le roi et s'acquitta si bien de sa charge qu'en peu de temps son collége compta vingtdeux pensionnaires et plus de huit cents externes. C'est dans ces brillantes conditions qu'en 1607 il le remit, non sans peine, aux mains des Jésuites (3).

On a vu que Groulart, parti du camp royal, était retenu à Dieppe par les vents contraires. Pendant ce temps-là, durait toujours le siége de Rouen, l'un des plus beaux

⁽¹⁾ Arch. de la ville de Caen, reg. 30, fo. 210 et suiv.

⁽²⁾ Reg. de la ville, 30, fo. 285.

⁽³⁾ Origines de Caen, p. 277. Dès le principe, on signale entre le collége du Mont et le collége du Bois une rivalité jalouse. Le 27 février 1593, Groulart dénonce au Parlement que les principaux régents des deux colléges s'invectivent dans leurs discours et « qu'ils estoient tellement en combustion qu'ils estoient aux termes d'en venir aux mains, » On les fit appeler pour leur interdire toute déclamation, représentation, thèse, sans ordre de la Cour. Reg. sec., 27 février 1593.

qu'offre l'histoire de cette guerre après le siège de Paris; Rouen, la ville aux longues et courageuses résistances, ne démentait pas sa renommée. Les troupes régulières du roi, les Allemands, les Anglais dont les chefs tenaient à honneur de ne céder en rien à l'intrépidité française, trouvaient de rudes adversaires dans ces bourgeois qui, déposant l'aune pour saisir l'arquebuse, se battaient comme de vieux soldats. Enfin, lorsque Henri crovait au moins triompher d'eux par la détresse et la faim, il apprend que le prince de Parme venait une fois encore lui arracher la victoire. Nous ne pouvons que mentionner les opérations de cette courte, mais brillante campagne, où le succès plana tour-à-tour sur les deux armées; la hardiesse des uns, l'habileté consommée des autres, les attaques fougueuses et les marches savantes. On y vit en présence le système de la guerre faite avecle seul courage, comme on la faisait au moyen-âge, comme on la faisait encore en France, et celui de la guerre de stratégie dont les Farnèse posaient alors les règles (1.) Toutes ces opérations furent, pour les membres des Parlements, la cause de longues émotions, et fit battre leurs cœurs d'espérance ou de crainte, au contre-coup des événements; mais plus qu'aucun d'eux, Groulart, resté à Dieppe, sur le théâtre de la guerre, suivit avec anxiété ces mouvements des armées au milieu desquelles il se trouva même enveloppé.

Le roi, qui s'était porté d'abord à la rencontre des Espagnols, avait dû battre en retraite devant eux: blessé à Aumale, il s'était reployé sur Neufchâtel et de là sur

⁽⁴⁾ Parmi les historiens modernes qui ont traité ce sujet, il faut citer M. de Challambert. Hist. de la Ligue, ch. xvi.

les environs de Dieppe, sur St.-Aubin, où Groulart possédait une belle maison de campagne, que les ligueurs avaient respectée, soit pour le rendre suspect à son parti, soit par un de ces ménagements moins rares qu'on ne le croirait au milieu même de guerres civiles. Le roi vint y loger (8 fév. 1592) et presqu'aussitôt demanda Groulart auguel il fit bon accueil. Malgré la douleur assez vive que lui causait sa blessure, il se promenait par la chambre, gardant cette gaieté d'humeur qui faisait le fond de son caractère et soutenait la force de son âme : « Je veux, dit-il en souriant à Groulart, vous donner à dîner chez vous lundi. » L'idée était plaisante. Mais le lundi il avait bien d'autres affaires en tête. Le prince de Parme tournait vers Dieppe, et il forca le roi, qui ne jugeait pas prudent de courir devant cet habile adversaire la chance d'un deuxième combat d'Arques, à décamper de grand matin.

Son départ laissa Dieppe dans une périlleuse situation. Quand on y sut que l'armée catholique avait pris Neufchâtel, on ne douta point qu'elle ne vint assiéger la ville et ne l'emportât d'assaut. Chacun était sur le qui vive, Groulart plus que personne. Malgré sa santé débile et une fièvre violente, il assemble chez lui le gouverneur et les autres chefs, décide avec eux de faire bonne défense et d'incendier le Pollet à la première apparition de l'ennemi. Mais le prince de Parme et Mayenne, préférant, plutôt que de risquer une bataille, laisser l'armée royale se consumer au siège de Rouen, qu'on venait d'ailleurs de ravitailler, rebroussèrent chemin et firent semblant de vouloir prendre St.-Esprit-de-Rue, sur les frontières de Picardie.

Cette ville, en effet, ne fut pas attaquée. Le prince de Parme était logé dans les environs, et la plupart des seigneurs de son armée dans Abbeville, entre autres, de Bassompierre qui, tout récemment, avaitsauvé du pillage la maison de Groulart (1). Celui-ci fit entendre au roi que, s'il le trouvait bon, sous prétexte de remercier Bassompierre, il enverrait Doublet, son secrétaire, qui rapporterait ensuite ce qu'il pourrait remarquer : le roi y consentit, et l'on reçut par là beaucoup de bons avis. Aussi Groulart, en consignant ce succès dans ses Mémoires, ajoutet-il: « Aux armées, il se commet, faute de bons espions, de grands traits de clerc d'armes » (2). Mais bien que cet usage des espions, toujours existant, n'ait jamais été plus fréquent qu'à cette époque, peut-être ne voudraiton pas que le loyal président, habitué à marcher au grand jour, fût entré dans ces voies obscures, couvrant ainsi d'un faux semblant de politesse l'espionnage de son valet. On aime mieux le voir seul, mais portant, pour ainsi dire, tout le Parlement avec lui, mettre en accusation Palleseuil, le gouverneur qui, par lâcheté, avait laissé prendre Neuchâtel. Il l'aurait condamné: mais de Bouillon, celui qui fut fait maréchal de France, s'y opposa « d'autant qu'il estoit huguenot et qu'ils se sçavent parer les uns les autres à point nommé » (3). Enfin, le 4 avril, le vent, devenu plus favorable, permit à Groulart de s'embarquer pour Caen, sur le navire d'un capitaine nommé Clémence. Il prit terre à Ouistreham et le lendemain entra à Caen « d'où, disait-il, il sera difficile de me tirer de long-temps, » parole de voyageur mécontent et fatigué, mais qui montre aussi combien il était loin encore de prévoir une heureuse solution des affaires.

⁽¹⁾ C'était le père du maréchal de Bassompierre qui joua un assez grand rôle sous Louis XIII.

⁽²⁾ Mém. de Groul., ch. xII.

⁽³⁾ Mêm. de Groul., ch. xi.

Cette désolante incertitude envahissait l'esprit des plus habiles, et nul n'aurait pu dire où l'on allait. Il n'y avait même plus de mouvement. Le prince de Parme s'était retiré: Henri abandonné de la majeure partie de son armée et de toutes les troupes étrangères, incapable de rien entreprendre, consacrait ses loisirs à Gabrielle d'Estrées. On bataillait encore dans quelques provinces; mais il devenait de jour en jour plus évident, après le peu de résultat de tant de combats, de la bataille d'Ivry, des siéges de Paris et de Rouen, que la question ne serait pas tranchée par les armes. On voyait bien, comme moyen suprême de salut, l'abjuration de Henri; ses conseillers les plus intimes le pressaient de s'y résoudre, lui peignaient l'Union presqu'invincible; un tiers-parti grandissant tous les jours, et pouvant ruiner tout-à-coup ses dernières espérances. Mais ni ces conseils, ni les stériles efforts de trois laborieuses campagnes, ni cet avenir gros de périls ne pouvaient encore briser ce génie impérieux. Sans repousser l'idée d'une abjuration, il ne décidait rien et différait toujours.

Tandis que la guerre languissait ainsi sur le champ de bataille, elle se continuait entre les pamphlétaires, plus vive, plus ardente que jamais. Dans ces temps où les journaux étaient inconnus, c'est par des pamphlets qu'on remuait les masses. Ces petits livres, de quelques feuillets, imprimés à la hâte, ornés parfois de grossières figures, étaient répandus quotidiennement par milliers d'exemplaires. Les réformés avaient les premiers deviné et mis en œuvre cette puissance de la presse. Henri IV la connaissait bien; il avait soin de donner souvent une sorte de bulletin de ses opérations et de l'envoyer aux Parlements, avec ordre de le faire imprimer et distribuer à profusion. Parmi les villes où se composaient et d'où

l'on répandait ces écrits, Rouen et Caen étaient au premier rang. Là on défendait la Ligue, ici on l'attaquait.

A Caen, deux imprimeurs bien connus, Lebas et le Chandelier, travaillaient presque journellement à la publication de pamphlets anti-ligueurs. Il en paraissait en prose, en vers, en français, en latin, sous toutes les formes, dans tous les goûts. Chaque événement en faisait éclore trois ou quatre. A peine étaient-ils imprimés que les colporteurs parcouraient les rues, les annonçaient au public et en criaient le sommaire. C'est ainsi qu'on avait chanté la victoire de Montpensier sur les Gauthiers, qu'à la mort de Henri III, on avait vendu les Larmes à la mémoire du roi. Les frères d'Agneaux, traducteurs de Virgile, firent déplorer à leur Muse les malheurs de la France. Après la bataille d'Ivry, ce fut une explosion de dithyrambes. Une ode de du Bartas, entre autres, fut imprimée à Caen. A côté des poésies paraissaient les brochures politiques, un Discours sur la mort du Roi et le scandale qu'en a l'Église, un autre sur l'obéissance due au Prince, ouvrages où l'expression, forte, énergique, inspirée, s'élève parfois à une haute éloquence. On ne publiait pas moins d'ouvrages de polémique religieuse. Le curé de St.-Eustache de Paris, Benoist, faisait imprimer à Caen des brochures qui sentaient bien un peu l'hérésie, et où il ne paraissait pas convaincu des erreurs des réformés. La lecture de tous ces pamphlets est ce qui révèle le mieux l'esprit de l'époque, et le mouvement des idées (1). Ne pouvant nous arrêter sur tous, il en est un que nous examinerons plus en détail, parce que son

⁽⁴⁾ Nous donnons en pièce justificative l'indication des brochures venues à notre connaissance.

origine caennaise est constante, et que son auteur, homme d'une certaine réputation, l'a dédié à Groulart. C'est Le Doux Satiric, ouvrage de Denis Pourée, médecin de Caen, qui le fit imprimer vers 1592.

Il commence par un éloge de Groulart, éloge que nous reproduirons, car il est vraiment mérité: « Si tous ceux, lui dit-il, qui tiennent ou ont tenu rang en ceste monarchie depuis vingt ans en ca avoient eu autant de sainctes intentions à la conservation d'icelle comme vous, Monseigneur.... elle ne se verroit maintenant ni si honteusement despouillée de son ancienne splendeur, et la majesté de nos roys n'auroit été tant iniquement profanée par les dernières révoltes; ains plutost elle seroit superbementrestablie en sa grandeur, et nos souverains seroient respectez, comme ceux qui regnoient durant l'heureuse saison de nos ancestres » (1). Puis Le Doux Satiric commence son œuvre. Dès les premières pages, il est aisé de voir quel dessein l'inspire et à qui il fait allusion. Il s'attaque à ces hommes indécis qui, « se pensans maintenir d'une part et d'autre, ne se declarent ouvertement: » « Vrayement, s'écrie-t-il, les gens de bien ne leur en donneront jamais de louange; car, d'une part, il faut que ce soit la crainte de perdre leurs biens ou une extresme envie de faire leur profit de tous costez et de pescher (comme l'on dit) en eau trouble qui leur fait couver ce venin, qui ne pourra finalement éclorre que leur ruine ou, à tout le moins, qu'un mespris pour eux, desdeux partys, à leur infamie » (2). Ces paroles n'étaient pas sans hardiesse dans une ville où manifestement le tiers-parti comptait de nombreux adhérents, et l'on peut y

⁽¹⁾ Le Doux Satiric, p. 4.

⁽²⁾ Le Doux Satiric, p. 43.

reconnaître une allusion au plus puissant de tous , à La Vérune.

«Il n'est point, poursuit l'auteur, il n'est point loisible à un sujet d'estre sans se déclarer. » Si grande était alors l'exaltation des esprits que Pourée enveloppe dans sa condamnation les parents assez mauvais citovens pour ne point s'armer contre leurs enfants. Il cite, par une amplification de rhéteur, les farouches Romains immolant leurs fils à la raison d'État: « Pères, qui vous estes tant oubliez, si vous aviez pris exemple sur ces vertueux et illustres hommes ,... vous n'auriez encouru la vergogne et ne seriez tombez dans la faute dont vous rougirez éternellement! Meschans pères, la raison vous a bien manqué! l'infidélité vous a trop suivis (1). » Ainsi, dès ce temps-là, ce dangereux despotisme des idées de l'antiquité, qui, deux siècles plus tard, endurcit à la cruauté politique les cœurs de tant de Brutus, asservissait déjà les esprits, et des chrétiens s'indignaient de ce que des chrétiens gardassent encore quelque chose d'humain. Et ce n'était pas là une voix perdue dans les bruits de la foule. Ces principes, cent autres voix les proclamaient, et, dans le Parlement de Caen lui-même, on avaitvoulu les transformer en loi. Un conseiller se récusant un jour pour ne point condamner un de ses parents, alors accusé, on voulut décider que, pour raison d'amitié ni de famille, on ne pourrait pas se récuser quand il s'agirait de ligueurs. Par bonheur, ces sentiments se déracinent difficilement du cœur de l'homme, et de nombreuses et belles actions, amis épargnés, parents défendus et sauvés, malgré la différence des partis, donnaient à ces doctrines un heureux démenti.

⁽⁴⁾ Le Doux Satiric, p. 25.

Mieux vaut l'exemple tiré de l'histoire romaine et cité par Pourée à ces hommes qui, par mollesse ou frayeur, s'enfuyaient loin des villes menacées, «comme ceux qui, ne jugeant pas bien en plaine campagne de quel costé doibt tirer l'orage, se pensent garantir aux lieux où le ciel est le plus serein; sur lequel toutefois les orageux nuages roulant incontinent, ils se trouvent sous la pluie aussitôt qu'ils la pensent éviter. Aussi les généreux Romains ne se servirent jamais de ce moyen et n'ensevelirent sous la crainte la générosité de leur courage, au temps que leurs plus redoutables ennemis triomphoient de leur patrie et bastyssoient des trophées de leurs ruines » (1). Ce sont là de belles pensées, exprimées dans un beau style auquel le XVIIe. siècle ajoutera moins qu'il ne retranchera, tant il est vrai que c'est la passion qui échauffe et féconde l'éloquence. Il semble qu'elles étaient alors une seconde et non moins vive expression du blâme infligé par le Parlement aux conseillers timides qui l'avaient abandonné au plus fort du péril. Après une admonestation à peu près semblable à la noblesse, le traité se termine par une aspiration vers la paix, suivie de ces mots: Laus Deo!

Nous nous sommes arrêté à ce pamphlet, parce que, dédié à Groulart, il fut très-certainement inspiré par lui et peut servir à révéler ses pensées. Il serait trop long d'exposer les réponses que prodiguèrent les ligueurs; mais nous ne pouvons passer sous silence une brochure sagement pensée, fortement écrite, qui, sans avoir été composée ni imprimée à Caen, au moins publiquement, y fut très-répandue, Le Francophile (2). On a vu

⁽⁴⁾ Le Doux Satiric, p. 27.

⁽²⁾ Le Francophile, pour très chrestien, très magnanime et très

que le Parlement, malgré les promesses de pardon du roi, conservait une arrière-pensée de vengeance, et repoussait avec une rudesse inflexible les officiers, juges, conseillers même qui, après avoir failli, se ralliaient à la cause de Henri IV, mesure trop rigoureuse, de plus impolitique; car elle ne tendait à rien moins qu'à prolonger la lutte et à priver le roi des services d'une bonne moitié de ses sujets. Le Francophile réprouvait cette rigueur : «Sont vertus également royalles de vaincre et de pardonner, disait-il au roi, comme aussi tous vos Parlemens, toutes vos Cours et toutes vos justices ordinaires s'y doivent rendre faciles et ne point retarder les effets excellents de cette royalle libéralité ni de ce royal bienfaict. C'est chose, Sire, qui importe à la grandeur et à la dignité de vostre Majesté, au bien de vostre Estat et à la candeur de vostre foy, que ces grâces, que ces paroles royalles de pardon, de restablissement, de restitution soient toujours royallement, c'est-à-dire, en toute rondeur et vérité, exécutées et accomplies. Et ici il m'échappera de dire à ceux qui s'y rendent, contre la volonté du prince, mal aisez et mal traictables, qu'ils doivent possible plus au hasard, au lieu, au temps d'avoir été exempts de ceste contagion, et que, s'ils se fussent trouvez enveloppez dans les mêmes incommoditez que ceux contre lesquels ils exercent des jugements si critiques, et desquels ils regardent l'affliction avec des yeux, un front et des sourcils si sévères, ils s'y fussent trouvez aussi empeschez. Qu'ils se souviennent qu'ils sont hommes, sujets à trébucher et à faillir comme les autres, et

belliqueux prince, Henri Auguste IIII, roy de France et de Navarre, contre les conspirations du Roy d'Espagne, du Pape et des rebelles de France, avec permission de Sa Majesté. MDLXXXXII.

que, dans cette excellente méditation, ils détendent et détrempent ces plus qu'humaines rigueurs. » Le bon sens et la générosité tenaient ce noble et beau langage, digne d'être entendu non-seulement par Groulart et par le Parlement, mais par quiconque a le malheur de vivre dans un pays divisé et dans un temps de révolutions. La haine est mauvaise conseillère: elle ouvre la porte aux misères; elle s'oppose à ce qu'on la ferme jamais. Le Francophile terminait, comme Le Doux Satiric, par une exhortation à la paix. Attristé par le récit de tant de malheurs, on aime à saluer cette bonne pensée, commençant à germer et à fleurir dans l'esprit des hommes de bien qui, ne voyant d'aucun côté ni la justice absolue ni le salut de la France, appelaient la concorde à leur aide, et cherchaient à se réunir par une transaction, en adoptant ce qu'il se trouvait dans l'un et l'autre parti de salutaire et de juste.

CHAPITRE VIII.

Caractère de la guerre civile en Normandie, à partir de 1592. -Surprise de Pont-Audemer par les Ligueurs. - Travaux de fortification à Caen. - Achat de canons en Angleterre pour le compte de la ville. - Caen menacé du passage d'un corps d'armée anglaise. - La peste sévit en Normandie. -Multiplicité des assassinats politiques et privés; assassinat de François du Halot par le marquis d'Alégre - Création d'une charge de grand-prévôt pour réprimer les brigandages. - Convocation des États-Généraux de la Ligue : députés élus en Normandie; arrêt du Parlement relatif à cette convocation. - Procès devant le Parlement entre les habitants et des marchands anglais. - Situation des esprits dans la ville; querelle entre les habitants et la Cour des aides. -Expédition du ligueur du Tourps dans le Val-de-Saire; sa tentative sur Cherbourg. - Le duc de Montpensier vient à Caen; incidents qui signalent sa réception; il siège au Parlement; discours de Groulart. - Le roi se décide à s'occuper de sa conversion; Groulart est appelé à la Cour. -Il assiste à l'abjuration du roi ; détails qu'il rapporte dans ses Mémoires. - La nouvelle en arrive à Caen ; joie qu'elle v excite.

Juin 1592 — Juillet 1593.

Une sage transaction, avons-nous dit, apparaissait de plus en plus comme l'unique remède à la désolation des guerres civiles, et c'est vers ce but qu'allaient tendre désormais tous les efforts des hommes honnêtes et vraiment politiques. On était alors au mois de juin 1592, et plus d'une année encore s'écoula avant que les chefs des deux partis, continuant d'immoler à leur ambition personnelle le repos de la France, parlassent sérieusement de la paix. C'est une nécessité fatale pour l'intelligence humaine d'éprouver certaines idées au terrible creuset de la guerre; mais, une fois l'épreuve faite et la vérité démontrée, on ne doit plus pardonner d'inutiles combats. Cette cruauté opiniâtre donne à la période qui va suivre un caractère affligeant et odieux. Il nous faudra, avant d'atteindre la paix, passer encore de longs mois entre le pillage aux champs et la peste dans les villes;—partout le crime et la misère.

Pour la grande guerre, il y avait eu, après la levée du siège de Rouen, une trève tacite et forcée; mais les hostilités de ville à ville, de château à château, de compagnie d'arquebusiers à bande de soudards, continuaient sans relâche. La mêlée était si confuse qu'on n'y distinguait plus les royalistes des ligueurs, et, à vrai dire, les uns et les autres n'étaient guère que des brigands, comme autrefois les routiers et les tard-venus: Le désordre devint si épouvantable que le roi écrivit au Parlement de commander aux prétendues compagnies royales de se rendre à son armée, sinon « qu'il leur fust courru sus, comme aux plus criminels ennemis de Sa Majesté, pour estre taillés et mis en pièces » (1). La trahison du gouverneur de Pont-Audemer, Haqueville, qui livra sa place à Villars (3 juillet 1592), raviva toutes les craintes de la Cour. Plus que jamais Groulart et La Vérune travaillèrent à mettre Caen en bon état de défense. On dressa des plans: un ingénieur royal fut

⁽⁴⁾ Reg. secr., 3 sept. 1592.

appelé; les travaux commencèrent (1); on travaillait surtout depuis la tour Chatimoine jusqu'à Vaucelles; c'était la partie la plus faible de la ville. Jamais on n'avait déployé activité si grande. On sent que le Parlement était derrière les bourgeois et les pressait. Ils leur fallut, bon gré, mal gré, fournir l'argent nécessaire, se mettre eux-mêmes à la besogne ou faire travailler par d'autres aux ouvrages de défense (2). Qui s'y refusait était mis en prison et frappé d'une grosse amende. La règle était sévère et ne souffrait pas d'exceptions (3).

Les remparts construits, il fallut les armer. La ville avait déjà voté l'achat de dix-huit canons; chaque corporation devait fournir le sien. Mais ces canons étaient encore plus difficiles à trouver que l'argent nécessaire à leur paiement.

- (1) Plan de la ville, dressé par Pierre Gondouin et payé 20 écus. Arch. de la ville, reg. 31, f°s. 5~6. L'ingénieur royal était « noble homme Guillaume du Couldray, sieur du Boys. » Ibid., f°. 45. V. Reg. 31, f°s. 276, un plan de défense rédigé par La Vérune lui-même; Reg. 31, f°s. 1, 2, 5, 6, 45, 440. Origines de Caen, ch. vii, p. 43. Manuscrit de M. Du Feugray. Bibl. de Caen.
- (2) Arch. de la ville, reg. 34, f°. 24. Dans ce même registre sont toutefois conservés deux petits billets très-curieux: l'un de Jacques de Cahaignes, demandant à un échevin qu'au lieu de son frère, on impose un autre bourgeois « lequel a bon moyen d'avancer cette somme... d'autant que la requête ne me semble incivile, parce qu'il n'y va point du dommage de la ville, car la somme n'en sera diminuée, je n'ay faict difficulté de vous la faire. » L'autre est un billet de La Vérune: « M. de Maizet, le sieur de Busenval vous nommera un homme au lieu de Pelletier, son voysin; je vous prye, meltez-le avant que je le signe; car si j'ay une fois signé, je suy résolu de n'y toucher, quant ce seroit pour mon frère. La Vérune. » Ibid. f°. 84, 85.
- (3) Le détail de cette délibération est consigné dans le registre 30, f°. 49. Elle est du 20 mars 4594.

Pour les acheter, deux échevins, munis de lettres du roi, partirent, vers la fin de juillet, pour l'Angleterre. Dès le 7 août, on eut de leurs nouvelles: recus à Windsor, la reine les avait gracieusement accueillis; seulement on ne paraissait pas disposé à leur vendre les canons. Pour triompher de cette résistance, ils priaient Groulart de les recommander à l'ambassadeur français, Beauvoir, et demandaient un cadeau pour appuyer la recommandation. Groulart écrivit la lettre, et les échevins l'envoyèrent au plus vite avec un service de linge de haute-lice qui devait aplanir toutes les difficultés. Les Anglais recurent les présents, et n'en traitèrent pas moins leurs alliés de fort haut. Enfin ils vendirent quelques canons fort cher, en faisant encore payer double droit d'exportation. Les lettres des pauvres députés caennais sont toutes piteuses; on les croirait perdus dans Londres. Il leur fallut y rester quatre longs mois, et c'est le 11 décembre seulement que les canons si désirés et payés si bon prix furent déposés à l'Hôtel-Dieu (1).

A ce moment même où les lettres des envoyés disposaient si mal les esprits à l'égard des Anglais, un bruit fut répandu que cinq mille hommes de leurs troupes allaient débarquer à Ouistreham et passer par Caen. Déjà Norry avait dù les annoncer à La Vérune (2). Sans retard on fit appel à tous les protecteurs pour détourner ce fléau; on écrivit à d'O, à Beuvron, à Norry, au duc de Montpensier, prince de Dombe, récemment nommé gouverneur

⁽¹⁾ Arch. de la ville, reg. 31, 10s. 38, 61, 62, 416, 451, 160. Leurs lettres sont de curieux specimens de langue normande: « Vous pouvoys pensser que toutes les meschancetés de ce qui peuvent nous faire icy, nous les font et ne savons d'où c'est que sella vient. — Quant pour le faict de nostre canon, etc. »

⁽²⁾ Arch. de la ville, reg. 31, fo. 456.

de la province. « S'ils passent, c'est la ruine de son gouvernement; il n'y faudra plus chercher aides ni tailles ni quoi que ce soit. » La protection la plus puis sante fut quatre cents écus qu'on donna aux Anglais pour obtenir qu'ils débarquassent ailleurs (1). Au lieu de la Normandie, ils ravagèrent la Bretagne, et l'on peut voir, par les lamentables remontrances que firent au roi, en janvier 1593, les États de Bretagne, à quel fléau les échevins de Caen venaient de soustraire leur ville et la province, travaillées déjà par de trop lamentables misères (2).

Pendant la seconde moitié du XVI. siècle, la peste ne cessa point de désoler l'Europe et, en particulier, la Normandie. En 1592, on la signale presque partout (3). A Caen, on en remarqua d'abord plusieurs cas dans la conciergerie de la Cour, où les prisonniers étaient entassés avec le plus grand désordre. Bientôt la ville fut en proie au fléau. Le Parlement avait assemblé tous les médecins pour qu'ils conférassent sur les causes de l'épidémie et les moyens de la combattre. Mais ils déclaraient l'impuissance de leur art et faisaient leur testament (4). Pendant plus d'une année, le fléau con-

⁽¹⁾ Arch. de la ville, reg. fos. 456, 457, 466, 465, 472.

⁽²⁾ Dom Taillandier, Histoire de Bretagne, Preuves, t. III, col. 1557.

⁽³⁾ A Rouen, Reg. de l'hôtel-de-ville de Rouen, 28 janv. 1592;—à Coutances, Le Canu, Hist. des évêques de Coutances, p. 322;—au château d'Arques, Mém. de la Chambre des comptes, 1597, f°. 49. Archiv. de la Seine-Inférieure.

⁽⁴⁾ Notons cependant un ouvrage de Jacques de Cahaignes: De poputaris dysenteriæ natura, causis et curatione, Cadomi, 1592, in-8°. Nous voyons encore dans le Matrologium Medicinæ Facultatis Cadomensis, les professeurs de la Faculté visitant les officines des marchands anglais et

tinua de sévir. Dans toutes les rues, dans le Vaugueux surtout, de nombreuses maisons étaient marquées d'une croix blanche, funèbre indice de la présence d'un pestiféré: on défendait aux malades de sortir de chez eux. sous peine de cinq cents écus d'amende. C'est alors, mais trop tard, que, reconnaissant la sagesse des réglements proposés par la Cour, on ordonna de balayer, chacun devant sa maison. Cependant, lorsque le Parlement tenta d'établir un service de médecins, service trop nécessaire, les échevins refusèrent encore les fonds pour les payer. On ne s'entendait pas mieux sur le choix d'un asile où mettre les pestiférés; on les rélégua d'abord à Beaulieu, d'où l'on fit sortir les lépreux; le local ne suffisant pas, on convoqua les habitants pour en choisir un autre. Ceux de St.-Ouen et de St.-Nicolas proposèrent l'Hôtel-Dieu; ceux de St.-Jean, la Maladrerie, c'est-à-dire qu'on se les renvoyait (1). Chacun dut garder les siens et la contagion avec eux. Ce peu d'entente excitait au plus haut point l'indignation du Parlement, impuissant à vaincre le mauvais vouloir des uns et le funeste égoïsme de tous.

La guerre et la peste n'étaient pas les seuls fléaux qui désolassent la province. Elle était infestée de hordes de brigands qui tuaient pour voler, parfois même pour le seul plaisir de tuer; tous ceux qu'on pouvait prendre étaient condamnés par la Cour et suppliciés sur la roue; les supplices ne les effrayaient pas. D'autres hommes d'un rang plus élevé, d'un naturel non moins féroce, cachaient,

flamands qui avaient apporté à Caen a Simplicia taxativa. » F°. 125 v°. Bibl. de Caen. Dans ce même manuscrit se trouve mentionné le testament du médecin de Cahaignes.

⁽¹⁾ Arch. de la ville, reg. 31, 6. 111, 112, 118, 129, Reg. secr., 9 sept., 8 octob. 1593.

sous un prétexte politique, des vengeances personnelles et les accomplissaient au grand jour, avec une impudente cruauté. Tel on vit le marquis d'Alégre. A une époque où les grands crimes n'étaient pas rares, celui qu'il commit frappa d'une sorte d'épouvante, par ses causes, par la froide barbarie de son exécution, par sa révoltante impunité.

François de Montmorency du Hallot, ardent royaliste, qui, depuis le commencement des troubles, n'avait cessé de rendre les plus grands services au roi, avait été nommé gouverneur de Gisors en remplacement du marquis d'Alégre, homme violent et sanguinaire, qui compromettait la cause royale par des rigueurs excessives. D'Alégre avait dû se retirer devant son successeur; mais il avait fait serment de se venger, et par un sentiment propre aux esprits étroits et méchants, il fit porter sa vengeance sur l'infortuné du Hallot, qui n'avait en rien provoqué sa disgrâce. On entendit çà et là des gens de sa trempe dire, à la nouvelle de la mort de Larchant, capitaine des gardes de Henri IV, tué à Rouen: «Larchant est tué, du Hallot sera bientòt de même. » Ils connaissaient d'Alégre.

Les hommes disposés à faire un mauvais coup ne manquaient pas. D'Alégre en réunit plusieurs, se met à leur tête, marche sur Vernon où demeurait alors du Hallot. Il y arrive, y passe la nuit. Le lendemain matin, il appelle quatre gentilshommes de sa suite, leur demande, sans désigner personne, s'ils sont prêts à jouer de l'épée. Sur la promesse de leur concours, il leur nomme la victime; son nom ne les fait pas reculer. Loin de là, ils préparent les armes, déjeûnent tranquillement, puis montent à cheval pour se rendre au logis de du Hallot à qui d'Alégre demande à parler. Comme on ne lui connaissait pas de motifs de haine personnelle, rien

n'éveillait les soupçons; on prit même d'abord cette visite pour une marque d'honnêteté.

Appelé par un page, du Hallot descend de sa chambre: il avançait lentement, s'appuyant avec peine sur des béquilles, tout souffrant encore des blessures qu'il avait reçues au siége de Rouen. Il parvient enfin à la porte de sa maison, et, la main au chapeau, souhaite le bonjour au marquis. Mais celui-ci, sans se laisser émouvoir à cette noble confiance, saute à terre, et s'avançant vers sa victime: « Il faut mourir! » s'écrie-t-il d'une voix farouche, et aussitôt il le frappe de plusieurs coups de poignard. Les sicaires de sa suite se ruent sur le malheureux et l'achèvent à coups d'épée, sans que deux de ses amis, saisis soudain et désarmés, puissent rien faire pour sa défense. Alors, leur forfait accompli, d'Alégre et les siens gagnent la porte de la ville, en levent la herse, s'échappent sans obstacle et, arrivés à la Roche-Guyon, s'y mettent joyeusement à dîner. Le soir, ils étaient en sûreté à Blainville (1).

La nouvelle de ce crime se répandit et souleva les populations dans toute la Normandie; elle alla jusqu'à Paris, jusqu'en Angleterre (2). De toutes parts s'élevèrent des cris de vengeance. Le 47 septembre, la veuve de la victime et deux de ses parents adressèrent une requête au Parlement pour qu'il fût informé de l'assassinat. Cette cruauté, l'affection qu'on portait à du Hallot avaient affecté tout particulièrement la Cour. Par ses recherches particulières, par celles des substituts du procureur

⁽¹⁾ Reg. secr., 26 sept. 4592. Floquet, Histoire du Privilége de St.-Romain, I, 370.

⁽²⁾ Mémoires de L'Estoile, II, p. 275. Lettre des envoyés caennais, datée de Londres, 22 sept. Reg. 31, f°. 416.

du roi à Vernon, elle s'efforca de saisir le coupable (1). Mais (et c'est là ce qui complète cette peinture des mœurs du temps), malgré l'horreur excitée par son crime, malgré la réprobation dont auraient dû le frapper tous les partis, d'Alégre, en ceignant l'écharpe de la Ligue, sollicita, pour prix de cette nouvelle trahison, le privilége de St.-Romain. Il est triste de voir ce touchant droit de grâce appliqué à de tels scélérats. Le Parlement de Caen avait déjà défendu au chapitre de Notre-Dame de Rouen de délivrer aucun prisonnier; on n'avait pas tenu compte de ses défenses. Cette fois, la Cour descendit aux représentations particulières, presqu'aux prières, pour empêcher un si grand scandale; mais l'aveuglement des partis les empêche trop souvent de sentir combien certaines actions les déshonorent. En haine des royalistes, d'Alégre obtint le privilége et fut sauvé (2).

L'impunité lui fut acquise à la faveur des troubles politiques; les autres, ceux dont les crimes trop vulgaires n'excitaient pas l'attention, étaient à peine poursuivis. Les registres du Parlement nous révèlent ce fait presqu'incroyable, que les honnêtes gens ne craignaient guère moins les prévôts, vice-baillis, archers, chargés de les défendre, que les voleurs de grand chemin. Vers le mois d'avril 1592, le roi avait créé un grand-prévôt de Normandie avec deux lieutenants, deux exempts, cinquante archers, dont la mission spéciale était la poursuite de ces coupe-jarrets. Le Parlement, sans même donner de motifs, refusa d'enregistrer les lettres de création. Le roi insiste; nouveau refus. Peut-être n'y faudrait-il voir qu'un acte de jalousie, contraire aux

⁽¹⁾ Reg. secr., 17, 16 sept. 1592.

⁽²⁾ Floquet, Hist. du Privilége de St.-Romain, 1, 392.

vrais intérêts du pays. Mais le procureur des États, représentant très-sincère de ces mêmes intérêts, ne s'opposa pas moins vivement que la Cour à la création de ce nouveau pouvoir : il déclara même qu'il était contraire au bien public, coûterait beaucoup et produirait peu de bien; que déjà il y avait à Pont-de-l'Arche un vice-bailli, qui ne servait qu'à fouler encore plus le pauvre peuple. Les avocats du nouveau grand-prévôt, de Suresne, faisaient valoir, de leur côté, le pressant besoin d'une force répressive. La Cour, dans son incertitude, renvoya les partis devant le Conseil du roi qui confirma l'institution dont les effets, malgré les craintes conçues d'abord, furent vraiment salutaires (1).

Nous touchons heureusement à la fin de ces misères. Depuis long-temps Mayenne avait convoqué les États-Généraux, appelés à résoudre une des plus grandes questions qui puissent signaler la vie politique d'une nation. Au mois d'octobre 1592, les élections de députés avaient eu lieu dans la province de Normandie, élections telles qu'on pouvait les faire au milieu des troubles, fort incomplètes. Néanmoins tous les bailliages étaient représentés: celui de Caen, par Adrien de Malfillâtre, curé de Baron; celui

⁽¹⁾ Reg. secr., 43 oct. 4592, 7 avril 4593. Il serait curieux d'étudier plus en détail le caractère et les attributions de ce procureur des États. En 4502, le gouverneur d'Alençon établit, de son chef, un impôt d'une livre par pipe de vin ou de cidre, pour en employer le produit à fortifier la ville. Le procureur des États s'y opposa devant la Cour des aides (Arch. de la ville de Caen, reg. 3, f°. 8). La même année, le procureur apprend qu'une augmentation devingt sols par minot de sel allait être établie, et que des lettres à cet effet étaient présentées au burcau des trésoriers généraux. Il y forme opposition, au nom des trois États de la province (ibid., f°. 64). C'était une sorte de représentant permanent des États avec le droit de veto. M. Du Feugray, dans un manuscrit déjà cité, a très-judicieusement indiqué le caractère de ce personnage.

de Cotentin, par l'évêque d'Avranches, Péricard, On remarque, parmi les autres députés, un avocat-général au Parlement ligueur et le grand-pénitencier Dadré (1). Après leur avoir indiqué successivement plusieurs villes comme lieu de réunion, Mayenne les convoqua enfin à à Paris pour le 17 janvier 1593. Dans une déclaration, où il exposait en termes justes et modérés la situation de la France, tout en relevant avec force les dangers qu'apporterait l'élévation au trône d'un prince protestant (2), il insinuait qu'on ferait peu de difficultés à reconnaître le roi de Navarre converti. Mais Henri, loin de se montrer prêtaux concessions, répondit avec emportement et menaça des peines les plus sévères quiconque se rendrait à cette convocation. Il écrivit en ce sens à tous ses parlements, et celui de Châlons, toujours prompt à l'exagération, condamna d'avance la ville où se tiendraient ces États à être rasée jusqu'aux fondements. Moins violent dans ses menaces, le Parlement de Caen se contenta d'enregistrer la déclaration du roi. de l'imprimer, de la répandre dans la province en v joignant les contre-propositions que faisaient à Mayenne les seigneurs catholiques du parti de Henri IV. Il ajouta seulement qu'on informerait des personnes qui se ren-

⁽⁴⁾ V. la liste complète dans les *Procès-verbaux des États-Généraux* de 1593, publiés par M. Bernard dans la Collection des documents inédits, p. 1-43.

^{(2) «} Les exemples voisins, la raison, et ce que nous expérimentons lous les jours, nous devroient faire sages, et apprendre que les sujets suivent volontiers la vie, les mœurs et la religion même de leurs rois, pour avoir part à leurs bonnes grâces, honneurs et bienfaits, qu'eux seuls peuvent distribuer à qui il leur plaist; et qu'après en avoir corrompu les uns par faveur, ils ont toujours le moyen de contraindre les autres, avec leur autorité et pouvoir... » Déclaration de M. le due de Mayenne, décembre 4592.

draient aux États, ou entretiendraient des intelligences avec eux (1).

Les députés ligueurs ne s'en acheminèrent pas moins sur Paris, sans éclat, il est vrai, et en prenant des sentiers détournés; ceux de Normandie, bien que Villars, qui était à leur tête, fût suivi d'une bonne escorte, eurent soin de dérouter l'ennemi par plusieurs contremarches (2). Arrivés à Paris, ils y trouvèrent un certain nombre de leurs collègues, venus des autres provinces, et la réunion offrit bientôt un aspect imposant. « A mesure que l'époque fixée pour l'ouverture de l'assemblée approchait, les affaires de l'Union semblaient prendre un caractère plus sérieux et plus calme. Toutes les influences se courbaient devant une puissance nouvelle celle des États-Généraux, qui dominait, de toute la hauteur du droit et de la raison, les ambitions soulevées par l'espoir d'une couronne » (3).

La vie politique ainsi concentrée tout entière à Paris, le Parlement de Caen n'avait plus à s'occuper que d'affaires de détail; il eut à juger un procès entre

⁽¹⁾ Proposition des princes, prélats, officiers, etc. — Caen, chez Jacques Lebas, imprimeur du Roy, 1593. Declarations du Roy contre la convocation faicte en la ville de Paris par le duc de Mayenne leues, publices et registrees, oy et requerant le procureur general du Roy, suivant l'arrest de la Court de ce jourd'hui et ordonné que les vidimus d'icelle seront envoyez par les bailliages de ce ressort... à Caen, en Parlement le 23°. jour de février, 1593. Signé: de Bois-lévêque.

⁽²⁾ Docum. inéd. Procès-verbaux des États-Généraux de 1593, préface, p. 4. Mémoires de L'Estoile, t. II, p. 342.

⁽³⁾ États-Généraux de 1593, préf., p. 43. M. Bernard est plus juste envers ces États que M. A. Thierry, qui semble être encore sous l'impression des railleries de la Satire Ménippée. Histoire du Tiers-État, I, 479.

les habitants de Caen et des marchands anglais (1). Pour quelques services rendus par eux à Henri IV et qu'ils savaient bien se faire payer, ces Anglais croyaient avoir droit à tous les priviléges, exigeaient tout, ne concédaient rien, et, à la première opposition, se plaignaient au roi, qui n'osait leur donner tort. Ils faisaient alors à Caen un commerce considérable de draps et de cordonnerie. Vendant d'abord dans leurs navires, ils en étaient venus à tenir boutique; « et font de présent plus que les autres habitants. » Non contents d'accaparer le commerce, ils se refusaient à payer aucun droit. Des marchands caennais, ruinés par cette concurrence, les attaquèrent devant le Parlement et les firent condamner. Mais le Conseil du roi évoqua l'affaire, leur donna gain de cause, en se plaignant encore de la ville qui montrait si peu de bienveillance aux alliés du roi (2).

Aussi l'humeur des bourgeois devenait chaque jour plus irritable. Si la paix devait leur rendre, comme à tous les Français, une vie plus calme et plus heureuse, ils prévoyaient, avec une sorte de jalousie, qu'ils ne retireraient pas particulièrement de grands avantages de leur fidélité. Sans cesse ils avaient des députés en Cour. Le roi leur faisait bon accueil, s'informait avec complaisance de leurs affaires, de la beauté de leur ville, parlait avec enthousiasme du dévouement de ses bons amis les Caennais et de son ardent désir de les voir; mais, quand paraissaient les requêtes, il les renvoyait au Conseil, qui les renvoyait au roi, sans qu'ils obtinssent

⁽⁴⁾ Reg. secr., 3, 40 mars, 44 avril 4593.

⁽²⁾ Reg. secr., 14 avril 1593. Arch. de l'hôtel-de-ville de Caen, reg. 29, f°. 84, 163.;—reg. 31, f°. 95, ibid., lettre de Lesage, 15 déc. 1593;—reg. 32, f°. 148.

jamais rien (1). Déjà on leur avait repris ou plutôt ils n'avaient jamais possédé cette foire de Guibray qu'ils désiraient tant ravir à Falaise. Quant au maintien dans leur ville de la Cour de Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides, en vain se passaient-ils de main en main les lettres de translation perpétuelle, ils n'osaient plus y croire (2). Tout leur manquait à la fois. On leur avait accordé l'exemption de tailles pour les terres tenues à ferme ou labourées par eux. La Cour des Aides refusait de reconnaître l'exemption. Pour triompher d'elle, les bourgeois mirent tout en jeu: protections, prières, menaces. Une dame partait pour la Cour, munie d'un sauf-conduit; on en profite et elle est chargée de porter au syndic un service de linge de table qu'il offrira au chancelier, « quand il en sera temps. » On charge un bourgeois, chez qui logeait le président de la Cour des Aides, « de le rendre favorable en cette affaire. » Rien n'y fait. On a recours alors à l'intimidation. Trois cents bourgeois s'attroupent devant le lieu des séances de la Cour des Aides, profèrent des plaintes, même des menaces. Le Parlement dut intervenir. La Cour des Aides ne céda pas.

En-dehors de ces détails de peu d'importance, on ne voit de sérieux qu'une tentative des Ligueurs sur Cherbourg, qui, par la singulière façon dont elle fut déjouée, mérite un instant d'attention.

Ce que de Vicques avait fait dans l'Avranchin, un autre ligueur, du Tourps l'imitait dans le Cotentin; mais avec moins d'éclat, et presqu'autant comme pillard

⁽¹⁾ Lettre du procureur-syndic Lesage, 23 déc. 1592. Arch. de l'hôtel-de-ville de Caen, reg. 31, f°. 170, 176.

⁽²⁾ On a conservé un petit billet autographe, par lequel M. de Bras prie un échevin de lui prêter ces lettres-patentes. L'écriture est tremblée, incorrecte, comme celle d'un vieillard.

qu'en partisan politique. Dans le principe, beaucoup de grosses paroisses du Cotentin, les villes même de Valognes et de Coutances, s'étaient déclarées pour la Ligue. Mais Coutances revint bientôt au parti du roi, et le château de Valognes fut, dès 1592, rendu à Thorigny par son gouverneur qui, en récompense, conserva son commandement. Seul, du Tourps continuait sa petite guerre sans qu'on pût le réduire. Le Parlement l'avait maintes fois décrété de prise de corps; plusieurs de ses compagnons, parmi lesquels le curé de Montebourg, furent pris, amenés à Caen et condamnés à mort; leur chef restait insaisissable. Thorigny, Sainte-Marie d'Aigneaux, Canisy l'avaient tour à tour attaqué, battu, traqué de retraite en retraite : il échappait toujours pour reparaître ensuite, plus puissant et plus redoutable. C'est ainsi qu'en 1593, après tous ses revers, il concut le plan audacieux de surprendre et d'enlever Cherbourg (1).

Cette ville était restée invariablement fidèle au roi, et l'on y avait transporté le bailliage et la recette des tailles établis à Valognes. Du Tourps s'assura d'abord des intelligences dans la place, dont un des conjurés promit de lui livrer les clefs. Il réunit ensuite cinq à six hommes de sa bande, hommes excellents pour un coup de main. Enfin, voyant tout préparé, il fixa le coup au jour des Rameaux, à l'heure où les habitants, empressés dans les églises, étaient le moins sur leurs gardes. La veille, lui et les siens marchant par petits groupes, s'approchent de Cherbourg où l'on était sans défiance. Mais, pendant la soirée du samedi, une vieille femme, qui ramassait des branches des-

⁽¹⁾ Demons, Hist. civ. et rel. de Cherbourg.—Masseville, t. V, p. 304.—Delalande, Hist. des guerres de relig. dans la Manche, p. 175. Reg. secr. du Parlem., passim.

séchées dans un bois des environs, entend deux hommes parler du complot. Ils l'apercoivent et vont, en l'égorgeant, assurer leur secret. La vieille fait la sourde, trompe leur défiance, s'esquive. Tout émue, elle hâte sa marche vers la ville et y donne l'alarme. Aussitôt la garnison, les compagnies bourgeoises se mettent sur pied; dès le point du jour, on fait une sortie contre les Ligueurs, qui, surpris à leur tour, sont battus et poursuivis jusqu'à Thiéville. Ce fut la dernière expédition de du Tourps: il y perdit la vie. Après le combat, on fit le procès aux conjurés. Le Parlement, qui n'avait pas tardé à être instruit de l'affaire, hâta la lenteur des juges. Quatre des accusés furent condamnés à mort, et leurs têtes, avec celle de du Tourps, placées sur une des portes de Cherbourg, où on les voyait encore, à ce qu'il paraît, en 1689. En mémoire de cet événement, les habitants instituèrent une procession solennelle, la procession de la bonne femme, qu'on fit chaque année, la veille du dimanche des Rameaux, jusqu'à la Révolution (4).

Jeté dans une terreur excessive par cette échauffourée des Ligueurs du Cotentin, le Parlement appelait à grands cris le nouveau gouverneur, Henri de Montpensier, qui ne se pressait pas de venir. François de Montpensier était mort à Lisieux dans le courant du mois de juin 1592. Son fils, le prince de Dombes, lui succéda dans le gouvernement de Normandie, tout en gardant celui de

(1) Demons, Hist. civ. et relig. de Cherbourg. Les renseignements locaux sont très-confus. M. Delalande, Hist. des guerres relig., etc. p. 304, prétend les éclaircir par une longue dissertation, et rapporte cette surprise de Cherbourg à l'année 1591. Mais les registres du Parlement ne permettent pas de les placer dans une autre année qu'en 1593. La date du 4 avril est inexacte. De 1590 à 1593, le jour des Rameaux n'est point tombé le 4 avril. — V. Reg. secr. du Parlement, 17 avril 1593.

Bretagne qu'il possédait déjà (1). Il avait déclaré au Parlement son intention de marcher en bon accord avec lui. Enfin, vers le milieu de mai, il annonça son arrivée prochaine à Caen. Aussitôt on fit de grandes dispositions. Les échevins préparèrent leur présent ordinaire de linge de table (2); une maison fut choisie dans Vaucelles pour que les orateurs de l'Université haranguassent le duc plus à l'aise. La Cour des Aides, la Chambre des Comptes, le Parlement nommèrent leurs députations. On s'efforça de suivre en tous points le mode de réception usité jadis à Rouen. Mais le résultat ne répondit point à ces bonnes intentions, et rappela la malencontreuse procession de 1590.

La députation du Parlement, composée de deux présidents et de dix conseillers, vêtus de robes noires et montés sur des mulets, se rendit à la porte Millet et y attendit auprès de l'Hôtel-Dieu l'arrivée de Montpensier. A peine s'y étaient-ils arrêtés, qu'un membre de la Cour des Aides accourt, tout effaré, annoncer que les compagnies bourgeoises, alors sous les armes, avaient tiré sur lui et sur ses collègues force arquebusades, et prétendaient le faire par ordre du Parlement. On l'assure qu'il n'en est rien. Les bourgeois se vengeaient de la résistance de Messieurs des Aides à l'octroi de leurs priviléges, en effrayant leurs mulets.

Autre événement! La députation de la Chambre des Comptes s'arrête auprès du cimetière de l'Hôtel-Dieu, en-dedans du mur de ville, privilége réservé au seul Parlement. On avertit les conseillers de ne point usurper ce droit; ils répondent qu'ils n'ont rien à apprendre de la Cour, et sauront se ranger à leur devoir. Nouvel arrêt,

⁽¹⁾ Masseville, t. V, p. 316. Dom Taillandier, Hist. de Bret. Preuves, t. III. Col. 4557.

⁽²⁾ Arch. de l'Hôtel-de-Ville, reg. 32, fo. 81.

nouvelle signification. Messieurs des Comptes refusent même de l'entendre. Cependant, sur le bruit de l'arrivée de Montpensier, ils franchissent la porte Millet, et vont au-devant de lui jusqu'à l'autre porte, du côté du faubourg (1). Le duc faisait alors son entrée sous un poèle que lui avait offert la ville, et, après une harangue du président Le Jumel, le cortége, suivant la rue St.-Jean, se rendit à l'église St.-Pierre. Là, de nouvelles usurpations froissèrent encore la susceptibilité du Parlement. A la faveur du tumulte, les conseillers de la Chambre des Comptes s'étaient glissés parmi ceux de la Cour, et La Verune avait audacieusement pris rang à côté du président Le Bretel (2)!

Le lendemain, le Parlement put observer dans sa rigueur l'étiquette des réceptions, quand Montpensier vint siéger au palais, où un dais de velours violet lui avait été préparé. En quelques paroles fort simples, il remercia la Cour de l'honneur qu'elle avait bien voulu lui faire. Mais Groulart, qui depuis long-temps n'avait eu si belle occasion, voulut prononcer un discours d'apparat, avec force figures et citations grecques ou latines. - On désespérait, Montpensier paraît, l'espérance avec lui. Lorsque la mer est douce, le maître du navire peut abandonner le gouvernail au premier venu. lui cédant l'honneur de commander, conviant ainsi ses gens aux vertueux exploits; mais quand viennent les tempêtes, les plus expérimentés ne sont pas trop bons pour la conduite. La Normandie a eu le père de Montpensier pour gouverneur; cependant « omnes Tytidem patre

⁽⁴⁾ Consulter, pour l'intelligence de ces détails, le plan de Caen par Belleforest, légende D, 11, 17, 31.

⁽²⁾ Reg. secr., 13 mai 1593.

meliorem credunt. » Il aura de grands devoirs à remplir; mais « magnæ curæ magna merces. » — Tout est dans ce goût. Qu'il y a loin de ces déclamations aux remontrances si fermes et si vivement senties, dans lesquelles Groulart avait exposé aux yeux effrayés de Henri III les misères de sa province (1)!

Montpensier était venu avec des projets belliqueux, et demandait des fonds pour assiéger Honfleur, Pont-Audemer, Bernay. Les échevins de Caen avaient déjà promis cinq mille écus (2). En même temps le gouverneur de Dieppe, de Chattes, venu en toute hâte prêter serment comme vice-amiral de Normandie, annonçait l'arrivée imminente des ennemis sous les murs de St.-Valery-en-Caux. D'un autre côté, on avait arrêté à Argentan un homme venant de Bretagne et chargé de papiers destinés à Mayenne, qu'on exhortait à ne point traiter, surtout à ne point reconnaître un roi huguenot. Mais, malgré ces alarmes, malgré ces préparatifs de nouveaux combats, il était évident que la paix approchait. A Caen et dans toutes les villes de Normandie, des processions, au caractère à la fois politique et religieux, allaient d'église en église implorer son retour. Ce n'était plus seulement le tiersparti, c'était la France entière dont la voix s'élevait, de plus en plus forte, pour réclamer l'exécution des promesses du roi. Henri avait déjà dû consentir à l'ouverture des conférences de Suresne, où les principaux chefs des deux partis cherchaient entre eux les bases d'un accord. Il fut grandement alarmé, quand il vit les États repousser, avec une indignation toute française, les propositions de l'Espagne, et agiter sérieu-

⁽¹⁾ Reg. secr., 17 mai 1593.

⁽²⁾ Reg. secr., 47 mai 4593.—Arch. de l'Hôtel-de-Ville, reg. 32, fo. 87.

sement l'élection d'une dynastie nouvelle. A part quelques villes, où l'exaltation religieuse avait égaré le patriotisme, presque toutes les autres demandaient, comme Rouen, l'élection d'un roi, prince français et catholique (1). Si l'on s'accordait sur le choix d'un homme, la Ligue devenait invincible, et Henri perdait la moitié de son prestige. « Ce nom de roi, qu'on respondoit au Qui-vive, sentoit quelque chose de plus impérieux que celui de l'Union, dit d'Aubigné » (2). Bientôt chaque parti aurait eu son roi. Henri se résigna donc à s'occuper sérieusement de sa conversion. Il appela près de lui les princes du sang, les grands seigneurs, tous les hauts fonctionnaires du royaume. C'est sur sa demande que Groulart se rendit à la Cour, vers le commencement de juillet.

Ces graves questions de tolérance, de séparation de l'Église et de l'État, étaient si peu mûres encore, même chez les esprits les plus avancés, que celui de Groulart était resté long-temps indécis. Nous l'avons vu tour-à-tour n'oser parler au roi de conversion, et accuser ceux qui le pressaient de s'instruire; refuser avec obstination l'entrée de la Cour à un conseiller protestant, et s'emporter contre « ces âmes foibles qui ne peuvent goûter l'obéissance qu'on doibt à son prince, de quelque religion qu'il fasse profession » (3). La nouvelle de l'abju-

⁽¹⁾ Reg. de l'hôtel-de-ville de Rouen, 9 janv. 1593. Reg. XX, f°. 73, 74. Les Ligueurs n'abdiquaient pas leur caractère normand, et réclamaient la conservation de leur charte. V. art. VII.

⁽²⁾ D'Aubig., t. II, p. 285, édit. 1620. — Lettre du roi d'Espagne à son envoyé. Bibl. imp., collect. Fontan., ms. 400.

⁽³⁾ Ce conseiller était Jacques Moynet, il ne fut reçu qu'en 4597. Pasquier était dans les mêmes idées que Groulart. « Aussi me délibéréje de vivre et mourir sons celui qui nous gouvernera désormais, sans

ration prochaine du roi mit un terme à cette incertitude de sa pensée, et Groulart, tout heureux, se hâta de se rendre près de lui, pour assister à cet événement tant souhaité. Au camp, il trouva déjà réunis presque tous les premiers présidents des autres Cours, et parmi eux de Harlay qui lui fit de gracieux compliments. C'étaient deux âmes également dévouées, également intrépides et vraiment dignes de se comprendre. Groulart vit le roi, et assista plusieurs fois au Conseil.

Ainsi cette loi fondamentale de l'État, que, pour monter au trône, il fallait être mâle, capable de la couronne et habile au sacre (1), Henri était contraint de la reconnaître. Toutefois, il ne se dégageait qu'avec peine des liens qui l'avaient retenutrop long-temps. En mars 1593, il déclarait encore aux pasteurs protestants d'Angers, «que, si on leur disoit qu'il se détraquoit de sa religion, qu'ils n'y creussent point, qu'il y mourroit (2), » et il en coûtait à son orgueil de manquer à une parole trop légèrement engagée; il en coûtait plus encore à son esprit, si fier, de paraître céder à l'insistance, presque aux menaces des catholiques de son parti, surtout à la puissance de la Ligue. A ces marques d'hésitation, tous ceux dont cette abjuration renversait les desseins ambitieux semaient des bruits d'hypocrisie et de duplicité, et il avait eu le tort, par des propos échappés à sa vive nature ou aux ennuis de sa situation, de donner prise à ses ennemis.

Le 23 juillet, deux jours seulement avant qu'il abju-

entrer dans aucun examen de sa conscience; car tel que Dieu nous l'a donné, il nous faut le prendre. Lettres, liv. XIV, lettre II.

⁽⁴⁾ Dialogue du Maheutre, append. à la Satire Ménippée, III, 380, id. 1726.

⁽²⁾ David de Lignes, contemporain, cité par Mourin. La Réforme et la Ligue en Anjou, p. 296.

rât dans le sein du Conseil où se trouvait Groulart, Henri, dans un dernier combat de sa fierté vaincue, se plaignit en termes fort vifs « qu'il n'avoit tenu qu'à ses serviteurs que Paris ne fust réduict en grande nécessité, mais qu'ils se contentoient de faire des forts et v entretenir grandes garnisons, et, quelques deffenses qu'il y eust. permettoient soubs passeports de faire conduite de vivre à Paris et leur donnoient moven de continuer leur rebellion. » Puis, tirant Groulart de côté, il lui dit que c'était de M. d'O surtout qu'il entendait parler. « Je n'eus garde de lui répondre sur cela. » dit naïvement Groulart. D'O était un des seigneurs catholiques qui demandaient le plus vivement la conversion du roi, et c'était là sans doute son plus grand tort. Le matin de ce même jour, Henri avait écrit à Gabrielle : « Ce sera dimanche que je feroy le saut perilleux; » et il s'était répandu en plaintes contre ceux qui le voulaient instruire. Par ces éclats de mécontentement, par ces paroles déplacées, il manquait à la décence, il se manquait à luimême, et, quant à ces dehors de sa conduite, il ne faut point l'excuser (1).

On ne doit pas non plus la juger, quant au fond, avec la même rigueur. Henri, avec une humeur un peu fan-faronne, avait une âme honnête et c'est par la qu'il s'élève au-dessus de tous les princes de son temps. C'est là ce qui faisait dire à Groulart, qu'il n'avait jamais douté de sa conversion, « pour avoir esté le roy recogneu toujours homme de parole, et pour estre si homme de bien que l'on esperoit que Dieu auroit particulièrement soing de lui (2). » Il sut enfin sacrifier son orgueil

⁽⁴⁾ Jung, Henri IV, considéré comme écrivain, thèse soutenue à la faculté des lettres de Paris. Lettres missives de Henri IV, III, 824.

⁽²⁾ Mémoires de Groulart, ch. IV.

tout ensemble au bonheur de la France et à son propre intérêt; le Ciel l'en a récompensé par sa protection, la France par son amour. Les esprits religieux aiment à voir dans la grâce divine la cause de cette transformation merveilleuse qui s'opéra dès lors en lui. Ce qui est certain, c'est que Henri, entré dans St.-Denis avec une nature noble, mais trop impérieuse, des pensées honnêtes, mais incertaines, et flottant au vent des passions, sortit de la royale basilique, sinon parfait, du moins plus assuré dans ses principes, et que bientôt, de l'épanouissement de ses belles qualités, surgit un roi vraiment français, dont le cœur battit avec le cœur de son peuple, le plus habile à bien faire, le plus aimé, le plus populaire des Bourbons et le plus grand de sa propre grandeur. De quelle joie fut inondée l'âme fidèle de Groulart, quand il vit, au sortir de l'imposante cérémonie, un rayon céleste éclairer le front de Henri, et les Parisiens, oubliant leurs haines, accourir tout transportés sur son chemin. Dans le récit, qu'il en donna quelque temps après, en retentit encore un heureux écho (1).

Comme son premier président, le Parlement de Normandie tressaillit d'allégresse à cette bonne nouvelle. Elle parvint d'abord à La Vérune par un conseiller qui, revenant de l'abjuration du roi, avait trouvé sur sa route toutes les villes en réjouissance. Emporté par sa joie, le gouverneur voulait qu'on chantât le *Te Deum* sans plus attendre. Sur la prière de la Cour, on différa la cérémonie jusqu'au lendemain samedi 31 juillet. Ce jour-là, le Parlement voulut déployer une pompe depuis long-temps inusitée. Les robes d'écarlate reparurent au soleil: les présidents, quittant le deuil, reprirent les manteaux de velours,

⁽¹⁾ Mém. de Groulart, ch. iv.

fourrés d'hermine, et les mortiers enrichis de drap d'or. Arrivée à St.-Pierre, la Cour y trouva réunis, La Vérune, les échevins, le clergé des paroisses. La Cour des Aides prit place dans la chapelle Notre-Dame, le Parlement dans le chœur. La foule remplissait l'église, le carrefour, les rues voisines. L'office commença par le psaume 125, In convertendo; puis, au son des orgues et en musique, furent chantés le Te Deum, le psaume 19, Exaudiat te Dominus, « et autres prières pour rendre grâces à Dieu et requérir paix et repos en ce royaume. » L'enthousiasme était si grand qu'il éclata dans un magnifique transport. Au moment où les chantres se préparaient à entonner le Vivat Rex, la foule pressée dans l'église les devança. A ces acclamations, ceux qui étaient dehors les imitèrent à leur tour, et bientôt la ville entière retentit, d'un bout à l'autre, d'un immense cri de Vive le Roi! Les canons du château tonnaient incessamment, et portaient aux campagnes réjouies les échos de la fête.

Après l'office, on offrit, de la part de la ville, au président Le Jumel et à La Vérune, deux torches richement ornées de velours et destinées à allumer les feux de réjouissance. Les compagnies bourgeoises, rangées en armes dans le carrefour, en saluèrent les premières flammes par des décharges de mousqueterie. Pendant toute cette journée, la ville fut en fête: on multiplia les feux; point de maison qui ne fût illuminée, de bon citoyen qui ne se sentit heureux. Le lendemain, les processions, les messes d'actions de grâces, les panégyriques recommencèrent « avec grande dévotion et cérémonie. » L'annonce d'une trève vint mettre le comble à la joie publique en affermissant l'espoir d'une paix définitive; et, dans les villes royalistes et dans celles de l'Union, tous les hommes sincères s'unirent en un

même sentiment, présage de la concorde qui bientôt allait finir leurs longues divisions.

Arrêtons un instant notre pensée sur les sentiments que durent éprouver alors ces hommes courageux du Parlement. Le succès leur apportait une joie d'autant plus vive qu'ils l'avaient conquise, au prix d'un long combat, plus méritant que glorieux, et qui avait exigé encore plus de constance que de courage. Tous n'étaient pas de grands esprits sans doute; mais, hommes honnêtes, guidés par un homme supérieur, fidèles à leur parti, même aux heures incertaines, ils avaient affermi le dévoûment des royalistes, arrêté de nombreuses défections, soutenu le roi et préservé la France d'une affreuse anarchie. Parvenus au but de leurs efforts. ils pouvaient faire cette réflexion qu'un de leurs collègues, envisageant ces mêmes événements, exprima plus tard dans un mâle et fier langage: « Notre monarchie peut dire avoir esté conservée singulièrement pendant les troubles et guerres civiles esmeues en ce royaume... nonseulement par les armes victorieuses de notre brave et valeureuse noblesse, mais aussi par l'authorité, prudence et prévoyance des Parlements, fermes colonnes et arcsboutants de cet Estat (1). » On retrouve surtout le caractère et comme le retentissement de leur allégresse dans le choix de ce psaume 125 qu'ils chantèrent en actions de grâces, ce jour mémorable du 30 juillet, quand ils étaient en grande pompe, avec tout l'éclat de leur majesté, réunis dans le chœur de l'église St.-Pierre. Après avoir traversé tant d'épreuves, subi tant d'humiliations, triomphé de si grands obstacles, ils pouvaient, sans trop d'orgueil, chanter, avec le roi-prophète: « Ceux qui

⁽¹⁾ La Roche-Flavyn, Les XIII Parlements de France, p. 2.

sèment dans les larmes moissonnent dans la joie. — Ils marchaient et s'en allaient, pleurant et jetant la semence sur la terre, mais ils reviendront avec des transports de joie, en portant les gerbes de leur moisson. » Eux aussi, malgré la misère des temps, malgré les douleurs et les humiliations, sans désespérer de l'avenir, ils avaient continué de jeter la semence de dévouement au roi et d'amour du pays; et, en ce jour, ils allaient quitter la terre d'exil, et reprendre « avec des transports de joie » le chemin de leur palais, en portant, comme «les gerbes de leur moisson,» le triomphe de leur prince, le salut et la prospérité de la France.

CHAPITRE IX.

Obstination des Ligueurs fanatiques et des mauvais Français. - Le clergé se rallie à Henri IV, et prêche en sa faveur. -Résistance des gouverneurs de place, de Villars, de Médavi, de Grillon, etc., qui veulent se faire acheter. - Rancune des Parlements contre les Ligueurs.—Sully négocie avec Villars la soumission de Rouen. - A Caen, le Parlement est insulté à l'Université et au Présidial. - Pour faciliter la reddition de Rouen, la Cour se porte garant des obligations du roi. - Conditions auxquelles se rend Villars. - Rouen sollicite le retour du Parlement.-Lettres-patentes du roi, qui rétablissent le Parlement, la Cour des Aides, la Chambre des comptes à Rouen. - Dernières réserves faites en secret par la Cour à l'amnistie accordée par le roi. — Retour triomphal du Parlement à son palais de Rouen. - Derniers troubles en Normandie. - Réduction de Houfleur et du Mont-St.-Michel. — Pacification de la province.

Juillet 1593-1596.

Après les belles journées du 25 et du 30 juillet, après ces actions de grâces et ces transports de joie, on voudrait avoir terminé cette histoire et ne plus entendre de voix discordantes. L'abjuration de Henri avait du même coup enlevé sa cause et son but à la guerre. Mais, ce n'est pas le moindre malheur des troubles sociaux que de jeter les hommes dans une obstination insensée, qui leur fait prolonger une lutte sans raison, et infliger au pays d'inutiles douleurs. Après la messe de St.-Denis,

tous les ligueurs sincères devaient déposer leurs armes; les royalistes aller au-devant d'eux, leur tendre la main et prendre pour devise, à l'imitation du roi: Union et oubli. La plus grande gloire de Henri est d'avoir admirablement compris et généreusement exercé sa mission de pacificateur; d'avoir oublié toutes les injures, éteint en lui toutes les rancunes pour embrasser tous ses sujets dans une commune affection. Mais, des deux côtés, tous ne s'élevèrent pas à cette hauteur de pensée. Les royalistes, encore aigris par la souffrance, voyant avec peine leurs adversaires jouir d'une égale faveur, poussaient Henri dans la voie impolitique et odieuse de la vengeance, tandis que des ennemis acharnés continuaient de nourrir des préventions aveugles ou des haines insensées (4).

Au mois de juillet 1593, avant la messe de saint Denis, le curé de St.-Germain d'Argentan avait prêché: qu'il ne fallait plus parler de Henri de Bourbon, et que le roi d'Espagne avait été couronné roi de France. Les bourgeois répétaient ces propos; les juges, malgré la dénonciation du gouverneur, refusaient d'en informer (2). Même après l'abjuration du roi, tous les ecclésiastiques ne se tinrent point pour satisfaits. Les chanoines du Saint-Sépulcre de Caen, bien qu'avertis, ne vinrent pas à un Te Deum chanté après la réduction de Lyon. Pendant le carême de l'année 1594, certains prédicateurs firent encore des sermons plus belliqueux que chrétiens. Le gardien des Cordeliers déclamait à St.-Pierre contre le roi, en présence des conseillers du Parlement. Il ajoutait

⁽¹⁾ Les protestants eux-mêmes s'efforçaient d'empêcher le pape d'envoyer son absolution. V. de Thou, liv. CVIII; — Davila, liv. XIV; — Mémoires de la Ligue, t. V, p. 204.

⁽²⁾ Reg. secr., 20 juillet 4593.

même, par défi, « qu'il y avoit des oreilles délicates qui pourroient censurer ce qu'il voulloit dire, mais quand il y en auroit qui auroient les oreilles aussy grandes et ouvertes que Midas, il diroit, comme il avoit dict: que quand Dieu vouloit affliger son peuple, il luy envoyoit des rois hypocrites. » Groulart, devant qui il avait prononcé ces impudentes paroles, vint les dénoncer à la Cour, comme étant plus que jamais « de très-périlleux exemples, au moins dignes de grande animadversion. » Mandé à la barre, le cordelier n'osa répondre franchement. On lui reprocha d'avoir été vu ivre et trébuchant par les rues (4).

ll ne faudrait pas, toutefois, sur ces exemples, juger la conduite de tout le clergé. Tandis que des esprits bornés ou pervers livraient ces combats désespérés, les ecclésiastiques, que le seul intérêt de la religion attachait à la Ligue, revenaient au roi et conviaient le peuple à le reconnaître. Le curé de St.-Pierre de Caen, jadis si ardent ligueur, avait été le premier à parler en chaire en faveur de Henri IV. Plusieurs évêques de la province, celui de Sées, celui de Coutances, après avoir puissamment contribué à la conversion du roi, revenaient annoncer à leur troupeau le rétablissement de la paix (2). Dans Avranches, ville où frémissaient encore les passions de la Ligue, l'archidiacre Jean Guiton de Carnet, à son retour de St.-Denis , racontait ce qu'il avait vu et , à sa parole, les dernières défiances tombaient, les esprits s'ouvraient au respect, les cœurs à l'amour.

⁽¹⁾ Reg. secr., 20 janv. 1594. Cela n'empêcha point qu'il ne réclamât des échevins de Caen « que!que pièce d'argent honnête pour sa prédication. » Arch. de la ville, reg. 34.

⁽²⁾ Gallia christ., t. XI.

Les chefs d'armée et les gouverneurs de place montraient moins de bonne foi. Pour plusieurs, la guerre était une voie ouverte à d'ambitieuses espérances; pour tous, c'était un bon métier dont la paix allait leur enlever les profits. Les premiers voulaient continuer la lutte: les seconds, vendre leur soumission. Ils tenaient encore bon nombre de villes ou de châteaux fortifiés. Dans la Basse-Normandie, il leur restait seulement le Mont-St.-Michel que les huguenots de Pontorson venaient d'attaquer sans succès (29 jany, 1594); mais, dans l'ouest de la province, Médavi occupait Verneuil, Grillon, Honfleur; Fontaine-Martel, l'ex-gouverneur de Louviers, Neufchâtel. Pont-Audemer, le Havre, Montivilliers, Rouen appartenaient à Villars, qui tranchait du souverain dans la Haute-Normandie. Trop faibles pour attaquer, ils étaient aussi trop forts pour qu'on pût les réduire sans de grands sacrifices d'hommes et d'argent. Plusieurs conseillers du roi lui proposaient de les acheter pour parvenir plus tôt à la pacification du royaume. Mais la fierté des parlements se révoltait contre ces expédients, humiliation du droit devant la force. Déjà, quand le roi avait conclu les dernières trèves, traitant avec Mayenne de puissance à puissance, le Parlement de Caen avait hésité à les publier dans leur teneur. Enfin, il fut arrêté, « au secret de Messieurs, qui ont juré de « non revelare, » que les ditz articles ont été publiez et registrez, attendu l'injure des temps et sans approbation d'aulcun parti, ou reconnaissance d'autre puissance que de la majesté du roy très-chrétien, Henry quatre (1). » Là encore, il y avait un souvenir de cette autre réserve faite en secret par la Cour à l'amnistie

⁽⁴⁾ Reg. secr., 11 août 1593.

complète que le roi accordait aux Ligueurs. Si ce profond respect pour l'autorité emporte une idée de grandeur, ces réticences et ce refus de pardon partaient de sentiments moins nobles, et contre lesquels le Francophile avait éloquemment protesté. Heureusement pour sa gloire, à peine le Parlement fut-il échappé aux malheurs de l'exil, que sa sévérité se fondit aux rayons de la paix. Il usa de principes plus humains en recevant des conseillers, au zèle chancelant, et qu'il avait jadis repoussés. De Cahaignes et Turgot, accusés «d'un peu de faiblesse » au service du roi, profitèrent les premiers de ces doctrines de pardon et d'oubli (1).

Une courte campagne de Henri, en Haute-Normandie, n'eut d'autre résultat que la prise de Dreux, où Montpensier recut une blessure au visage; elle montra plus évidemment encore la nécessité d'en finir par des négociations. Groulart, après avoir vu le roi à Dieppe, revint lui-même avec cette persuasion, et l'on commença dès lors à traiter sérieusement avec Villars de la réduction de Rouen (2). Dès le mois d'août 1593, Louise de L'Hôpital, sœur du marquis de Vitry, qui avait rendu Meaux à Henri IV, aussitôt après l'abjuration, insinua cette pensée au gouverneur de Rouen (3). Le premier février de l'année suivante, Sully reçut les pouvoirs nécessaires pour traiter avec lui. D'un caractère énergique et conciliant à la fois, il était bien choisi pour négocier avec Villars, assez hautain par nature, et qui subissait de mauvaises influences. Mais à Rouen, comme dans toute la France, Sully trouvait un puissant auxiliaire dans le

⁽¹⁾ Reg. secr., 14, 24 fév. 1594.

⁽²⁾ Mém, de Groul., ch. v.

⁽³⁾ Lettres missives de Henri IV, t. IV, p. 27.

peuple, qui ne voulait plus que la paix. Ce fut au milieu des applaudissements de la foule qu'il entra dans Rouen, le 1°. mars 1594. A peine arrivé, il entama les négociations qui se présentèrent difficiles, compliquées et durèrent plus d'un mois (1).

Si Rouen se rendait au roi, le Parlement ne devait point tarder beaucoup à revenir y prendre séance. Pour ses membres, le séjour à Caen n'avait jamais été qu'un exil, et déjà ils se disposaient au départ. Les Caennais ne se dissimulaient plus le peu de valeur des lettres de translation, et leurs rapports avec les magistrats rouennais avaient pris un caractère de malveillance. En octobre 1593, le président Le Jumel ayant réglé, en les diminuant, les gages des suppôts de l'Université, deux professeurs de médecine, Desprez et de Cahaignes, l'invitèrent poliment à assister à leurs cours; il s'y rendit sans défiance; alors ils se prirent à déclamer contre lui, usant « d'invectives et propos insolents et pleins de calomnie contre l'honneur et l'authorité de la Cour. » Le Parlement se montra trèsirrité par ces indignités, « et principalement commises aux oreilles d'une jeunesse assez prompte à recueillir telles invectives. » Pendant trois jours, on ne s'occupa que de cette affaire, qui cependant n'eut pas d'autres suites (2). Le 22 novembre 1593, on trouvait encore à la porte de la cohue, au bailliage de Caen, un placard injurieux pour le Parlement et en particulier pour Groulart. On ne put en découvrir les auteurs (3).

Il est permis de ne point croire que les échevins soient

⁽⁴⁾ Économ. royales, ch. XLIV, XLV.

⁽²⁾ Traduit en justice, et sommé d'apporter par écrit ce qu'il avait dit sur ses gages, il le fit en latin. Serait ce parce que le latin, dans les mots, brave l'honnêteté?— Reg. secr., 12, 13, 14 octobre 1593.

⁽³⁾ Reg. secr., 22 novembre 1593.

descendus à de tels movens, pour se venger de leur déception. En ce moment même, ils avaient à combattre pour leurs propres prérogatives. Une ordonnance royale venait d'établir que les officiers du roi pourraient, a l'avenir, être nommés aux places d'échevins et de gouverneurs municipaux. Ce nouvel empiétement du pouvoir central sur l'indépendance des communes provoqua de vives résistances. A Caen, le 15 février 1594, plus de mille personnes, des plus considérables de la ville, se réunirent pour protester, et prièrent le Parlement de ne point enregistrer l'ordonnance. L'émotion était si grande, que les gens du roi, après avoir sollicité cette fayeur, n'osèrent en soutenir la concession (1). Malgré ces embarras, les échevins tentèrent un suprême effort pour conserver dans leur ville le Parlement, la Cour des aides, la Chambre des comptes, ou l'une au moins de ces juridictions. On envoya trois députés vers le roi pour lui rappeler ses promesses, la fidélité des Caennais, les dépenses par eux faites pour donner des habitations convenables aux membres de ses compagnies; mais on ne faisait pas grand fonds sur le succès de leur mission, car on avisait des lors aux avantages qu'on demanderait en compensation de ces pertes (2).

Avant même que les députés se fussent mis en route, le contrôleur-général des finances, d'Incarville, apportait à la Cour d'importantes propositions. Il annonçait que les négociations pendantes entre Sully et Villars, avaient fait, depuis six semaines, d'heureux progrès, mais que le roi désirait avoir « l'avis et subvention de ses bons et fidèles serviteurs. » Villars avait été nommé

⁽⁴⁾ Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Caen, reg. 32, f °. 209, 218, 219.

⁽²⁾ Arch. de l'Hôtel-de-Ville, reg. 33, fo. 49, 54, 55, 406.

amiral de France par la Ligue; d'un autre côté, Biron, élevé à cette même dignité par le roi, venait de prêter serment en cette qualité devant le Parlement de Caen lui-même. Néanmoins, ce derni er consentait à se démettre de sa charge, si le roi lui remboursait vingt mille écus; en outre, par une défiance, que la réputation de fortune du Béarnais rend plus facile à comprendre, il exigeait une caution. Le roi priait donc le Parlement et la Cour des aides de lui en servir, les assurant qu'ils n'y perdraient rien. Son envoyé termina l'exposition de sa demande par cette phrase, d'une irrésistible puissance, qu'il ne fallait user de retards, parce que les choses en étaient à ce point, « qu'avant quinze jours, l'on sera libre de retourner en sa maison, qui est la charge principalle qu'il avoit du roi de dire à cette Compagnie. » Presqu'aussitôt les quatre présidents se portèrent caution (1). Toutefois certaines conditions posées par Villars les blessaient profondément.

Dans le traité, intérêts religieux, intérêts politiques et privés, tout était prévu. On s'occupait d'abord des premiers. Après avoir obtenu l'abjuration du roi, les ligueurs rouennais exigeaient encore, qu'il n'y eût dans les cinq villes de Rouen, du Havre, de Harfleur, de Verneuil, de Pont-Audemer, d'autre exercice « que de la religion catholique; » que des catholiques seuls y fussent investis du pouvoir. Ils songeaient ensuite à couvrir le passé: ils stipulaient une amnistie complète, la validation des actes du Parlement, de la Cour des aides, de toutes les autres administrations de la Ligue, avec défense de jamais invoquer contre eux leur conduite antérieure. Un autre article avait plus particulièrement

⁽¹⁾ Reg. secr., 23, 28 mars 4594.

en vue la rancune présumée du Parlement royaliste; il confirmait les Ligueurs dans les « dignités, offices, estats, charges dont ils jouissoient avant les troubles, sans qu'il leur fallust prendre de nouvelles provisions, malgré les arrests contraires et les délibérations secrètes, » L'intérêt local dictait encore deux autres conditions : pendant trois ans, les villes ligueuses ne pourraient être chargées d'impôts particuliers et extraordinaires; Rouen resterait sans garnison, et l'on démolirait le Vieux-Château. Enfin, Villars ne se montrait pas oublieux de ses propres affaires, et recevait, avec la confirmation de ses pouvoirs si étendus, la somme de 715,430 livres. C'est Groulart qui nous donne ce chiffre précis dans une longue énumération de traités semblables, qu'il consigna dans ses Mémoires avec une sorte de honte. Par la même composition, Médavi recevait 44,000 livres pour Verneuil, et Fontaine-Martel 16,000 pour Neufchâtel (1).

Le lendemain de la reddition de Paris, Sully reportait à Rouen la ratification du traité. Arrivé près de Villars, il lui jeta autour du cou l'écharpe blanche des royalistes, et le gouverneur, proclamant la fin de toute division, cria: Vive le roi! La foule l'imite, et les canons, qui avaient lancé tant de boulets à Henri IV, tonnent en son honneur. Sans retard, on écrit au roi, pour obtenir le rétablissement de la Cour de Parlement et des autres compagnies. Après avoir défendu les actes de son Parlement ligueur, c'était un glorieux hommage que Rouen rendait au Parlement royaliste, en proclamant que le retour de ses membres, avec l'homme éminent qu'ils avaient à leur tête, serait moins la réunion de deux parties séparées que le rétablissement de la Cour (2).

⁽⁴⁾ Mém. de Grout., ch. vii.

⁽²⁾ Économies royales, ch. XLIX.

Les vœux du Parlement de Caen avaient devancé les sollicitations des Rouennais. Dès le 1er. avril, un messager arrivait à Caen, rapide comme un porteur d'heureuses nouvelles. Il racontait les événements accomplis à Rouen le mercredi dernier, le cri de : Vive le roi! poussé par Villars, les réjouissances, la soumission complète de la ville. La Cour reconnaissante lui fit surle-champ un cadeau et inscrivit son nom dans les registres; il s'appelait Jacques Hubert (1). Le lendemain, le Parlement fit chanter un Te Deum, allumer des feux de joie, puis il parcourut en procession les rues de la ville. Deux jours après, une dépêche de d'Incarville, engageait la Cour à faire ses préparatifs de départ, et, le 12 avril. des lettres-patentes du roi transféraient de nouveau le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides. dans la ville de Rouen, « nonobstant toutes lettres, défenses et mandements à ce contraires. » Dès le 45, la Cour était prête à partir, et des députations firent ses adieux à Montpensier et à La Vérune. Dans une dernière audience. les nouvelles lettres de translation furent enregistrées et les parties ajournées au Palais-de-Justice de Rouen.

A cette même séance, on prit encore une résolution secrète. Bien que le roi eût, dans ces mêmes lettres de translation, commandé l'oubli du passé et l'union dans l'avenir, on décida que les conseillers restés à Rouen ne pourraient rentrer dans l'exercice de leurs fonctions qu'après s'être purgés par serment de ces trois chefs d'accusation: assassinat d'Henri III, conspiration contre Henri IV, emprisonnement des conseillers royalistes après la journée des barricades de Rouen. Pour assurer ce droit d'examen et mieux marquer encore sa supériorité sur le

⁽¹⁾ Reg. secr., 1er avril 1594. Il reçut 12 écus 1/2.

Parlement ligueur, celui de Caen avait obtenu du roi que, jusqu'à son retour, on cesserait, à Rouen, de rendre la justice. Les cœurs n'étaient pas encore purifiés de toute rancune, mais elle allait se dissiper au milieu de la joie du retour (1). Déjà, au sein du Parlement luimême, des voix généreuses s'étaient fait entendre. « Plaise à Dieu, y avait dit un jour le conseiller de Boislévêque, après une longue dissipation des mauvais conseils et entreprises des méchants, nous favoriser et imprimer dans nos cœurs une loi d'amnistie, et, par une renaissance de l'observation des bonnes lois, oster de nous tout levain de vengeance et inimitiés particulières! Attendons ce bien de la main de Dieu. »

Présidents et conseillers étaient convenus de partir « en plus grand nombre que faire se pourroit, pour l'honneur de la Cour. » Le 18 avril, ils se mirent en route avec une escorte fournie par La Vérune et Ferva ques; car Grillon tenait toujours dans Honfleur, et aurait pu inquiéter le voyage de la Cour. A Pont-Audemer, une autre escorte d'honneur, envoyée par Villars. l'attendait, et, le 19, elle fit son entrée dans Rouen. une entrée triomphale! On la reçut avec des transports de joie; la cité, bien qu'appauvrie par ses longues guerres, jeta comme un voile de fête sur ses blessures encore ouvertes, et parut recouvrer, avec son Parlement, son heureuse fortune. Mais le plus beau spectacle dans ces belles journées, ce fut de voir les magistrats, divisés jadis, maintenant réunis, à l'exception de deux ou trois hommes dont nul ne regrettait l'absence, tout heureux de se retrouver ensemble, venir tour-à-tour sceller leur réconciliation, et prêter, entre les mains de

⁽⁴⁾ Reg. secr., 15 avril 1594.

Groulart, tout rayonnant de joie, un même serment de fidélité au prince qui allait travailler avec autant de zèle que de succès au bonheur de la France.

Le retour du Parlement à son palais accoutumé marquait en Normandie le retour de la paix. Honfleur seul, ou plutôt Grillon, son gouverneur, résistait encore. Après un siége vigoureusement soutenu, quand déjà la brèche s'ouvrait aux remparts, Grillon se rendit et trouva le moyen de se faire donner quinze mille écus (1). Le Mont-St-Michel, vainement attaqué par la force ou par la ruse, arbora de lui-même l'étendard royal, et Henri IV, pratiquant son admirable politique, laissa le gouvernement de la place au brave Kérolent, qui la lui avait rendue (2 nov. 1596) (2). Le reste fut l'affaire de la maréchaussée dont les compagnies travaillèrent tant et si bien « qu'elles desnicherent et nettoyerent une infinité de petites retraictes à voleur, qui estoient en divers endroicts de cette grande province (3). » Ce fut dans la presqu'île de Cotentin, que ces bandes de pillards opposèrent la plus longue et la plus vigoureuse résistance. Un imitateur de du Tourps, un sieur de Rafoville, battait la campagne, pillant, brûlant, assassinant, puis se retirait avec son butin dans une redoute qu'il avait prise, tout armée de ses canons, sur le com-

⁽¹⁾ V. dans l'Histoire de Honfleur, par Thomas, p. 75, le récit d'un contemporain: Afflictions qui sont arrivées dans la ville et faubourg de Honfleur. Ce récit ne parle pas des conditions de la reddition. Masseville dit que Grillon dut payer une indemnité, tandis que Groulart, dans ses Mémoires, déclare qu'il reçut 15,000 écus. Cette dernière autorité est la plus croyable.

⁽²⁾ Delalande: Hist. des guerres de religion dans la Manche, p. 203.

⁽³⁾ Palma Cayet: Chronol. nov., p. 640.

mandant royaliste. Il v fut enfin forcé par Canisy (18 janv. 1595). Deux ans après, ce même Rafoville, ayant commis de nouveaux brigandages, fut décrété de prise de corps par le Parlement et condamné à payer au seigneur de Castel-St.-Pierre, dont il avait ruiné la maison, la somme de six mille écus d'or (4). Ce fut là sans doute une des dernières causes, issues des troubles de la Ligue, qui nécessitèrent l'intervention du Parlement. A partir de 1596, la Normandie fut, sinon parfaitement heureuse, du moins tranquille, et, l'émulation déployée par elle dans la guerre, trouvant un champ non moins vaste et plus fécond dans les belles-lettres, y lança l'élite de ses hommes éminents, la nombreuse et brillante troupe de ses savants, de ses littérateurs, de ses poètes. qui tous atteignirent à la célébrité, mais dont trois couvrirent leur province de gloire, Malherbe, Mézeray, et le poète dont le nom ne fera qu'un dans tous les siècles avec l'épithète la plus simple comme la plus noble, le grand Corneille.

Arrivée à ce point, notre tâche est remplie. On a dit de plusieurs historiens que, parvenus au terme de leur course, ils se sentaient pris de tristesse en quittant un monde au milieu duquel ils avaient long-temps vécu. Cela tient sans doute à ce qu'une époque plus heureuse et leur puissant génie étaient un soutien pour eux en même temps qu'un attrait. Pour nous, nous aurions voulu hâter la marche de cet humble récit, et précipiter les événements vers la paix. Si l'on s'émeut encore en lisant les calamités qui ont affligé des nations disparues du monde, comment ne serait-on pas affecté par ces douleurs qui, il y a deux siècles, tourmentaient notre

⁽¹⁾ Delalande: Hist, des guerres de religion dans la Manche, p. 197.

province et la France? Nous les avons connues nousmêmes; car, long-temps endormies, elles ont eu dans notre âge un terrible réveil. Ces questions de la souveraineté du peuple affirmée par les prédicateurs de la Ligue, du libre examen réclamé par les protestants, du droit divin et de l'autorité absolue que défendaient Henri IV et Groulart, ont reparu sous d'autres formes en 1789, et ne sont pas complètement résolues.

Toutefois, l'étude de ces temps misérables ne laisse pas d'être utile, surtout si l'on remarque combien ils furent féconds en caractères puissants et marqués d'une forte empreinte. Les conseillers au Parlement, par exemple, dans l'un et dans l'autre parti, déployèrent les mêmes qualités de constance, de dévouement, d'abnégation, et cette vertu si précieuse, commune alors, plus rare depuis, du courage civil. La foule du peuple se modelait sur eux, et c'est avec la même persévérance qu'on vit le peuple des grandes villes subir la misère, la famine, les désolations d'un long siége, sans découragement, presque sans murmures. C'est un malheur sans doute que d'avoir à déployer cette fermeté politique au milieu des guerres civiles; mais plus malheureux encore, et moins dignement malheureux, les peuples qui ne savent plus que subir en silence le cours des révolutions, et tendre la tête au joug du plus fort!

Enfin, de cette tristesse même il sort comme une fleur de consolation. Après avoir vu, dans cette seule province de Normandie, tant de combats acharnés, d'actions féroces, de doctrines exaltées, les crimes les plus affreux érigés en exploits, le corps de l'État prêt à se dissoudre, la foi catholique grandement menacée, deux grands principes ne semblant avoir de salut que dans la ruine l'un de l'autre; lorsqu'on revoit ensuite ces éléments, en ap-

parence inconciliables, se réunir; ce que les causes diverses avaient de juste triompher peu à peu; à tant de maux succéder le calme, la prospérité, l'alliance de l'autorité et de la religion; la France, enfin sortie de cette épreuve plus vivace et plus forte, s'avancer vers la plus belle période de son histoire, qui méconnaîtra l'intervention d'une main divine dirigeant toutes nos actions, même les pires, au meilleur résultat? Encore que cette vérité soit vulgaire, il est parfois utile et toujours fortifiant de reposer ses regards sur elle. Pour des hommes vivant à une époque non moins tourmentée, elle éclaire d'un rayon d'espérance les obscurités de l'avenir.

FIN

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

État de la France à la fin du XVI°, siècle. — État particulier de la Normandie (1562-1576). —Origine de la Ligue (1576). —Ses progrès en Normandie. —Opinion et conduite du Parlement. — Claude Groulart nommé premier président (1584). — Son caractère et ses principes. — Déplorable situation de la Normandie en 1576 et pendant les années suivantes. —Désordre et incurie de l'administration. — Le duc d'Épernon nommé gouverneur de la province. — Harangue menaçante du grand-pénitencier Dadré. — Séjour de Henri III à Rouen après sa fuite de Paris. — Soulèvement en Normandie. — Groulart se retire de Rouen. — Journée des Barricades à Rouen. — Scission entre les membres royalistes et les membres ligueurs du Parlement.

HISTOIRE DU PARLEMENT DE NORMANDIE PENDANT SON SÉJOUR A CAEN. 1589-1594.

Chapitre Ier.

Destinée du Parlement pendant la Ligue. — Dispersion des conseillers royalistes du Parlement de Normandie. — Le roi transfère à Caen le Parlement de Rouen. — Situation de Caen en 4589. — Arrivée à Caen des membres de la Cour. — Le Parlement se constitue et s'établit aux Cordeliers. — Serment exigé de la noblesse par Montpensier, gouverneur de la province. — Serment exigé par le Parlement de tous les fonctionnaires. — Arrêt contre les ligueurs. — Les ligueurs de Bernay enlèvent l'original des lettres-patentes de translation. — Situation générale. — Le Parlement reçoit la nouvelle de l'assassinat de Henri III. — Indignation qu'elle soulève.

Chapitre II.

Situation de la France à la mort de Henri III. — Caractère et conduite du roi de Navarre. — Hésitation au sein du Parlement. — Henri de Navarre est reconnu roi de France — Conduite des échevins de Caen, leurs lettres au roi. — Difficultés entre le Parlement et le Clergé. — Le Parlement censure l'administration municipale. — Conduite indécise du gouverneur de Caen, La Vérune; craintes qu'il inspire au Parlement. — Plusieurs conseillers effrayés se retirent de Caen. — La Vérune veut occuper militairement le pont Saint-Pierre; combat entre ses troupes et les bourgeois: La Vérune triomphe. — Représentations faites en vain par la Cour au gouverneur. — Hauteur avec laquelle le roi reçoit les supplications de la Cour.

Chapitre III.

La St.-Martin d'hiver de 1589. - État de Caen au mois de novembre de la même année; division parmi les habitants; craintes d'une attaque des ligueurs. - Groulart appelle le roi en Normandie; lui suggère un plan de campagne; lui donne les moyens de l'exécuter. - Marche de l'armée du roi en Basse-Normandie ; prise d'Alencon, de Domfront, d'Argentan, de Falaise. - Groulart est mandé au camp royal; on lui propose la place de chancelier; brillant accueil qu'il reçoit du roi. - Conduite religieuse et politique tenue alors par Henri IV. - Mesures prises par le Parlement pour tirer parti des victoires de l'armée; sa sévérité contre les ligueurs ; son hostilité aux mesures de clémence ordonnées par le roi. - Prise de Lisieux, de Honfleur, de Pont-Audemer, d'Évreux, de Verneuil : les armées en présence à Ivry. - Efforts du Parlement pour grossir les rangs de l'armée royale; procession qu'il ordonne à la veille de la bataille. - Te Deum d'actions de grâces et réjouissances publiques après la victoire 73

Chapitre IV.

Résultats de la bataille d'Ivry et situation des partis. - Procédures du Parlement contre les nobles, déserteurs du champ de bataille. -Prédications séditienses dans les églises de Caen. - Un jacobin est arrêté et mis en prison; on est forcé de le relâcher, par crainte d'une sédition. - Arrêt du Parlement contre les ecclésiastiques. -Refus formel du curé de St. Jean de prêcher en faveur du roi. -Harangues séditieuses à l'Université; serment que la Cour exige des professeurs. - Moyens employés par le Parlement pour empêcher les prédications et les discours séditieux. — Guerre déclarée par le Parlement aux nobles qui, retirés dans leurs chateaux, n'en sortaient que pour ravager le pays. - Arrêt contre les pillards de Neuilly-l'Évêque : prise du château, sa démolition. - Prise du château de l'auguernon et de plusieurs autres dans le Lieuvain. - Guerre entre les ligueurs et les royaux dans l'Avranchin; part active qu'y prend le Parlement; lettre qu'il écrit à Canisy. - Réponse de Canisy. - Mort du ligueur de Vicques au siége de Pontorson.

9:

Chapitre V.

Situation du Parlement en 1590. — Retour de la plupart des conseillers partis l'année précédente. — Aventures du conseiller Piperay. — Sévérité de la Cour pour eux; examen qu'elle leur fait subir. — Jugement porté sur le Parlement de Caen, par un contemporain. — Part que prend la Cour aux affaires générales. — Esprit hostile d'une partie des habitants de Caen. — Opposition de La Vérune aux mesures de sûreté proposées par la Cour. — Soins apportés par le Parlement à la police municipale de Caen. — Arrêts remarquables sur la police des rues, — des marchés, — de la boucheric, — des pauvres. — Réorganisation administrative de la province par le Parlement. — Conseillers envoyés en mission dans les bailliages. — Tentative des ligueurs sur Lisieux. — Siége de Paris. — Remontrances du Parlement au roi. — Conduite à la fois humble et héroïque du Parlement.

Chapitre VI.

Situation du Parlement au commencement de l'année 1591. - Conflit entre la Cour et la Chambre des comptes: ses causes, ses développements, sa fin. - Continuation de la guerre en Normandie: les royalistes prennent Avranches et le Château-Gaillard; les ligueurs, en revanche, s'emparent d'Honfleur et de Verneuil. -Secours d'argent accordé au roi par le Parlement, pour qu'il puisse assiéger Rouen. - Élections du Corps de ville, à Caen (février 1591). - Troubles dans la ville. - Nouvelles démarches des échevins pour obtenir l'enregistrement des lettres-patentes.-Prise de Louviers par Henri IV. — L'évêque d'Évreux, Claude de Sainctes, est fait prisonnier; son procès, sa condamnation, sa mort. — Condamnation des bulles du pape Grégoire XII par le Parlement de Caen. -- Contre-arrêt du Parlement ligueur. -- Prétention des protestants; embarras qu'ils donnent à la Cour. -Déclaration du roi qui remet en vigueur l'édit de tolérance de 4579; approbation du Parlement de Caen.

Chapitre VII.

Henri IV assiége Rouen (11 nov. 1591).—Groulart se rend auprès de lui. — On lui propose de nouveau la charge de chancelier. — Ennuis de son séjour au camp. —Il se rend à Dieppe où il est retenu par les vents contraires. — Histoire du Parlement pendant l'absence de Groulart. — Procès entre la ville de Caen et l'Université. — Restauration du collége du Bois. — Le prince de Parme contraint Henri IV à lever le siége de Rouen. — Entrevue du roi et de Groulart à St.-Aubin-le-Cauf. — Séjour de Groulart à Dieppe. — Son retour à Caen. — État des esprits au milieu de l'année 1592. — Les pamphlétaires politiques et religieux en Normandie pendant la Ligue. — Le Doux Satiric. — Le Francophile. 160

Chapitre VIII.

Caractère de la guerre civile en Normandie, à partir de 1592. — Surprise de Pont-Audemer par les ligueurs. — Travaux de fortification à Caen. — Achat de canons en Angleterre pour le compte de la ville. - Caen menacé du passage d'un corps d'armée anglaise. - La peste sévit en Normandie. - Multiplicité des assassinats politiques et privés; assassinat de François du Halot par le marquis d'Alègre. - Création d'une charge de grand-prévôt pour réprimer les brigandages. - Convocation des États-Géne raux de la Ligue; députés élus en Normandie; arrêt du Parlement relatif à cette convocation. - Procès devant le Parlement entre les habitants et des marchands anglais. - Situation des esprits Expédition du ligueur du Tourps dans le Val-de-Saire; sa tentative sur Cherbourg. - Le duc de Montpensier vient à Caen : incidents qui signalent sa réception : il siège au Parlement : discours de Groulart. - Le roi se décide à s'occuper de sa conversion; Groulart est appelé à la Cour. - Il assiste à l'abjuration du roi ; détails qu'il rapporte dans ses Mémoires. - La nouvelle

Chapitre IX.

Obstination des ligueurs fanatiques et des mauvais Français.—Le clergé se rallie à Henri IV, et prêche en sa faveur. — Résistance des gouverneurs de place, de Villars, de Médavi, de Grillon, etc., qui veulent se faire acheter. — Rancunes des Parlements contre les ligueurs. — Sully négocie avec Villars la soumission de Rouen. — A Caen, le Parlement est insulté à l'Université et au Présidial. — Pour faciliter la reddition de Rouen, la Cour se porte garante des obligations du roi. — Conditions auxquelles se rend Villars. — Rouen sollicite le retour du Parlement. — Lettrespatentes du roi, qui rétablissent le Parlement, la Cour des aides et la Chambre des comptes à Rouen. — Dernières réserves faites en secret par la Cour à l'amnistie accordée par le roi. — Retour triomphal du Parlement à son palais de Rouen. — Derniers troubles en Normandie. — Réduction de Honfleur et du Mont-St.— Michel. — Pacification de la province.

Caen, typ. de A. Hardel.

EXTRAIT

DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DE A. HARDEL.

- ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architecture religieuse), par M. DE CAUMONT, fondateur des Congrès scientifiques de France. 4 vol. in-8°. orné de près de 600 vignettes. Prix: 7 fr. 50.
- ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (architectures civile et militaire), par le Même. 4 vol. in-8°. orné d'un grand nombre de vignettes. Prix: 7 fr. 50.
- COURS D'ANTIQUITÉS MONUMENTALES, par le Même. 6 volumes in-8°, et atlas; chaque volume se vend séparément avec un atlas. Prix: 12 fr.
- BULLETIN MONUMENTAL ou collection de Mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement, par M. DE CAUMONT. 17°, série, 10 vol. in-8°, ; 2°. série, 10 vol. in-8°.; 2°. série, 10 vol. in-8° ornes d'un grand nombre de planches, ont paru. Prix de chacun : 42 fr. On fait une remise aux personnes qui prennent une série entière.
- STATISTIQUE MONUMENTALE DU CALVADOS, par M. DE GAUMONT. In-8°. avec planches et un grand nombre de visgnettes. Trois volumes ont paru. Prix de chacun : 10 fr.
- MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. 2°. série, 9 vol. in-4°. ont paru. Prix de chacun: 45° fr.
- FLORE DE LA NORMANDIE, par M. DE BRÉBISSON, membre de plusieurs Sociétés savantes.—Phanérogamie. 4 vol. in-12, nouvelle édition. Prix: 6 fr.
- ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE CAEN, par M. de Bras, 4 gros vol. in-8°, sur raisin. Prix: 40 fr.
- GLOSSAIRE DU PATOIS NORMAND, par M. Louis Du Bois; augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers. 4 volume in-8°. Prix: 10 fr.
- CAEN, PRÉCIS DE SON HISTCIPE, SES MONUMENTS, SON COMMERCE ET SES ENVIRONS; par M. G.-S. Trebutien. 2°. édition, revue et considérablement augmentée. Prix: 4 fr. 50 c.
- HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN. 4065-4790. 4 vol. in-4°. avec planches, par M. G. HIPPEAU, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Prix: 45 fr.
- DICTIONNAIRE GÉNÉRAL de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie encienne et moderne comparée des antiquités et des institutions grecques, romaines, frequises et étrangères; par MM. Ch. Dezobry et Th. Bac et une Société de littérateurs, de professeurs et il 2 vol. grand in-8°. à 2 colonnes édition, 4864. Prix: 25 fr.